



# INSTITUT D'ÉMISSION DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER



## Rapport annuel



<b>1</b>	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>6</b>
<b>3</b>	<b>7</b>
<b>4</b>	<b>8</b>

Photos de couverture :

1. Guadeloupe : Mise en place de la collecte sélective – Marina Bas du Fort Gosier (*photo T. de GUBERNATIS*)
2. Guyane : Site d'orpaillage (© SIAGE)
3. Martinique : Fonds sous-marin dans la barrière de corail du Diamant (*photo oceandimages.com*)
4. Réunion : La nature au service de l'environnement : station d'épuration BAMBOU-ASSAINISSEMENT© développée par PHYTOREM©
5. Mayotte : Grand mammifère marin herbivore, le dugong est menacé de disparition et protégé. Quelques très rares spécimens peuvent être observés dans le lagon de Mayotte (*photo Nils BERTRAND, Sea Blue Safari*)
6. Saint-Pierre et Miquelon : Etang de Mirande (*photo M. MARTINEZ*)
7. Saint-Martin : Baie Orientale (*photo T. de GUBERNATIS*)
8. Saint-Barthélemy : Salines (*photo T. de GUBERNATIS*)

**INSTITUT D'EMISSION DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER**  
ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

SIEGE SOCIAL

---

5, rue Roland Barthes 75598 PARIS Cedex 12

Les données financières et fiduciaires publiées dans ce rapport sont issues des statistiques de l'IEDOM.

# Rapport Annuel

---

2007

---

# Sommaire

<b>Le mot du Directeur Général</b> .....	7
<b>1 L'environnement économique et financier</b> .....	9
La situation économique dans la zone d'intervention de l'IEDOM .....	9
L'emploi.....	12
Les prix .....	14
Le commerce extérieur .....	16
La demande intérieure.....	17
Les tendances sectorielles de chaque DOM, de Mayotte, de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy .....	19
L'activité bancaire et financière.....	27
Le système bancaire et financier .....	27
Les actifs et les passifs financiers de la clientèle non financière .....	30
Les comptes d'exploitation des établissements de crédit .....	38
Le coût du crédit aux entreprises .....	38
<b>2 Présentation de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer</b> ....	45
Zone d'intervention de l'IEDOM .....	45
Statuts et contrôles.....	46
Les statuts.....	46
Les organes dirigeants et de contrôle .....	46
Les relations avec les principaux partenaires.....	47
Missions .....	49
Des missions de banque centrale .....	49
Des missions de service public exercées pour le compte de l'Etat .....	51
Des services d'intérêt général au profit des acteurs publics ou privés .....	52
Le plan d'entreprise.....	53
L'organisation de l'IEDOM .....	54
Le Conseil de surveillance .....	54
Le siège.....	55
Les agences.....	56
Ressources humaines.....	57
<b>3 L'activité de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer</b> .....	59
La gestion des moyens de paiement .....	59
La mise en circulation de la monnaie fiduciaire.....	59
Les systèmes d'échanges et leur évolution.....	68
La tenue des comptes du Trésor .....	69

L'observatoire des entreprises .....	69
La gestion des données .....	69
La cotation des entreprises .....	72
Les travaux d'études .....	74
L'observatoire des établissements de crédit .....	76
Les conventions de place .....	76
Le suivi de l'activité bancaire .....	76
Le suivi du coût du crédit .....	77
La gestion des informations économiques et financières .....	77
Les études et publications .....	77
Les travaux CEROM .....	81
Le site Internet .....	82
Les activités grand public .....	82
L'activité des commissions du surendettement .....	83
Les incidents de paiement sur les crédits aux particuliers .....	87
Les incidents de paiement sur chèques et cartes bancaires .....	88
Le contrôle interne, la maîtrise des risques et la sécurité .....	90
L'organisation du contrôle interne .....	90
La démarche de maîtrise des risques .....	91
Le domaine de la sécurité .....	92
La sécurité des systèmes d'information .....	92
La communication externe .....	93
La coopération régionale .....	93
<b>4 Les comptes annuels et l'annexe aux comptes annuels .....</b>	<b>95</b>
Le rapport sur la situation patrimoniale et les résultats .....	95
La situation patrimoniale .....	95
Les résultats de l'IEDOM .....	97
Le bilan et le compte de résultat .....	106
Le bilan au 31 décembre 2007 .....	106
Le compte de résultat au 31 décembre 2007 .....	108
L'annexe aux comptes annuels .....	109
Rapport général des commissaires aux comptes .....	123
<b>Annexes</b>	
Annexe statistique .....	127
Répartition des principaux établissements de crédit intervenant dans les départements et les collectivités d'outre-mer .....	132
Chronologie des principaux faits en 2007 dans les DOM et collectivités d'outre-mer .....	135

---

## Le mot du Directeur Général

---



L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) exerce ses missions au sein de l'Eurosystème, composé de la Banque centrale européenne et des banques centrales nationales, conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2000-347 du 19 avril 2000.

L'IEDOM est chargé d'assurer la continuité territoriale en matière monétaire par délégation de la Banque de France dans les quatre départements d'outre-mer et dans les collectivités de Mayotte, de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin. A ce titre, il contribue dans sa zone d'intervention à l'accomplissement des missions assignées aux banques centrales par le Traité sur l'Union européenne, en particulier celles touchant à la circulation de la monnaie, notamment des billets et des pièces en euros, à la surveillance des systèmes de paiement et à la mise en œuvre de la politique monétaire.

L'IEDOM s'acquitte également de certaines missions de service public ou d'intérêt général, connues du grand public. Ainsi, le traitement des situations de surendettement, l'enregistrement des incidents de paiement sur chèques, l'exercice du droit au compte concernent les particuliers. La collecte et l'analyse d'informations économiques participent du rôle d'observateur de la vie économique et financière que joue l'IEDOM et permettent à ce dernier de réaliser des études qui sont diffusées dans ses différentes publications : ainsi, l'étude sur le secteur des transports (note de l'Institut d'émission) et la publication CEROM « l'ultrapériphéricité définit-elle un modèle de croissance ? ».

L'implantation territoriale de l'IEDOM lui permet, à travers son réseau d'agences, de développer une connaissance approfondie de l'environnement des économies ultramarines et des problématiques, structurelles ou conjoncturelle, de développement économique et social des différentes collectivités d'outre-mer.

En 2007, une enquête de satisfaction réalisée sur deux domaines d'activité (gestion de la monnaie fiduciaire et publication économiques) auprès de ses partenaires ou des usagers a mis en évidence un jugement très positif sur le service rendu par l'IEDOM. Les appréciations recueillies constituent un réel encouragement à poursuivre l'objectif de qualité de service que l'Institut se doit de fournir à la collectivité.

C'est cet esprit qui anime nos équipes au siège comme dans les agences et qui inspire au quotidien notre action au service des économies ultramarines.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves Barroux' with a stylized flourish at the end.

**Yves BARROUX**

# 1 L'environnement économique et financier

## La situation économique dans la zone d'intervention de l'IEDOM<sup>1</sup>

L'activité mondiale est impactée en 2007 par le ralentissement de l'économie américaine, imputable en particulier au déclin du secteur de l'immobilier résidentiel. Les Etats-Unis restent cependant le principal moteur de l'économie mondiale. La croissance du PIB américain est passée de 2,9 % en 2006 à 2,2 % en 2007, pour un taux de chômage stabilisé à 4,6 %. L'inflation annuelle a quant à elle baissé de 3,2 % à 2,9 %.

Au Japon, la croissance du PIB s'est élevée à 2,1 % en 2007, après 2,4 % en 2006. La bonne tenue des exportations et des investissements productifs a compensé la faiblesse de la demande des ménages japonais : les investissements en logements sont en baisse, et la progression de la consommation est faible. Les prix sont restés stables, avec une inflation de 0,1% en 2007 (contre 0,2 % en 2006). Le taux de chômage recule de 0,2 point et s'établit en fin d'année à 3,9 %.

La croissance des pays émergents d'Asie (Chine et Inde) reste quant à elle vigoureuse. En Chine, la croissance du PIB s'élève à 11,4 % (contre 10,7 % en 2006), ce qui constitue le niveau le plus élevé de progression depuis 1994. Les investissements et la production industrielle ont respectivement augmenté de 24,8 % et de 18,5 % en un an. La hausse des prix s'est établie à 4,8 %, soit une inflation record sur les onze dernières années. L'excédent commercial chinois, de 178 milliards d'euros, est en hausse de 47,7% par rapport à 2006. S'agissant de l'Inde, la croissance du PIB, bien qu'ayant ralenti, excède 8,5 %.

Dans la zone euro, le taux de croissance est en

léger repli (2,7 %), après une année 2006 particulièrement favorable (2,9 %). Le ralentissement s'est surtout opéré au quatrième trimestre, même s'il est moins visible qu'au Royaume-Uni et aux Etats-Unis. Cette faible performance serait le résultat conjugué d'une consommation des ménages atone, d'un ralentissement des exportations dû à l'affaiblissement de la demande extérieure et au raffermissement de l'euro, ainsi que d'un niveau d'investissement limité par le durcissement des conditions de financement qu'a généré la crise financière de l'été. L'inflation européenne est restée stable de 2,2 % en 2006 à 2,1 % en 2007. Le taux de chômage a baissé de 0,8 point en un an pour atteindre 7,4 %.



J.-J. GENTRIC

Saint-Pierre – Saint-Pierre-et-Miquelon

En France, la croissance a ralenti (1,9 % en 2007 contre 2,2 % en 2006). L'investissement et la consommation ont augmenté respectivement de 3,9 % et de 2,1 % sur l'année. Les échanges extérieurs ont progressé de 2,7 % pour les exportations et de 3,6 % pour les importations, faisant ainsi atteindre au commerce extérieur français le déficit historique de 38,99 milliards d'euros en 2007.

<sup>1</sup> Dans toute cette partie, et sauf mention contraire, les chiffres relatifs à la Guadeloupe englobent les îles du Nord, les statistiques ne permettant pas encore de différencier ces territoires. Par ailleurs, les données relatives à Saint-Martin concernent uniquement la partie française de l'île.

L'inflation s'élève à 2,6 %.

Dans ce contexte international et national, l'année 2007 aura été, comme l'année précédente, globalement bien orientée dans la plupart des départements et collectivités d'outre-mer (DCOM).

La croissance à la **Réunion** s'est poursuivie en 2007. L'inflation est contenue (+ 1,2 %) et le marché de l'emploi reste bien orienté. La consommation et l'investissement des ménages sont restés soutenus. Le secteur du BTP demeure l'un des moteurs de l'économie, tant grâce aux travaux publics qu'à la demande dans le bâtiment. En fin d'année, l'activité dans le secteur du tourisme s'est légèrement améliorée, après avoir été longtemps en difficulté du fait de l'épidémie de Chikungunya survenue en 2006. S'agissant du secteur primaire, la campagne 2007 de cannes à sucre a été difficile (la pire depuis 1958), pour des raisons climatiques, techniques et économiques.

A la **Martinique**, la consommation des ménages a été modérée durant l'année 2007, dans un contexte de reprise de l'inflation. L'investissement des entreprises a fait preuve de robustesse, et l'année a été bonne pour les secteurs de l'industrie et des services. Cependant, l'activité dans le BTP, traditionnel moteur de l'économie, s'est montrée morose, et le secteur primaire a été fortement touché par le passage du cyclone *Dean*. Enfin, les résultats du tourisme sont décevants.

L'année 2007 a été favorable à la **Guadeloupe** : dans un contexte d'inflation contenue (+ 1,2 %) et de marché du travail bien orienté, la consommation des ménages, ainsi que l'investissement des entreprises et des ménages ont été vigoureux. Le secteur du BTP, et par effet d'entraînement, l'industrie et les services ont témoigné d'un certain dynamisme. La campagne cannière a été excellente, avec une production de sucre record sur les 27 dernières années et des exportations de rhum en forte hausse. Le bilan de l'année 2007 du tourisme est en demi-teinte après une année 2006 relativement bonne.

En **Guyane**, dans un contexte d'inflation forte (+ 3 %) faisant suite à une hausse des prix de 3,6 % en 2006, la consommation des ménages semble ralentir. Cependant, le marché du travail

reste favorablement orienté. Les deux secteurs clefs (BTP et spatial) ont une nouvelle fois porté l'économie guyanaise, tandis que les résultats dans les filières traditionnelles (riz, bois, or, produits de la mer) sont mauvais. Le tourisme d'affaires a profité en fin d'année du nombre de tirs élevé de la fusée Ariane.

A **Mayotte**, l'investissement des ménages et des entreprises a été vigoureux au cours de l'année 2007 et la consommation soutenue, notamment en raison d'une nouvelle forte hausse du SMIG de 17 % survenue au mois de juillet, entraînant une inflation forte (+ 5 %), après une hausse des prix de 3,7 % en 2006. Le BTP a été à nouveau un moteur de l'économie mahoraise (malgré un ralentissement de la commande publique en fin d'année). Le secteur primaire est demeuré morose, et les exportations quasi-inexistantes. Le tourisme, bien qu'embryonnaire, fut en revanche favorablement orienté. Les professionnels ont continué à souffrir des problèmes d'approvisionnement liés au retard des navires en provenance de l'île Maurice.

L'archipel de **Saint-Pierre-et-Miquelon** a connu, dans le sillage de l'année 2006, une consommation des ménages soutenue. Les investissements des entreprises ont eux aussi été conséquents, notamment en fin d'année. L'année 2007 a été cependant marquée par une inflation relativement forte (+ 2,8 %) et un marché de l'emploi défavorablement orienté.

Enfin, l'année 2007 a été marquée par la création des deux nouvelles collectivités d'outre-mer de **Saint-Martin** et de **Saint-Barthélemy**. La loi organique du 21 février 2007 a prévu le cadre institutionnel de ces deux nouvelles collectivités régies par l'article 74 de la Constitution qui se substituent, sur leur territoire respectif, aux communes de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, au département et à la région Guadeloupe.

Les deux nouvelles collectivités sont dotées d'un Conseil territorial, composé de 19 membres à Saint-Barthélemy et de 23 membres à Saint-Martin, élu pour cinq ans. Des élections ont eu lieu les 1<sup>er</sup> et 8 juillet 2007. La création officielle des deux collectivités a pris date à compter de la première réunion de leur Conseil territorial, soit le 15 juillet 2007.

Sur le plan fiscal, le Conseil territorial de Saint-Barthélemy a adopté, le 13 novembre 2007, son Code des Contributions, qui s'applique à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2008. La collectivité de Saint-Martin conserve momentanément son ancien régime fiscal.

Saint-Martin et Saint-Barthélemy sont fortement tournés vers le tourisme haut de gamme (hôtels de luxe et commerces hors taxe pour une clientèle

majoritairement nord-américaine). Les deux collectivités présentent des niveaux de développement très différents. Selon les estimations, le PIB par tête de Saint-Barthélemy (7 000 habitants) s'élevait en 1999 à près de 26 000 euros par habitant, avec un taux de chômage de près de 4,3 %. Saint-Martin, qui compte près de 30 000 habitants, avait en 1999 un PIB par tête estimé à 14 500 euros et un taux de chômage de 26,5 %.

### Principaux indicateurs

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Réunion	Mayotte	Saint-Pierre-et-Miquelon	Saint-Martin	Saint-Barthélemy	Métropole
Population (en milliers) <i>Source : INSEE estimations 1<sup>er</sup> janvier 2007</i>	451	209	401	784 (1)	186 (2)	6	29 (3)	7 (3)	61 536
Proportion de la population ayant moins de 20 ans <i>Source : INSEE estimations 1<sup>er</sup> janvier 2006</i>	31,6%	45,2%	29,3%	35,4%	53,0% (4)	25,0 % (5)	35,9 % (3)	21,5 % (3)	25,1%
Population active (en milliers) <i>Source : INSEE enquête emploi 2007</i>	167	62	163	313	45 (6)	3 (5)	14 (3)	4 (3)	27 450
Taux de chômage <i>Source : INSEE enquête emploi 2007 (7)</i>	22,7 %	20,6 %	21,2 %	24,2 %	25,6 % (6)	10 % (8)	26,5 % (3)	4,3 % (3)	8,1 %
Superficie (en km <sup>2</sup> ) <i>Source : INSEE</i>	1 702	84 000	1 100	2 520	374	242	90	21	544 000
PIB régional par habitant (en euros, à prix courants) <i>Source : INSEE 2006</i>	16 485	13 800	19 050	16 224	3 960 (9)	26 073 (10)	14 500 (11)	26 000 (11)	28 228 France)

NB : Pour la Guadeloupe, les données englobent les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy

(1) Source : INSEE estimations 1<sup>er</sup> janvier 2006

(2) Source : INSEE Mayotte Recensement 2007

(3) Source : INSEE Recensement 1999

(4) Source : INSEE Mayotte Recensement 2002

(5) Source : INSEE Recensement 2006

(6) Source : Direction du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DTEFP) de Mayotte, estimation au 31 décembre 2006

(7) L'enquête emploi 2007 rend publics les taux de chômage résultant de la nouvelle méthode de calcul harmonisée au niveau européen. Bien que cette nouvelle méthode ait eu peu d'impact sur les tendances, les chiffres publiés dans ce rapport ne sont pas comparables aux taux de chômage publiés les années précédentes.

(8) Source : INSEE Recensement 2006 : part des chômeurs déclarés dans la population active

(9) Source : CEROM

(10) Source : CEROM, estimation pour l'année 2004

(11) Source : CEROM, estimation pour l'année 1999

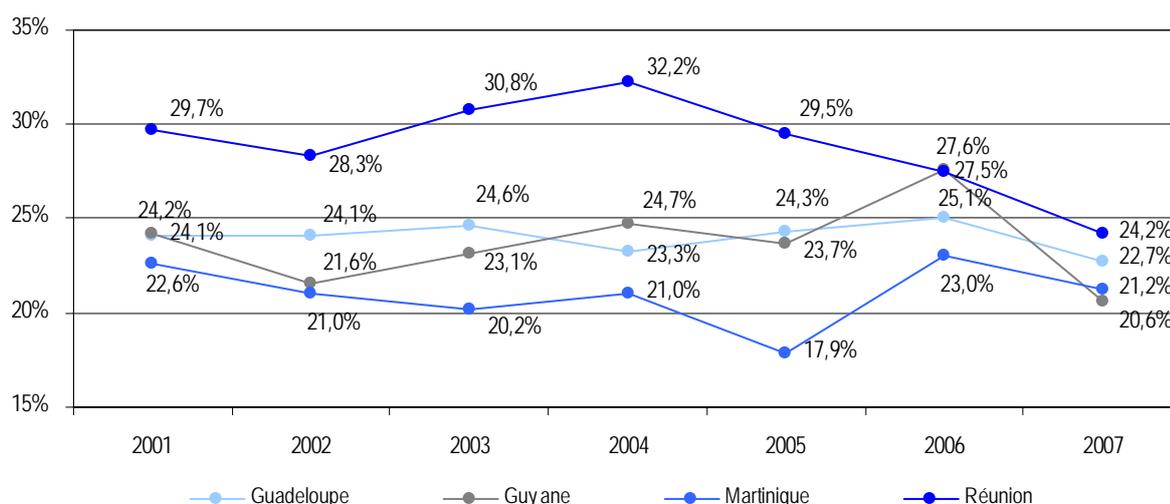
## L'emploi

Selon l'enquête emploi INSEE 2007<sup>1</sup>, portant sur la situation de l'emploi au mois de juin 2007, l'évolution du marché du travail a été favorable

dans les quatre DOM, ce qui corrobore l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi<sup>2</sup>.

### TAUX DE CHOMAGE

Evolution annuelle du taux de chômage



Source : Enquête Emploi INSEE 2007

Les taux de chômage des DOM ressortent des enquêtes Emploi de l'INSEE. Entre juin 2006 et juin 2007, les taux de chômage à la Martinique et à la Guadeloupe auraient respectivement diminué de 1,8 et 2,4 points, faisant suite à une hausse du chômage à la Martinique l'année précédente. En Guyane, la baisse du taux de chômage est spectaculaire entre juin 2006 et juin 2007 (- 7 points). La Guyane, qui constituait le DOM ayant le taux de chômage le plus élevé en juin 2006 (27,6 %), devient un an plus tard le DOM pour lequel le taux de chômage est le plus faible (20,6 %). Enfin, la tendance à la baisse du chômage observée depuis 2004 à la Réunion se poursuit. Le taux de chômage dans ce département baisse de 3,3 points entre juin 2006 et 2007.

Malgré ces évolutions favorables, le chômage dans les DCOM reste très important en comparaison de la

métropole, où le taux de chômage s'élève à 8,1 % à fin juin 2007. Le seul fait d'inclure les DOM dans ces statistiques fait passer le taux de chômage national à 8,4 %.

A la **Réunion**, la baisse du taux de chômage à 24,2 % provient créations d'emplois salariés dans le secteur marchand (les grands travaux d'aménagements du territoire ont notamment conduit à de nombreuses créations d'emplois dans le secteur du BTP). Le nombre de chômeurs a diminué de 10 900 en un an. Cette embellie profite essentiellement aux hommes. Sur les huit dernières années, le taux de chômage à la Réunion a chuté de 10 points. Les mouvements migratoires observés chez les jeunes ces dernières années ont un impact fort sur le chômage dans le département<sup>3</sup>. En 2007, la Réunion comptait 75 852 chômeurs au sens du BIT.

<sup>1</sup> L'INSEE calcule désormais le taux de chômage selon la nouvelle définition adoptée par la France. Cette définition résulte d'une nouvelle méthode de calcul harmonisée au niveau européen, qui a peu d'impact sur les évolutions.

<sup>2</sup> Données ANPE disponibles jusqu'à décembre 2007.

<sup>3</sup> Le nombre de jeunes quittant le département a fortement augmenté.

A la Guadeloupe et à la Martinique, les taux de chômage s'élevèrent en 2007 respectivement à 22,7 % et 21,2 %.

A la **Guadeloupe** (îles du Nord comprises), la population active s'est accrue de 4 000 personnes tandis que le nombre d'emplois a augmenté de 7 000, ce qui explique la baisse du taux de chômage. Au total, 38 000 personnes se déclarent au chômage au sens du BIT. Le taux de chômage des jeunes demeure très lié à leur niveau de formation : pour les jeunes sans diplôme, il atteint 50,1 %, tandis que pour les jeunes sortant de l'enseignement supérieur, il est inférieur à 10 %.

A la **Martinique**, la population active s'est accrue de 2 300 personnes tandis que le nombre d'emplois a augmenté de 4 800. Tout comme pour l'île sœur, le taux de chômage des jeunes dépend de leur niveau de formation (il atteint 60 % chez les sans diplôme, contre 13 % pour les jeunes sortant de l'enseignement supérieur). Au total, 34 500 person-

nes se déclarent au chômage au sens du BIT.

Enfin, la baisse du chômage en **Guyane** est très forte entre juin 2006 et juin 2007, ramenant le taux de chômage à 20,7 %. Selon les dernières estimations démographiques, la population active aurait stagné à 62 200 entre 2006 et 2007, pour un nombre d'emplois créé de 4 200.

A **Mayotte**, les dernières données disponibles sur le marché du travail rendues publiques par la Direction du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DTEFP) font apparaître un taux de chômage de l'ordre de 25,6 % à décembre 2006 en baisse de 3,4 points en un an.

S'agissant des îles du Nord, aucune donnée récente sur le chômage n'est disponible, les statistiques incluant toujours ces territoires à la Guadeloupe. A titre indicatif, en 1999, l'INSEE évaluait le taux de chômage de **Saint-Martin** et de **Saint-Barthélemy**, respectivement à 26,5 % et à 4,3 %.

## L'EVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI

Dans le sillage de 2006, les statistiques des demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie 1<sup>1</sup> (DEFM1) indiquent une tendance continue à la réduction du nombre de demandeurs d'emploi dans les quatre DOM. Ces données sont confortées par la baisse observée dans l'ensemble des départements

du nombre de bénéficiaires du RMI.

A la **Martinique**, à la **Réunion**, à la **Guadeloupe**, et en **Guyane**, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 a significativement diminué (respectivement de 7,3 %, de 7,2 %, de 6,7 % et de 5,5 %) entre décembre 2006 et décembre 2007.

### Demandeurs d'emploi en fin de mois

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Guadeloupe (Iles du Nord incluses)	44 298	44 275	44 537	43 608	40 707	-6,7%
Guyane	12 042	12 618	12 610	11 438	10 806	-5,5%
Martinique	37 751	38 020	37 054	35 010	32 467	-7,3%
Mayotte (1)	13 348	13 097	12 920	11 397	13 946	-
Réunion	70 523	66 310	62 821	56 702	52 602	-7,2%
Saint-Pierre-et-Miquelon	252	283	252	250	297	+18,8%
Saint-Martin	2 412	2 583	2 551	2 617	ND	-
Saint-Barthélemy	212	151	117	127	ND	-
<b>Total</b>	<b>178 214</b>	<b>174 603</b>	<b>107 373</b>	<b>158 405</b>	<b>154 099</b>	<b>-2,7%</b>
France	2 449 400	2 448 200	2 323 000	2 092 000	2 079 000	-0,6%

(1) Les chiffres pour Mayotte sont donnés à titre indicatif en raison de la reprise des activités de la DTEFP par l'ANPE et de la refonte de la base de données de celle-ci.

ND : Non Disponible

Source : DTEFP et ANPE (DEFM de catégorie 1 au 31 décembre)

<sup>1</sup> Les DEFM sont les personnes inscrites à l'ANPE, immédiatement disponibles, déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée, et n'ayant pas exercé une activité réduite de plus de 78 heures dans le mois.

## Nombre moyen de foyers allocataires du RMI en fin d'année (1)

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Guadeloupe (Iles du Nord incluses)	31 264	33 604	34 693	33 352	30 002	-10,0%
Guyane	11 058	12 263	12 847	12 222	11 815	-3,3%
Martinique	31 436	32 437	32 504	31 916	30 753	-3,6%
Réunion	70 851	76 276	75 011	73 315	66 504	-9,3%
Saint-Pierre-et-Miquelon	22	24	23	24	31	29,2%
Saint-Martin	863	984	1 118	1 143	ND	-
Saint-Barthélemy	65	67	73	ND	ND	-
France	1 120 844	1 215 585	1 266 429	1 255 549	1 193 666 (2)	-4,9%

(1) La collectivité de Mayotte n'est pas concernée par le RMI.

(2) Moyenne calculée sur la base des trois premiers trimestres uniquement

ND : Non Disponible

Source : CNAF, Fichier FILEAS

La baisse générale du nombre moyen de foyers allocataires du RMI est particulièrement forte à la

Guadeloupe et à la Réunion, où elle atteint respectivement 10 % et 9,3 %.

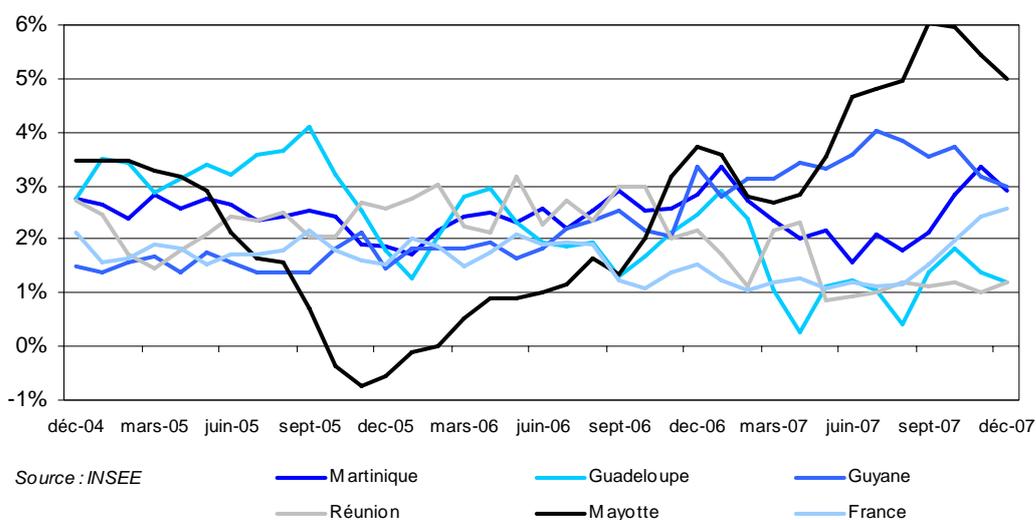
## Les prix

En décembre 2007, et pour la première année depuis 2003, l'inflation sur l'ensemble des DOM est moins élevée qu'en métropole, en raison des hausses des prix relativement faibles observées à la

Guadeloupe et à la Réunion (+ 1,2 %), contrastant ainsi avec une inflation annuelle forte en métropole (+ 2,6 %).

### Evolution de l'indice des prix y.c. tabac

(Glissement annuel : données mensuelles)



De manière générale, l'évolution de l'inflation en 2007 est à mettre au compte de l'évolution des prix

des services et de l'alimentation et, dans le cas de la Guyane comme pour la métropole, de l'énergie.

## Contribution des postes de l'indice des prix à la consommation à l'évolution d'ensemble

(Glissement annuel : données mensuelles)

	Alimentation	Tabac	Produits manufacturés	Energie	Services
Guadeloupe	40,1%	12,2%	-19,3%	-0,6%	67,7%
Guyane	16,8%	17,1%	-3,2%	28,6%	40,7%
Martinique	49,2%	3,4%	11,2%	12,6%	23,6%
Réunion	52,3%	4,6%	17,7%	-9,8%	35,3%
France	19,6%	4,2%	4,3%	32,4%	39,5%

Source : INSEE

En 2007, l'inflation relativement élevée de la **Martinique** provient essentiellement de la forte hausse du prix des produits frais (+ 15,7 %) faisant suite au cyclone *Dean*. L'inflation dans le secteur des services dans ce département s'élève à 1,7 %.

La **Guyane** conserve, dans le sillage de 2006 (+ 3,3 %) une inflation élevée, notamment en raison d'une hausse soutenue des prix des services (+ 2,6 %), et surtout de l'énergie (+ 11,5 %).

La **Réunion** et la **Guadeloupe** se caractérisent quant à elles par des niveaux bas d'inflation en 2007, d'environ 1 point inférieur à l'inflation observée en 2006, notamment grâce à une maîtrise contenue des prix dans les services et l'énergie, avec une diminution des taxes régionales sur les

produits pétroliers à la Guadeloupe.

A **Mayotte**, la hausse des prix atteint 5 % (soit 1,3 point de plus qu'en 2006). L'inflation dans le secteur des services et de l'alimentation atteint 2,8 % et 13,9 %. L'inflation soutenue observée à Mayotte peut être en partie imputée à l'introduction des normes européennes dans la collectivité, aux problèmes d'approvisionnement au port de Longoni en raison des retards des navires en provenance de l'île Maurice, et aux hausses de salaires dues au rattrapage du SMIG<sup>1</sup>.

Enfin, l'inflation à **Saint-Pierre-et-Miquelon** apparaît relativement élevée (2,8 % en 2007), avec une hausse des prix des services et des biens alimentaires de 2,2 % et 4,8 %.

## Taux d'inflation

	2003	2004	2005	2006	2007	Ensemble 2007 (hors produits frais et énergie)
Guadeloupe	1,6%	2,9%	1,8%	2,5%	1,2%	1,2%
Guyane	1,0%	1,5%	1,5%	3,3%	3,0 %	2,3%
Martinique	1,5%	2,8%	1,9%	2,8%	2,9 %	2,0%
Mayotte	-2,0%	3,5%	-0,5%	3,7%	5,0%	-
Réunion	1,5%	2,7%	2,6%	2,2%	1,2%	1,5%
Saint-Pierre-et-Miquelon	2,1%	4,0%	8,1%	1,8%	2,8%	-
France	2,2%	2,1%	1,5%	1,5%	2,6%	1,8% (1)

(1) Le chiffre donné correspond à l'indice des prix sous-jacent en métropole. Cet indice élimine l'impact des mesures fiscales et ne prend en compte ni les tarifs publics, ni les produits à prix volatils ou sensibles aux aléas climatiques. Cet indice n'est pas calculé dans les DOM en raison de la complexité du système fiscal.

Source : INSEE (variation de l'indice général des prix en glissement annuel au 31 décembre)

<sup>1</sup> L'accord du 2 février 2007 a fixé les paliers des augmentations pluriannuelles du SMIG, pour arriver à 85 % du SMIC net de métropole au 1<sup>er</sup> juillet 2010.

## Le commerce extérieur

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
<b>• Importations</b> (en millions d'€)						
- Guadeloupe	1 877,6	1 814,2	2 204,3	2 248,0	2 201,0	-2,1%
- Guyane	635,2	672,6	733,9	749,7	757,8	1,1%
- Martinique	1 888,0	2 031,2	2 251,6	2 410,3	2 429,3	+0,8%
- Réunion	3 272,0	3 291,7	3 567,5	3 912,0	3 971,0	1,5%
- Mayotte (2)	189,5	226,4	274,3	343,1	199,5 (3)	7,0% (4)
- Saint-Pierre-et-Miquelon	66,6	59,8	68,2	58,5	60,5	3,4%
<b>• Exportations (1)</b> (en millions d'€)						
- Guadeloupe	171,3	144	186,2	187,0	136,0	-27,3%
- Guyane	111	90,5	93,2	122,1	94,2	-22,9%
- Martinique	357,5	343,1	377,7	412,7	320,3	-22,4%
- Réunion	238,6	249,3	261,9	238,0	267,0	12,2%
- Mayotte	4,4	3,9	5,2	5,8	3,5 (3)	-16,1% (4)
- Saint-Pierre-et-Miquelon	6,8	5,4	5,4	6,3	6,1	-3,2%
<b>• Taux de couverture (%)</b>						
- Guadeloupe	9,10 %	7,90 %	8,60 %	8,30 %	6,18 %	-2,12 pts
- Guyane	17,5 %	13,5 %	12,7 %	16,3 %	12,43 %	-3,87 pts
- Martinique	18,9 %	16,9 %	16,8 %	17,1 %	13,18 %	-3,92 pts
- Réunion	7,3 %	7,6 %	7,3 %	6,1 %	6,72 %	+0,62 pt
- Mayotte (2)	2,3 %	1,7 %	1,9 %	1,7 %	1,8 % (3)	+0,1 pt
- Saint-Pierre-et-Miquelon	10,2 %	9,1 %	7,9 %	10,8 %	10,08 %	-0,72 pt

(1) Ces statistiques ne tiennent pas compte des dépenses des touristes.

(2) Les statistiques relatives aux hydrocarbures ont été introduites en octobre 2003 suite à la privatisation du service des hydrocarbures au profit de Total Mayotte.

(3) Uniquement sur la base des huit premiers mois 2007

(4) Correspond à la variation entre les huit premiers mois 2006 et les huit premiers mois 2007.

Source : Service des Douanes

L'économie marchande dans les DCOM est essentiellement une activité de services, ce qui explique le faible niveau des exportations de biens. La balance commerciale des DCOM est structurellement déficitaire. En 2007, elle s'est dégradée dans les DFA (notamment à la Martinique en raison de l'arrêt des expéditions de bananes faisant suite au passage du cyclone *Dean*) et a stagné à la Réunion, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon. A noter que la collectivité territoriale de Mayotte se caractérise en 2007, comme les années précédentes, par des exportations extrêmement faibles en comparaison

des importations. De manière générale, depuis plusieurs années, la compétitivité des DCOM s'est dégradée dans les filières dites traditionnelles (secteur primaire notamment). Cette baisse de compétitivité n'a pas été compensée par l'essor de nouvelles filières exportatrices : outre l'arrêt des exportations des bananes martiniquaises et la campagne sucrière catastrophique à la Réunion, on pourra citer l'exemple du riz guyanais, dont les exportations (en volume) ont chuté de 31,7 % en 2007, ou de l'ylang-ylang de Mayotte, dont les volumes exportés ont diminué de moitié durant l'année.

## La demande intérieure

### LA CONSOMMATION ET L'INVESTISSEMENT DES MENAGES

Variations 2007/2006	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	Réunion	Saint-Pierre-et-Miquelon
Immatriculations véhicules de tourisme neufs	+14,5%	ND	+3,8%	+21,6% (1)	+7,4%	+37,8%
Importations de produits des industries agricoles et alimentaires (en valeur)	+3,8%	-5,8%	-0,1%	ND	+6,82%	+6,3%
Importations de biens de consommation (en valeur)	-0,8%	-11,3%	+1,9%	ND	+1,6%	ND
Crédits à la consommation	+6,63%	+11,3%	+9,0%	+27,5%	+4,0%	+17,0%

(1) Variation du nombre de véhicules de tourisme vendus (source SOREFI).

La consommation des ménages est forte à la Réunion, à Mayotte, à la Guadeloupe et à Saint-Pierre-et-Miquelon, mais le bilan est plus mitigé pour la Martinique et pour la Guyane.

L'économie de la **Réunion** a été portée par une consommation des ménages vigoureuse. Les importations de produits courants et les ventes de véhicules de tourisme ont respectivement augmenté de 7,4 % et de 2,7 %. En outre, les crédits à la consommation affichent une hausse annuelle de 4 %.

La consommation des ménages à la **Martinique** est plus mitigée, surtout en fin d'année. Au final, si les importations de biens de consommation ont progressé de 1,9 % sur un an, celles de produits de l'industrie automobile ont chuté de 10,7 %. A fin décembre 2007, les crédits à la consommation avaient toutefois augmenté de 9 %. La fin de l'année semble avoir été plus délicate, comme en témoigne la baisse trimestrielle de 8,4 % de l'indice du chiffre d'affaires de la grande distribution.

Malgré la légère diminution des importations de biens de consommation (- 0,8 %), la consommation des ménages de la **Guadeloupe** semble avoir été soutenue durant l'année 2007. Cette évolution, observée depuis le second semestre 2006, est à mettre en perspective avec le développement des

centres commerciaux dans le département. La bonne tenue de la consommation se vérifie pour le secteur automobile qui a enregistré une progression des ventes de véhicules de tourisme neufs de 14,5 %.

En **Guyane**, la consommation des ménages est contrastée : si les recettes de l'octroi de mer se sont établies à 101,4 millions d'euros à fin 2007, soit une hausse de 11,3 % sur un an, les importations de biens d'équipement du foyer ont chuté de 14 %, celles de biens de consommation de 11,3 %, et celles de produits de l'industrie automobile de 2,9 %.

Entraînée par l'augmentation du SMIG intervenue au mois de juillet, la consommation des ménages à **Mayotte** est vigoureuse, avec une hausse de 21,6 % des ventes de véhicules de tourisme en 2007. Les crédits à la consommation augmentent de 27,5 %.

Enfin, à **Saint-Pierre-et-Miquelon**, La consommation des ménages est forte, avec une progression des crédits à la consommation de 17 % sur 12 mois. En 2007, les importations de produits alimentaires ont varié en valeur de + 6,3 %, et les immatriculations de véhicules de particuliers ont augmenté de 37,8 %.

### LES INVESTISSEMENTS DES MENAGES ET DES ENTREPRISES

Variations 2007/2006	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	Réunion	Saint-Pierre-et-Miquelon
Importations de biens d'équipement (en valeur)	-29,4%	+17,5%	+9,2%	+61,2% (2)	-3,2%	ND
Immatriculations de véhicules utilitaires neufs	+11,8%	ND	+4,3%	-1,1% (1)	-4,9%	+38,6%
Crédit à l'habitat	+13,9%	+21,2%	+13,5%	+28,4%	+11,7%	+6,9%

(1) Variation du nombre de véhicules utilitaires vendus (source SOREFI)

(2) Estimation IEDOM effectuée à partir des données des douanes sur les périodes janvier - août 2006 et janvier - août 2007, sur la base d'une centaine de postes correspondant à des biens d'équipement professionnels.

Sources : Douanes, Préfecture

Dans la continuité de 2006, l'investissement des entreprises s'est maintenu dans l'ensemble des géographies, avec une légère atténuation à la Réunion, où l'effort semble avoir été un peu moins soutenu qu'en 2006. L'investissement des ménages a été une nouvelle fois porteur pour les économies ultramarines.

A la **Réunion**, l'investissement des ménages en 2007 est dynamique (les crédits à l'habitat ont notamment augmenté de 11,7 % sur 12 mois) mais l'investissement des entreprises, bien que restant essentiel à la croissance de l'économie réunionnaise, apparaît plus modéré, en dépit de l'impulsion de la commande publique (grands travaux d'aménagement du territoire menés dans l'île notamment<sup>1</sup>). Sur l'année 2007, les importations de biens d'équipement et les ventes de véhicules utilitaires ont respectivement baissé de 3,2 % et de 4,9 %.

A la **Martinique**, l'investissement des ménages et des entreprises a été soutenu en 2007. S'agissant des ménages, les crédits à l'habitat étaient en hausse de 13,5 % sur 12 mois à décembre 2007. Côté entreprises, les immatriculations de véhicules utilitaires et les importations de biens d'équipement ont augmenté respectivement de 4,3 % et de 9,2 % durant l'année.

A la **Guadeloupe**, de nombreux travaux engagés en 2006 ont permis de dynamiser l'investissement des entreprises, notamment grâce à la commande publique (chantier de rénovation urbaine de Pointe-à-Pitre et construction du barrage de Dumanoir). Sur l'ensemble de l'année, les immatriculations de véhicules utilitaires neufs ont progressé de 11,8 %. Toutefois, les importations de biens d'équipement ont fortement chuté (- 29,4 %).

L'investissement des ménages est également dynamique, avec une hausse annuelle des crédits à l'habitat de 13,9 %. De plus, les attestations de logements neufs du Consuel<sup>2</sup> ont augmenté de 7,5 % durant l'année 2007.

En **Guyane**, l'investissement des ménages a été conséquent en 2007, avec des encours de crédits à l'habitat octroyés par les établissements de crédit locaux en hausse de 21,2 %. S'agissant des entreprises, la hausse annuelle de 17,5 % des importations de biens d'équipement témoigne de l'effort d'investissement.

A **Mayotte**, l'investissement est resté soutenu durant l'année 2007 : outre les grands travaux issus de la commande publique (chantier d'extension du port de Longoni, du marché couvert de Mamoudzou et du lycée de Chirongui), l'investissement des entreprises a été dynamique, avec notamment des importations de biens professionnels en hausse de 61,2 % au cours des 8 premiers mois de l'année par rapport à la même période en 2006<sup>3</sup>. Cependant, ces chiffres sont à lire avec prudence : il semble en effet que l'activité du BTP (grands chantiers notamment) ait ralenti au quatrième trimestre. Par ailleurs, les ventes de véhicules utilitaires ont baissé de 1,1 %.

L'investissement des ménages se montre lui aussi soutenu, avec notamment une hausse annuelle de 28,4 % des crédits à l'habitat.

Enfin, à **Saint-Pierre-et-Miquelon**, l'investissement des ménages demeure également bien orienté avec une progression de 6,9 % des crédits à l'habitat. S'agissant des entreprises, les immatriculations de véhicules utilitaires neufs sont en hausse de 38,6 % sur l'année.

D. HERRMANN, LNDM



Mamoudzou, chef-lieu de Mayotte

<sup>1</sup> Route des Tamarins, Irrigation du littoral ouest, extension du Port Est.

<sup>2</sup> Tout distributeur d'électricité, avant de procéder à la mise sous tension d'une installation nouvelle ou rénovée, est tenu d'exiger une attestation de conformité de cette installation aux règles de sécurité en vigueur. Ces attestations sont visées par le Consuel.

<sup>3</sup> Cette évolution est en partie due à un effet de rattrapage consécutif aux retards des navires en provenance de l'île Maurice, et aux difficultés d'approvisionnement qui en découlent.

## Les tendances sectorielles de chaque DOM, de Mayotte, de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy

Les analyses des situations spécifiques de chaque zone sont détaillées dans les rapports annuels monographiques des agences de l'IEDOM. Ne sont présentées ici que les grandes tendances sectorielles de chaque département ou collectivité.

Au niveau sectoriel, le BTP reste un moteur de l'activité, excepté à la Martinique, où l'activité s'est montrée moins dynamique, particulièrement en fin d'année. L'année 2007 a été plutôt favorable dans

les secteurs de l'industrie et des services, notamment aux Antilles. Les activités traditionnelles, banane, sucre, rhum et pêche ont quant à elles été fortement perturbées par les intempéries (cyclones *Gamède* et *Dean*). La campagne cannière a notamment été très difficile à la Réunion. Enfin, le bilan touristique est contrasté selon les départements : le secteur semble repartir à la Réunion, tandis que l'activité est morose aux Antilles.

### GUADELOUPE

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Production de sucre (t)	63 500	74 000	72 800	73 700	80 800	+9,6%
Production de rhum (hap)	54 813	55 531	58 831	57 447	74 899	+30,4%
Exportation de bananes (t)	87 024	66 919	50 430	44 521	37 911	-14,8%
Consommation de ciment (t)	265 682	263 152	266 121	277 860	288 376	+3,8%
Nombre de touristes (hors croisiéristes)	506 898	620 000	514 000 (1)	ND	ND	-

(1) Hors touristes provenant des marchés américains (USA et Canada) et caribéens

ND : Non Disponible

Sources : Syndicat des producteurs exportateurs de sucre et de rhum, Douanes, DDCCRF, Ciment Antillais, Comité des îles de Guadeloupe, INSEE

La campagne cannière 2007 a été excellente à la Guadeloupe, elle a permis de récolter plus de 732 500 tonnes de cannes contre 716 900 l'année précédente, soit une augmentation de 2,2 %. La production de **sucre** varie positivement de 9,7 % grâce à une hausse du taux de rendement moyen (11 % contre 10,3 % en 2006), ce qui constitue un record sur les 27 dernières années.

L'activité des distilleries s'est accélérée en 2007, la production de **rhum** enregistrant une croissance de 30,4 %. Les exportations progressent et sont établies à 44 853 HAP.

La filière **banane** a quant à elle fortement souffert du passage du cyclone *Dean* au mois d'août, qui a détruit 100 % de la production sur la zone de Basse-Terre et Trois-Rivières, et 80 % sur celle de Capesterre. Les conséquences négatives de l'ouragan sur la filière sont néanmoins à nuancer,

les dispositifs d'aides national et européen ayant fonctionné.

PHOTO REGION GUADELOUPE - J.-M. PLANCHAT



Marina Bas du Fort - Guadeloupe

Le dynamisme du secteur du **BTP** en 2007 tient principalement à la consommation des fonds affectés au logement social dans le cadre de la Ligne Budgétaire Unique (LBU) et à l'arrivée à terme du DOCUP 2000-2006<sup>1</sup>, qui a entraîné une

<sup>1</sup> Les projets financés dans le cadre du DOCUP 2006-2008 doivent être achevés d'ici fin 2008.

accélération des chantiers perceptible depuis le milieu de l'année 2006. Plusieurs grands travaux ont eu lieu en 2007 émanant du secteur public mais aussi du secteur privé (rénovation d'hôtels, marina de Saint-François, extension du centre commercial Destreland). La construction du barrage de Dumanoir a par ailleurs été lancée à Capesterre Belle-Eau.

Tirés par le dynamisme de la construction, les secteurs de l'**industrie** et des **services** auraient enregistré une augmentation de leur chiffre d'affaires par rapport à 2006, et atteint des niveaux d'activité satisfaisants.

Après une année 2006 encourageante, liée à l'effet de la médiatisation de la course transatlantique « La route du Rhum – La Banque Postale », le bilan de l'activité **touristique** est mitigé en 2007, selon les dirigeants d'entreprises qui sont insatisfaits de leur volume d'affaires. Le trafic passagers à l'aéroport (hors transit) a progressé de 6,2 %, notamment grâce au tourisme de croisière, en augmentation de 26,9 % en 2007.

Après une année 2006 encourageante, liée à l'effet de la médiatisation de la course transatlantique « La route du Rhum – La Banque Postale », le bilan de l'activité **touristique** est mitigé en 2007, selon les dirigeants d'entreprises qui sont insatisfaits de leur volume d'affaires. Le trafic passagers à l'aéroport (hors transit) a progressé de 6,2 %, notamment grâce au tourisme de croisière, en augmentation de 26,9 % en 2007.

## GUYANE

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Production de riz (t)	23 461	25 529	17 774	15 073	8 671	-42,5%
Pêche crevette (t)	3 565	3 364	2 964	2 239	2 362	+5,5%
Production totale d'or (kg)	3 296	2 759	2 551	3 079	2 425	-21,2%
Nombre de tirs d'Ariane	4	3	5	5	6	+20%
Vente de ciment (t)	67 776	72 756	60 091	72 905	86 730	+19%

Sources : Direction de l'agriculture et de la forêt, Douanes, Direction départementale des affaires maritimes, Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, Arianespace, Ciments guyanais

L'activité **spatiale** en 2007 a été particulièrement dynamique, totalisant 6 lancements, dont trois au dernier trimestre. L'aménagement de la zone de lancement de Soyouz à Sinnamary s'est poursuivie.

Le secteur de la **construction** a été soutenu par plusieurs grands chantiers (Soyouz et Pôle Universitaire Guyanais en particulier). Les ventes de ciment sur l'ensemble de l'année sont en forte augmentation (+ 19 % par rapport à 2006) pour la seconde année consécutive.

S'agissant de la filière **bois**, les volumes de grumes sorties de forêt ont diminué en 2007 (- 1,8 %), pour s'établir à 55 946 m<sup>3</sup>.

Le secteur **aurifère** a enregistré un repli significatif de son activité (la production étant en chute de 21,2 % en volume et les exportations de plus de 50 %).

Le secteur **rizicole** a, pour la troisième année consécutive, enregistré une contraction de son activité (chute de la production de 42,5 % et des exportations de 31,7 % entre 2006 et 2007). Cette évolution à la baisse est imputable à la réalisation d'un seul cycle de production depuis 2007, contre deux auparavant. La production de riz en Guyane a chuté de 66 % en trois ans.

Les prises de **crevettes** augmentent légèrement après deux années de repli d'activité. La pêche de **vivaneaux** reste dynamique avec une hausse de la

production de 10,4 % sur un an (1 446 tonnes en 2007) avec une légère baisse des exportations (- 3 %).



J. BRUNETAUD

Quartier de Cayenne -Guyane

Concernant le secteur du **tourisme**, l'activité s'est montrée particulièrement dynamique en fin d'année grâce au nombre élevé de lancements d'Ariane 5. A fin novembre, le taux d'occupation des hôtels s'établissait à 68 %, ce qui est supérieur de 10 points au mois de novembre 2006. La hausse de la fréquentation touristique en Guyane provient tourisme d'affaires, le tourisme d'agrément étant toujours à un stade embryonnaire. La création du Parc national de Guyane en 2007 pourrait toutefois permettre la mise en valeur du patrimoine naturel exceptionnel du département.

**MARTINIQUE**

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Production de sucre (t)	5 181	4 119	4 394	4 076	5 849	+43,5%
Production de rhum (hap)	65 000	66 800	67 200	62 500	79 400	+ 27%
Exportation de bananes (t)	265 000	273 600	228 400	216 800	134 000	-38,2%
Vente de ciment (t)	232 100	224 100	234 200	259 200	264 900	+2,2%
Nombre de touristes (hors croisiéristes et plaisanciers)	453 160	470 890	484 127	503 474	505 455	+0,4%

Sources : CTCS, Douanes, DRCCRF, Ciment Antillais, Comité Martiniquais du Tourisme

En 2007, le secteur primaire a été marqué par le passage du cyclone *Dean*, entraînant notamment l'arrêt provisoire (jusqu'en mars 2008) de la production de **bananes**. Au terme de l'année, les expéditions de bananes ont chuté de 38,2 %. Au deuxième semestre, les acteurs de la filière se sont affairés à replanter les champs détruits afin de revenir sur le marché européen dans les meilleurs délais. Par ailleurs, l'Union des groupements a multiplié les actions de communication afin de conserver une certaine présence auprès des consommateurs, comme en témoigne la campagne publicitaire « La banane s'éclipse jusqu'en mars 2008 » lancée dès le mois d'octobre.

Cependant, la campagne **sucrière** 2007 a été bonne, après une année 2006 médiocre. Le volume de cannes broyées a ainsi augmenté de 35,1 % (223 000 tonnes en 2007), la production de sucre de 43,6 % (5 800 tonnes) et celle de rhum de 27 % (79 400 HAP).

Le secteur du **BTP** s'est montré peu dynamique, surtout en fin d'année, et a notamment souffert de l'arrivée à terme d'importants chantiers comme celui de la Cour Perrinon ou encore celui de la Maison de la Mère et de l'Enfant, annoncé comme un pôle de référence pédiatrique intégré au complexe du centre

hospitalier de Mangot-Vulcin.

L'année est toutefois caractérisée par une bonne tenue de l'activité dans les secteurs des **services** et de l'**industrie**.



S. BOUVIER-GAZ

Vue du centre ville de Fort-de-France et du programme de la cour Perrinon - Martinique

Le **tourisme** a subi une conjonction d'événements défavorables (cyclone *Dean*, tremblement de terre, épidémie de dengue et polémique autour du chlordécone) entraînant une désaffection du public pour la destination. Le nombre cumulé de croisiéristes accuse notamment une chute de plus de 20 % sur l'année 2007. Le nombre de touristes de séjour reste stable par rapport à 2006.

**REUNION**

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Production de sucre (milliers de t)	209	220	202	205	158	-22,9%
Production de rhum (hap)	112 568	86 130	78 929	92 263	110 109	+19,3%
Pêche (tonnes exportées)	3 942	4 110	3 715	3 628	4 726 (1)	+73,8% (2)
Vente de ciment (t)	458 830	475 708	517 774	569 471	620 315	+8,9%
Nombre de touristes (hors croisiéristes et plaisanciers)	432 000	430 000	409 000	278 800	ND	-

(1) correspond au cumul des trois premiers trimestres

(2) correspond à la variation observée entre les 9 premiers mois 2006 et la même période en 2007

ND : Non Disponible

Sources : Centre Technique Interprofessionnel de la Canne à Sucre, Douanes, CER-BTP, INSEE (enquêtes annuelles), Comité du tourisme de la Réunion ; DDE

L'année 2007 a été marquée par la campagne de **cannes à sucre** qualifiée de catastrophique, dont la récolte est la plus mauvaise depuis 1958. Outre le repli notable du volume de cannes broyées (-15,5 %), la richesse saccharimétrique de la canne est faible. Ce bilan très négatif est la conséquence de facteurs à la fois climatique (période de sécheresse dans la micro-région Sud en début d'année, passage fin février du cyclone *Gamède*, pluies acides provoquées par l'éruption volcanique d'avril-mai), technique (irrigation de certaines zones du Sud rendue impossible par un éboulis dans le Bras de la Plaine, fermetures momentanées des deux usines sucrières de l'île en raison de dysfonctionnements en début de campagne) et économique (taux de replantation insuffisants, pertes de surfaces agricoles ayant un fort potentiel agronomique). La production et les exportations de rhum augmentent toutefois de 19,3 % et de 8,9 %, après une année 2006 déjà bonne.

Le secteur du **BTP** a constitué un moteur de l'économie. En plus des travaux publics (grands chantiers d'aménagement du territoire menés sur l'île), la demande dans le secteur du bâtiment est restée forte, tant dans le domaine privé que public. Dans ce contexte, les ventes de ciment ont

augmenté de 8,9 % sur 12 mois et les effectifs employés dans le secteur de 9,4 %. La construction de logements sociaux continue cependant de rencontrer d'importantes difficultés.

S'agissant du **tourisme**, les indicateurs disponibles attestent d'une reprise d'activité après la période difficile due à l'épidémie de Chikungunya. Le nombre total de passagers sur l'axe métropole a augmenté de 16,7 % sur un an. A décembre 2007, en glissement annuel, le taux d'occupation des chambres de l'hôtellerie classée, des gîtes ruraux et des gîtes de montagne varieraient respectivement de 11,3 points, 17,5 points et 13,7 points.



Route du littoral - Réunion

## MAYOTTE

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Exportation d'ylang-ylang (t)	9,3	5,5	7,7	7,8	8,0	+2,6%
Exportation de produits d'aquaculture frais et entiers (t)	154,1	123,6	130,1	118	119,6	+1,4%
Importations de ciment (t)	64 594	71 996	78 901	84 256	56 961 (1)	+13,8% (2)
Nombre de touristes (estimations)	22 800	32 000	39 000	32 000	44 000	+37,5%

(1) chiffre correspondant aux importations de ciment durant les huit premiers mois de l'année 2007

(2) variation des volumes de ciments importés entre la période janvier-août 2006 et janvier-août 2007.

Sources : Douanes, Comité départemental du tourisme de Mayotte (estimations), Conseil Général

Les exportations d'**ylang-ylang** et de **produits d'aquaculture** frais et entiers sont restées stables en volume. A noter que Mayotte n'a quasiment pas exporté de **vanille noire** depuis 2005. En raison de la chute des cours liée à une surproduction mondiale, les exportations ne sont plus rentables. En conséquence, la production s'écoule sur le

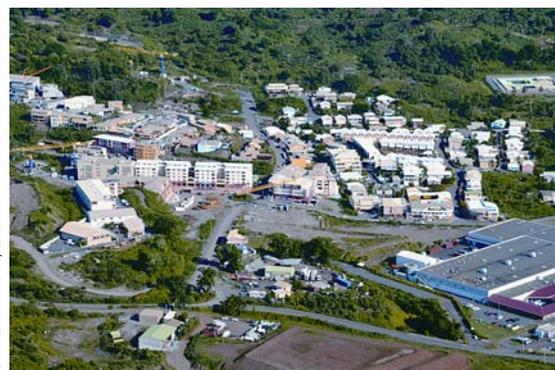
marché local.

L'activité dans le secteur du **BTP** a été particulièrement soutenue par le carnet de commande de l'année 2006 bien rempli, sauf pour le quatrième trimestre durant lequel le secteur a souffert du ralentissement de la commande publique. La demande privée reste soutenue.

L'activité dans le secteur de **l'industrie** est vigoureuse sur l'ensemble de l'année, excepté au troisième trimestre. Cependant, de manière générale, les professionnels sont pénalisés par l'augmentation du prix des matières premières, ainsi que par les problèmes d'approvisionnement liés au retard des navires en provenance de l'île Maurice. Le bilan de l'année dans le secteur des **services marchands** est en revanche plus mitigé.

Le secteur du **tourisme** semble se développer. La fréquentation des hôtels et des restaurants a été relativement élevée, notamment en fin d'année. A noter que le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) doit être validé, et devrait permettre de lancer plusieurs projets touristiques. Le Conseil général a par ailleurs annoncé le financement à hauteur de 6 millions d'euros d'un plan d'actions pour le tourisme en 2008. Enfin, la décision d'un grand croisiériste de

faire escale régulièrement dans le lagon mahorais pour la saison de l'été austral constitue un évènement majeur pour le secteur. Sur l'ensemble de l'année 2007, l'aéroport de Dzaoudzi a enregistré plus de 230 000 passagers, soit 19 000 de plus qu'en 2006.



D. HERRMANN, LNDM

Vue aérienne du nouveau quartier des Hauts Vallons - Mayotte

## SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Pêche artisanale (t) (1)	1 837	1 459	1 641	1 332	1 693	+27,1%
Pêche industrielle (t) (1)	1 719	1 862	1 738	1 844	1 925	+4,4%
Importations de ciment (t)	1 882	1 693	1 926	1 290	1 760	+36,4%
Trafic aérien (2)	13 497	13 241	12 501	11 831	11 963	1,1%
Trafic maritime (2)	16 035	13 475	14 799	13 552	12 834	-5,3%

(1) La campagne de l'année n débute en avril de l'année n et se termine en mars de l'année n+1

(2) Nombre de passagers entrés dans l'archipel

Sources : Affaires maritimes, Douanes, Police Aux Frontières

Le bilan du secteur de la **pêche** apparaît positif, après une année 2006 en demi teinte. Les volumes débarqués par la pêche artisanale ont augmenté de 27,1 % par rapport à la campagne précédente. Le conseil consultatif des pêches franco-canadien a maintenu le TAC (Taux Admissible de Capture) 2007-2008 de pêche à la morue dans l'archipel. Le taux autorisé s'élève donc à 15,6 % de 13 000 tonnes, soit 2 028 tonnes.

L'activité dans le secteur du **BTP** a été particulièrement vigoureuse, comme en témoigne la hausse de 36,4 % des importations de ciment. La commande publique a été soutenue, avec notamment la reconstruction du barrage du Goéland, les travaux du quai Léonce Dupont, l'aménagement du centre du bourg de Saint-Pierre, la construction du nouvel hôpital ainsi que de 12 logements pour la gendarmerie.



J.-J. GENTRIC

Habitat à Saint-Pierre – Saint-Pierre-et-Miquelon

S'agissant du **tourisme**, la fréquentation de l'archipel a diminué de 2,3 %. Cette légère baisse est le résultat d'une hausse de 1,1 % du trafic aérien et d'un repli de 5,3 % du trafic maritime.

Au total, 24 797 passagers sont entrés dans l'archipel, dont 32 % d'étrangers. A noter que Saint-Pierre-et-Miquelon a participé pour la première fois aux Bourses France 2007 organisées en mars au Canada. L'objectif de cette réunion était de mieux faire connaître l'archipel par les professionnels du

voyage et de cibler les besoins de la clientèle, afin d'apporter les améliorations nécessaires (infrastructures, activités proposées, hébergements, etc.). Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan de développement touristique réalisé fin 2006 par le Comité régional du tourisme.

## SAINT-MARTIN

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Trafic aérien	152 169	163 404	170 573	175 119	ND	-
Trafic aérien (1)	579 756	638 435	638 434	628 454	ND	-
Nombre de croisiéristes	9 954	11 139	8 144	8 843	8 500	-3,8%
Nombre de croisiéristes (1)	1 181 688	1 359 589	1 496 605	1 438 840	1 430 406	-0,6%
Nombre de chambres d'hôtel	2 682	2 571	2 035	1 636	1 663	+1,7%
Coefficient d'occupation des chambres	45,6%	55,8%	52,9%	60,1%	60,1%	0 pt

(1) Partie hollandaise incluse

ND : Non Disponible

Sources : Office du tourisme de Saint-Martin, Aéroports Grand-Case et Princess Juliana, Régie municipale du port, Association des Hôteliers de Saint-Martin (AHSM)

NB : sauf mention contraire, les données concernent uniquement la partie française de l'île de Saint-Martin.

Le **tourisme**, secteur clef de l'économie saint-martinoise, accueille principalement des croisiéristes nord-américains (1 422 000 en 2007), dont le point d'entrée est généralement le port de Philipsburg (partie hollandaise) qui dispose d'une capacité d'accueil importante. Le nombre de croisiéristes au port de Galisbay (8 500 en 2007), dans la partie française, est en baisse depuis plusieurs années<sup>1</sup>. Dans la partie française de l'île, le taux d'occupation des hôtels s'est maintenu à un niveau relativement élevé. La capacité hôtelière s'est légèrement améliorée en 2007, mais a chuté de 47,4 % depuis 1996<sup>2</sup>. A fin décembre 2007, 32,3 % des 34 hôtels de la partie française de l'île sont classés 4 étoiles

au moins, et 55,9 % sont classés 3 étoiles.



Anse Marcel – Saint-Martin

## SAINT-BARTHELEMY

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Importations de ciment (t)	11 851	10 954	12 484	13 144	15 927	+21,2%
Nombre de croisiéristes	36 404	56 300	56 300	45 636	45 039	-1,3%
Nombre passagers sur yachts	27 883	33 072	32 631	35 966	39 364	+10,8%
Nombre d'hôtels	27	27	26	24	ND	-
Nombre de chambres d'hôtel	592	581	554	528	ND	-

ND : Non Disponible

Sources : Régie du droit de quai, Port de Gustavia, Office municipal du Tourisme de Saint-Barthélemy

<sup>1</sup> Le port de Galisbay, qui ne peut accueillir de paquebots à fort tirant d'eau, s'est orienté vers une clientèle haut de gamme voyageant sur des navires de plus petite taille.

<sup>2</sup> Stimulé par les possibilités de financement en défiscalisation, le nombre de chambres d'hôtel avait fortement augmenté dans les années 90, en passant de 500 en 1986 à 3 170 en 1996.

Le secteur de la **construction** sur l'île de Saint-Barthélemy se développe à un rythme rapide depuis 2005. En 2007, les importations de ciment ont augmenté de 21,2 %. Cette évolution est due à une augmentation de la demande publique, caractérisée par d'importants travaux d'infrastructures, conjugué à une hausse du nombre de permis de construire délivrés par la mairie.

L'activité **touristique** est concentrée sur le segment du luxe. Environ la moitié des hôtels sont homologués 4 étoiles ou équivalent. Le trafic passagers sur yachts a progressé de 86 % depuis 2002, grâce aux investissements réalisés par la Collectivité pour une amélioration du port et de la zone urbaine.

Le tourisme est resté dynamique en 2007, malgré un léger repli du nombre de croisiéristes.



M. HASSON

Aéroport de Saint-Barthélemy

### Le secteur des transports dans les DCOM (1)

Le poids du secteur des transports est légèrement inférieur dans les DOM comparativement à la métropole : 3,5 % de la valeur ajoutée et 3,5 % de l'emploi contre respectivement 4 % et 4,8 % en métropole. En terme de financement, ce secteur ne représente que 1,9 % de l'endettement total des entreprises domiennes.

Néanmoins, en dépit de ce poids économique et social limité, la part des transports est deux fois plus importante dans la consommation des ménages domiens que dans celle des ménages de métropole.

Par ailleurs, la part des transports ne s'évalue pas seulement au regard de leur part dans la valeur ajoutée totale ou dans les financements bancaires, mais également au travers des dépendances inter-sectorielles, c'est-à-dire par la place qu'occupe le secteur dans les consommations intermédiaires des entreprises ultramarines. A ce titre, les simulations effectuées à partir du modèle TABLO de l'INSEE indiquent qu'une hausse de 10 % du prix des transports impacterait négativement le PIB de la Guadeloupe et de la Martinique de 0,3 %. Ce dernier pourrait augmenter de 0,1 % si la productivité dans le secteur des transports observait une croissance de 10 %. A noter par ailleurs que les effets d'une hausse du prix des carburants sont jugés relativement limités sur l'activité dans le secteur des transports.

Enfin, l'analyse montre que s'agissant des Antilles, le secteur serait particulièrement sensible aux variations du volume d'activité dans les services, tandis que l'impact d'une telle variation dans les secteurs primaire et secondaire est plus limité. On notera cependant une certaine sensibilité du secteur des transports en Guadeloupe vis-à-vis du BTP.

Au-delà de ces constats macroéconomiques, la problématique des transports posent de nombreux problèmes, pour certains d'entre eux communs à l'ensemble des DCOM, pour d'autres plus spécifiques à chaque géographie. Sans prétendre les recenser, l'étude traite de certaines questions majeures.

Sont notamment évoqués les trois grands projets d'aménagement du territoire sur l'île de la Réunion (les chantiers du tram-train, de la route du Littoral et de la route des Tamarins), ainsi que la question de l'organisation des transports collectifs, en pleine mutation dans plusieurs DCOM. Cette dernière problématique est étudiée au travers des cas martiniquais, guadeloupéens et mahorais. Par ailleurs, les collectivités de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon font l'objet d'un point sur la question de la continuité territoriale, ces deux territoires présentant la particularité de ne pas bénéficier de liaison directe avec la métropole.

Enfin, est évoqué le cas spécifique de la Guyane. Ce département est en effet unique dans le paysage ultramarin français compte tenu de ses caractéristiques géographiques. Les questions d'aménagement du territoire y sont différentes, notamment s'agissant du désenclavement des populations de l'intérieur du département. Le secteur des transports joue par ailleurs un rôle important en matière d'intégration de la Guyane au sein de la région.

(1) Pour en savoir plus, cf. Les Notes de l'Institut d'émission : « Le secteur des transports dans les DCOM » (IEDOM, décembre 2007).

### Compétitivité des ports ultramarins dans leur environnement régional (1)

Le contexte croissant de mondialisation a induit d'importants bouleversements dans le secteur des transports maritimes. Tandis que les besoins d'escales et le marché du transbordement explosent, les autorités portuaires tentent d'adapter leurs infrastructures sans augmenter les coûts de passage. En outre, l'intégration régionale des Départements et Collectivités d'Outre-Mer (DCOM), par le biais des Accords de Partenariat Economique, pourrait encore augmenter les volumes de marchandises échangées.

Cette étude, qui porte sur la compétitivité des transports maritimes et du commerce régional des DCOM, met en lumière la situation des ports ultramarins dans leur espace régional respectif et montre ainsi que malgré un retard de compétitivité en termes de coûts, les ports sont dynamiques, et leur rôle sous-régional peut s'accroître grâce à de bonnes infrastructures et à la qualité des services offerts.

D'un point de vue stratégique, les trois grands ports (Guadeloupe - Martinique - Réunion) cherchent en premier lieu à satisfaire la demande locale dans de bonnes conditions. Le placement sur le marché du transbordement constitue toutefois un objectif secondaire. En effet, dans l'océan Indien et dans la Caraïbe, les grands ports de transbordement ont atteint ces dernières années leurs limites en termes de capacités d'accueil. La congestion de ces ports pourrait profiter aux ports ultramarins.

Dans l'océan Indien, les investissements importants en infrastructures et la profonde mutation sociale observée ces deux dernières décennies ont permis à Port-Réunion d'améliorer sa productivité et la qualité des services offerts. A l'heure actuelle, Port-Réunion traite environ un volume de marchandises de l'ordre de 70 % des volumes traités à Port-Louis (Ile Maurice), ce dernier ayant une forte activité exportatrice et de transbordement de marchandises. Si la Réunion n'a pas encore véritablement développé ses activités de transbordement, elle pourrait profiter, dans les années à venir, de la congestion du port de Maurice. En effet, si les ports de la région sont d'abord liés par la concurrence, leur complémentarité n'en est pas moins présente. Dans le cas des Mascareignes, Port-Réunion s'affiche comme une alternative de choix lorsque Port-Louis est saturé.

Le port de Longoni, à Mayotte, a déjà vu son trafic augmenter significativement ces dernières années grâce à la croissance du marché captif, mais aussi des activités de transbordement en provenance de Madagascar. Les capacités d'accueil du port, devenues trop faibles, devraient être améliorées à court terme. Aujourd'hui, dans un contexte de régionalisation, les ports de la Réunion et de Mayotte semblent donc constituer un atout majeur. Malgré des échanges sous-régionaux encore timides, et des exportations limitées, les infrastructures ainsi que les services de qualité offerts par les ports des deux îles permettent une absorption de volumes plus importants de marchandises.

S'agissant de la Caraïbe, il semble que les ports de la Guadeloupe et de la Martinique détiennent un fort potentiel en matière de transbordement. Si ces deux ports sont les plus onéreux de la région, ils affichent de bonnes performances en termes de délai de passages des navires. Les infrastructures sont bonnes, et les deux ports attirent les grandes compagnies maritimes. La qualité des services dans les ports de la Martinique et de la Guadeloupe et les investissements lourds dans de nouvelles infrastructures permettent aux deux départements de miser sur un accroissement futur du trafic, dans un contexte de régionalisation croissante.

S'agissant du port de la Guyane, le retard de compétitivité pourrait être en partie comblé par des investissements en infrastructures (déjà entamés) et une meilleure exploitation des routes maritimes passant par le Brésil.

(1) Pour en savoir plus, cf. Les Notes de l'Institut d'émission : « La compétitivité des ports ultramarins dans leur environnement régional » (IEDOM, décembre 2007).

# L'activité bancaire et financière

## Le système bancaire et financier

### L'ORGANISATION

A l'exception des caisses de Crédit municipal, toutes les catégories d'établissements de crédit (définies en application de l'article L 511-9 du Code Monétaire et Financier) sont présentes dans les DOM, la collectivité départementale de Mayotte et la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon (cf. annexe) :

- **les banques commerciales ;**
- **les banques mutualistes et coopératives ;**
- **les sociétés financières ;**
- **les institutions financières spécialisées ;**
- **un établissement assimilé**, car non soumis à la loi bancaire.

Les différentes banques se distinguent en fonction du cadre juridique et de leur périmètre d'intervention :

- **les établissements disposant d'une autonomie juridique locale :**

– **dont l'activité est limitée à un seul département** : BNP Paribas Guadeloupe, BNP Paribas Martinique, BNP Paribas Guyane, BNP Paribas Réunion, Banque des Iles de Saint-Pierre-et-Miquelon, Crédit Saint-Pierrais ;

– **dont l'activité s'exerce sur plusieurs départements ou collectivités** : Banque française commerciale Antilles-Guyane (BFCAG), Banque des Antilles françaises (BDAF), Société générale de banque aux Antilles (SGBA), Banque de la Réunion (BR), Banque française commerciale Océan Indien (BFCOI) ;

- **les banques mutualistes et coopératives** : les Caisses régionales de crédit agricole, les Caisses d'épargne, la Bred-Banques populaires, la Fédération du Crédit mutuel Antilles-Guyane, la Caisse régionale de crédit maritime mutuel d'Outre-mer, la Casden.

Interviennent également dans le financement des

agents économiques :

- **les banques nationales, sans autonomie juridique locale** : Dexia (Crédit local de France), La Banque Postale ;

- **les sociétés financières**, filiales de divers réseaux : Somafi, Soguafi, Sorefi et Réunibail (groupe General Electric Money), Sagefi (RR investissement), Crédit moderne Guyane, Antilles et Océan indien (Cetelem- groupe BNP Paribas), Sofider OI, Sofiag et Bred-Cofilease (groupe Bred-Banques Populaires), Natexis et Factorem (groupe Banques Populaires), Océor Lease Réunion (Financière Océor, groupe Caisses d'Epargne), Fortis Océan indien (Groupe Fortis), Compagnie financière de Bourbon (groupe Société Générale), la Coopérative immobilière des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon, la Compagnie générale d'affacturage (groupe Société Générale) ;

- **les institutions financières spécialisées** : l'Agence française de développement (AFD), Oséo et sa filiale Sofaris (représentées par l'AFD) et la Compagnie de financement foncier (CFF) ;

- **les établissements non soumis à la loi bancaire** : la Caisse des dépôts et consignations (CDC).



T. DE GUBERNATIS

Kaz créole - La Désirade – Guadeloupe

A fin 2007, 45 établissements interviennent dans les DCOM, selon la répartition suivante :

	2004	2005	2006	2007
<b>Etablissements de crédit locaux</b>				
Banques	11	11	12	12
Mutualistes ou coopératives	10	9	9	8
Sociétés financières	16	17	17	17
Institutions financières spécialisées	1	1	1	1
Assimilés (non soumis à la loi bancaire)	1	1	0	0
<b>Total E.C. locaux (1)</b>	<b>39</b>	<b>39</b>	<b>39</b>	<b>38</b>
<b>Etablissements de crédit non installés</b>				
Banques	1	1	1	1
Mutualistes ou coopératives	2	2	2	2
Sociétés financières	1	1	1	1
Institutions financières spécialisées	2	2	2	2
Assimilés (non soumis à la loi bancaire)	1	1	1	1
<b>Total E.C. hors zone d'émission représentés (2)</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
<b>Total E.C. (1 + 2)</b>	<b>46</b>	<b>46</b>	<b>46</b>	<b>45</b>

(\*) Etablissements ayant une activité régulière et diffusant à l'IEDOM des statistiques d'activité dans les DOM.

## L'EQUIPEMENT BANCAIRE ET LA BANCARISATION

Le nombre de guichets bancaires permanents recensés dans les DCOM a significativement progressé en 2007, avec l'ouverture de 24 nouveaux guichets. On compte ainsi plus de 640 unités. Parallèlement, l'installation de nouveaux DAB-GAB s'est poursuivie, avec 52 nouveaux DAB-GAB en un an.



S. ATTALI

*Crique Wapou - Guyane*

### Nombre de guichets (\*)

	2004	2005	2006	2007
<b>Guichets bancaires</b>	<b>595</b>	<b>608</b>	<b>619</b>	<b>643</b>
Banques commerciales	394	395	402	417
Banques mutualistes ou coopératives	201	213	217	226
<b>Guichets automatiques</b>	<b>1 014</b>	<b>1 068</b>	<b>1 156</b>	<b>1 208</b>
Banques commerciales	292	323	577	622
Banques mutualistes ou coopératives	520	538	579	586
La Poste	202	207	0	0

(\*) à la date de rédaction du rapport, les données 2007 sont provisoires. Les guichets de La Banque Postale sont intégrés dans ceux des banques commerciales à partir de 2006.

Fin 2007, il est dénombré un guichet bancaire pour environ 3 200 habitants dans les DCOM contre un guichet bancaire pour 1 600 habitants en métropole en 2006. L'océan Indien apparaît sous-équipé en matière de guichet bancaire alors que la densité se rapproche du ratio hexagonal dans les départements français d'Amérique. Elle le dépasse à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Il est recensé un DAB-GAB pour 1 700 habitants en moyenne dans les DCOM. Saint-Pierre-et-Miquelon et la Martinique sont les mieux équipés, avec respectivement un DAB-GAB pour 875 habitants et un pour 1 212 habitants, soit une densité supérieure à celle de la France métropolitaine (un DAB-GAB pour environ 1 300 habitants en 2006).

#### Nombre d'habitants par guichet

	2004	2005	2006	2007
<b>Nombre d'habitants par guichet bancaire</b>				
Guadeloupe	2 895	2 885	2 845	2 743
Guyane	2 434	2 449	2 526	2 494
Martinique	2 729	2 724	2 740	2 614
Réunion	3 914	3 856	3 824	3 681
Saint-Pierre-et-Miquelon	1 271	1 263	1 225	1 225
Mayotte	7 591	7 591	6 958	7 154
<b>Total DCOM</b>	<b>3 290</b>	<b>3 269</b>	<b>3 251</b>	<b>3 159</b>
<b>Nombre d'habitants par guichet automatique</b>				
Guadeloupe	1 854	1 770	1 684	1 563
Guyane	2 846	2 729	2 526	2 373
Martinique	1 314	1 299	1 266	1 212
Réunion	2 024	1 933	1 770	1 746
Saint-Pierre-et-Miquelon	1 059	1 053	1 021	875
Mayotte	5 964	5 387	4 073	4 043
<b>Total DCOM</b>	<b>1 931</b>	<b>1 861</b>	<b>1 741</b>	<b>1 681</b>

Le nombre de comptes bancaires détenus par les habitants des départements d'outre-mer et des collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte a progressé de 2,4 % sur un an et dépasse

4,6 millions. Le nombre de cartes bancaires en circulation dans les DCOM atteint près de 1,7 million.

#### Nombre de comptes bancaires à la clientèle et nombre de cartes bancaires

	2004	2005	2006	2007
Nombre total de comptes bancaires à la clientèle	4 365 221	4 410 784	4 518 034	4 630 245
Nombre total de cartes bancaires	1 529 455	1 612 964	1 681 149	1 789 763

#### Nombre de comptes bancaires par habitant

	2004	2005	2006	2007
Guadeloupe	2,54	2,52	2,56	2,63
Guyane	1,33	1,34	1,32	1,40
Martinique	3,08	3,04	3,09	3,09
Réunion	2,22	2,22	2,24	2,31
Saint-Pierre-et-Miquelon	3,09	3,13	3,22	3,25
Mayotte	0,41	0,45	0,47	0,45
<b>Total DCOM</b>	<b>2,23</b>	<b>2,22</b>	<b>2,25</b>	<b>2,28</b>

En termes de bancarisation, les DCOM enregistrent en moyenne 2,28 comptes bancaires par habitant en 2007, soit un niveau inférieur à celui constaté en métropole (3,5 comptes bancaires par habitant en 2006). C'est à Saint-Pierre-et-Miquelon et à la Martinique que le nombre de comptes bancaires par habitant est le plus élevé, avec plus de trois comptes par habitant. Inversement, la bancarisation reste faible à Mayotte ainsi qu'en Guyane, avec respectivement 0,45 et 1,4 compte par habitant.



S. BOUVIER-GAZ

Ferme éolienne du Vaucelin - Martinique

## Les actifs et les passifs financiers de la clientèle non financière

### LES ACTIFS FINANCIERS DE LA CLIENTELE NON FINANCIERE<sup>1</sup>

Au 31 décembre 2007, le total des **actifs financiers** recensés auprès des établissements de crédit des départements et collectivités d'outre-mer (DCOM) dépasse **23 milliards d'euros**, en hausse de 8 % sur l'année. Les actifs progressent dans toutes les géographies. La croissance est soutenue

à la Martinique (+ 10 %), à la Guadeloupe et à la Réunion (+ 8 %). En revanche, la croissance des actifs plafonne à 4,4 % en Guyane. A Mayotte, le taux de croissance dépasse 10 %, alors qu'il était en recul en 2006.

#### Evolution des actifs financiers par DCOM

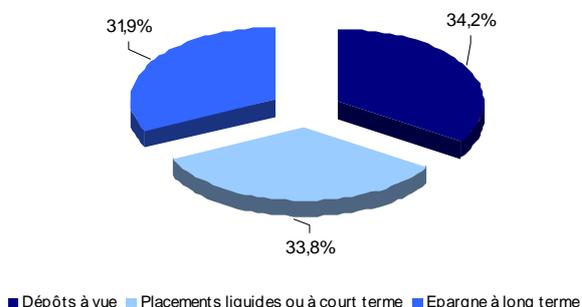
en millions d'euros

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	Réunion	SPM	Total DCOM
<b>Dépôts à vue</b>							
déc-05	1 710,1	434,7	1 532,7	105,5	2 663,1	52,5	6 498,7
déc-06	1 852,8	500,8	1 687,8	134,5	3 056,2	57,1	7 289,2
déc-07	2 033,5	521,4	1 864,0	159,0	3 237,4	66,1	7 881,5
<b>Placements liquides ou à CT</b>							
déc-05	1 609,9	280,5	1 620,3	135,4	2 860,0	104,0	6 610,0
déc-06	1 694,2	311,5	1 692,8	107,5	3 047,5	104,0	6 957,3
déc-07	1 872,8	332,0	1 932,5	109,0	3 434,2	110,0	7 790,5
<b>Epargne à long terme</b>							
déc-05	1 451,3	187,1	1 526,1	33,9	3 057,6	13,1	6 269,1
déc-06	1 756,8	259,6	1 726,4	36,2	3 241,4	13,5	7 033,9
déc-07	1 814,8	266,0	1 811,7	39,3	3 408,4	15,7	7 355,9
<b>Total actifs financiers</b>							
déc-05	4 771,2	902,3	4 679,1	274,8	8 580,8	169,6	19 377,7
déc-06	5 303,7	1 072,0	5 106,9	278,2	9 345,0	174,6	21 280,4
déc-07	5 721,1	1 119,4	5 608,2	307,4	10 080,0	191,8	23 027,9

<sup>1</sup> Chiffres provisoires. Les données concernant les deux collectivités de Saint-Martin et Saint-Barthélemy sont intégrées à celles de la Guadeloupe.

## Répartition des actifs financiers au 31 décembre 2007

Répartition par catégorie de placements

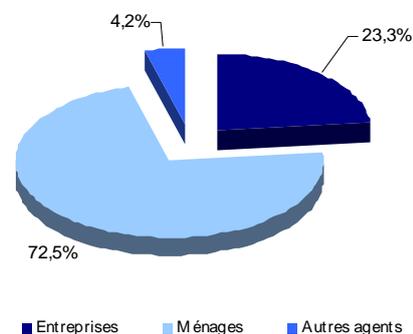


Tous DCOM confondus, les trois catégories d'actifs (les dépôts à vue, les placements liquides ou à court terme, l'épargne à long terme) représentent chacune environ un tiers des actifs. Cependant, selon les DCOM, cette répartition diffère sensiblement : en Guyane ainsi qu'à Mayotte, les dépôts à vue captent près de la moitié des actifs.

La croissance des actifs en 2007 est tirée par la hausse des placements liquides et à court terme, dont l'encours progresse de 12 %. Les dépôts à vue progressent de 8 % alors que la croissance des produits d'épargne à long terme plafonne à 5 %, conséquence du repli des marchés financiers depuis le mois de juin 2007 qui a entraîné l'arbitrage des épargnants vers des produits moins risqués.

La part des actifs collectés par chacun des DCOM n'est pas proportionnelle à l'importance de sa

Répartition par type de clientèle



population. Ainsi la Réunion rassemble 43,8 % des actifs pour 38 % des ménages ; la Martinique concentre 24,4 % des actifs des DCOM alors qu'elle représente 22,3 % des ménages de ces territoires. A l'inverse, la Guyane, avec 8,3 % des ménages des DCOM, ne collecte que 4,9 % des actifs, et Mayotte 1,3 % des actifs pour 6,4 % de la population. Le niveau de collecte des actifs reflète notamment la richesse économique du territoire.

Les **ménages** détiennent 72,5 % de l'ensemble des actifs financiers mais leurs avoirs, soit 16,7 milliards d'euros fin 2007, n'ont progressé que de 6 % au cours de l'année 2007. Ce sont en fait les **entreprises** qui ont tiré la croissance des actifs en 2007, leur encours progressant de façon nettement plus dynamique (+ 15 %).

### ● LES DEPOTS A VUE

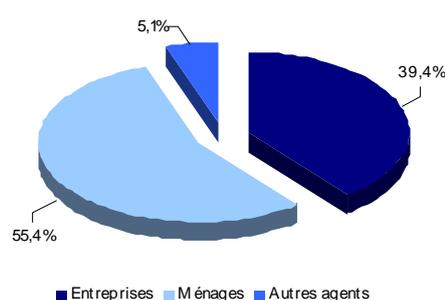
L'encours des **dépôts à vue** atteint près de **8 milliards d'euros** au 31 décembre 2007, en hausse de 8 % sur un an. Le taux de croissance le plus soutenu est enregistré à Mayotte, avec 18 %, suivi de Saint-Pierre-et-Miquelon avec 16 %. En métropole, l'encours des dépôts à vue a progressé de 3 % au 31 décembre 2007.

L'ensemble des DCOM représente 1,7 % des dépôts à vue de la France entière pour environ 3,2 % de la population.

Les **ménages** demeurent les premiers détenteurs de dépôts à vue en 2007, avec 55,4 % de l'encours, leur part reculant de 1,8 point par rapport à 2006. Bénéficiant d'une croissance de 13 % en 2007, les **entreprises** voient leur part s'améliorer de 1,7 point par rapport au 31 décembre 2006, à 39,4 %. En métropole, les ménages détiennent 53,4 % des dépôts à vue.

Au 31 décembre 2007, le département de la Réunion collecte à lui seul 41,1 % des dépôts à vue des DCOM.

Répartition des dépôts à vue en décembre 2007 par type de clientèle

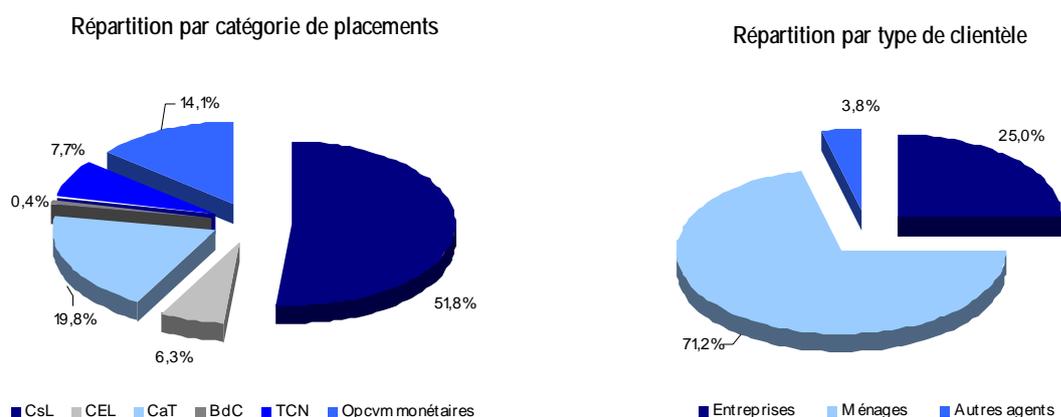


## ● LES PLACEMENTS LIQUIDES OU A COURT TERME<sup>1</sup>

L'encours des **placements liquides ou à court terme** des DCOM atteint près de **7,8 milliards d'euros** au 31 décembre 2007, en progression de 12 % en 2007 (+ 5 % en 2006). Les placements

liquides ou à court terme augmentent sur l'ensemble des géographies, mais la hausse est particulièrement prononcée à la Guadeloupe avec + 14 %.

### Répartition des placements liquides ou à court terme au 31 décembre 2007



Les **comptes sur livrets** (CSL) constituent toujours le principal produit des placements liquides avec 54,6 % du total. Cependant leur part est en recul de 2,8 points par rapport au 31 décembre 2006. Leur taux de croissance est resté stable en 2007, autour de 6 % comme en 2006. Leur poids dans les placements liquides ou à court terme varie de 33,6 % à Saint-Pierre-et-Miquelon jusqu'à 59,1 % à la Martinique.

Avec une progression très dynamique de 21 % en 2007 (+ 10 % en 2006), conséquence d'une évolution favorable des taux et d'un besoin de collecte des banques, les **dépôts à terme** confirment leur deuxième position au sein des placements liquides : ils concentrent 19,8 % de

l'encours à fin décembre 2007.

Après deux années consécutives de contraction de son taux de croissance, l'encours des **OPCVM monétaires** connaît une croissance forte en 2007 de 24 %, bénéficiant de la hausse des taux à court terme. Ils représentent 14,1 % des placements liquides ou à court terme au 31 décembre 2007.

Les **particuliers** détiennent 71,2 % des placements liquides ou à court terme, pour un encours qui atteint 5,5 milliards d'euros au 31 décembre 2007. Cependant, c'est l'encours des **entreprises** qui connaît la progression la plus dynamique en 2007, avec + 22 %. Ces dernières détiennent, fin 2007, 25 % des placements liquides ou à court terme.

<sup>1</sup> Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des produits immédiatement disponibles, sans risque de perte de capital, à savoir les comptes d'épargne à régime spécial (livrets A, ordinaires, bleus, jeunes et d'épargne populaire, les Codevi et les comptes d'épargne-logement) et les produits rémunérés au taux du marché monétaire (dépôts à terme, bons de caisse, certificats de dépôts et OPCVM monétaires).

## ● EPARGNE A LONG TERME GEREE PAR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

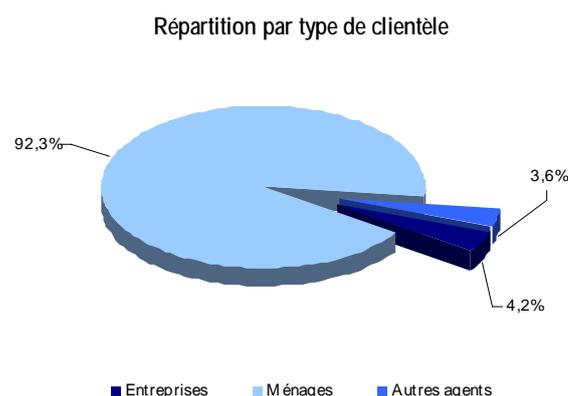
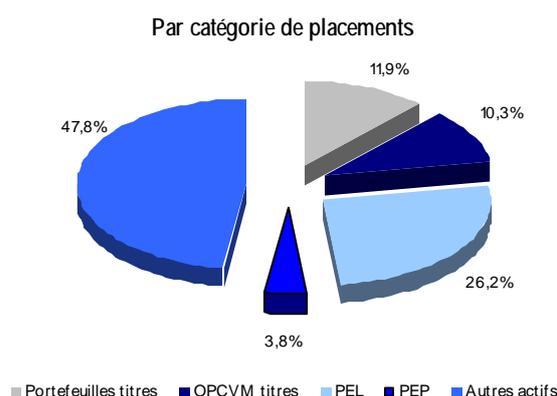
Les données présentées ici ne sont pas exhaustives car elles n'incluent que partiellement les encours de contrats d'assurance vie souscrits auprès des établissements de crédit et n'incluent pas ceux souscrits auprès des compagnies d'assurance. Elles contribuent néanmoins à une estimation des placements longs.

Au 31 décembre 2007, l'encours d'**épargne à long terme** gérée par les établissements de crédit des DCOM dépasse **7 milliards d'euros**, en hausse de 5 % sur un an. Les produits d'épargne à long terme

progressent dans toutes les géographies en 2007, les croissances les plus significatives étant enregistrées à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte avec respectivement + 16 % et + 8,5 %. A l'inverse, la croissance plafonne à 2,5 % en Guyane en 2007.

L'épargne à long terme représente 31,9 % de l'ensemble des actifs financiers des DCOM, mais son poids diminue en 2007 (- 1,2 point). C'est à la Réunion que l'épargne à long terme correspond à la plus grande part des actifs financiers (33,8 %).

### Répartition de l'épargne à long terme au 31 décembre 2007



Les **plans d'épargne-logement** (PEL) constituent toujours le principal produit de l'épargne à long terme puisqu'ils en représentent 26,2 %. Cependant, leur encours recule de près de 4 % et repasse au-dessous des 2 milliards d'euros. L'ouverture de nouveaux PEL a été rendue moins attractive depuis 2006 par le changement de réglementation qui conditionne le versement de la prime d'Etat à la réalisation d'une construction. En métropole, la contraction de l'encours des PEL en 2007 est encore plus importante, avec - 8 %.

Le poids relatif des placements investis directement en **obligations ou en actions**, soit 11,9 % de l'épargne à long terme, perd 0,3 point, l'encours ne progressant que de 1,7 %.

Les **autres actifs**, composés de plusieurs types de produits, dont les produits d'assurance-vie, enregistrent la hausse la plus significative en 2007, avec + 14 %. L'ensemble de ces autres produits d'épargne équivaut à près de la moitié des produits d'épargne à long terme des DCOM, avec 47,8 % des montants collectés (+ 3,9 points par rapport à fin 2006). Cette part dépasse 50 % à Saint-Pierre-et-Miquelon (51,9 %) et en Guyane (52,8 %).

Les **ménages** sont les principaux détenteurs de produits d'épargne à long terme avec 92,3 % de l'ensemble des produits. Leur encours, en hausse de 5 % en 2007, atteint 6,8 milliards d'euros fin 2007. Les **entreprises** ne détiennent que 4,2 % de l'épargne à long terme et leur encours recule de 8 % en 2007.

## LES PASSIFS FINANCIERS DE LA CLIENTELE NON FINANCIERE<sup>1</sup>

Cette partie analyse d'abord l'ensemble des crédits consentis aux agents économiques des départements et collectivités d'outre-mer, puis elle détaille

les concours octroyés par les seuls établissements locaux.

### ● L'ENSEMBLE DES CONCOURS CONSENTIS

#### Concours bancaires octroyés dans tous les DCOM (établissements locaux et non installés localement)

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	Réunion	SPM	Total DCOM
<b>Créances commerciales</b>							
déc-05	41,1	7,1	41,3	3,6	146,9	2,0	241,9
déc-06	38,3	12,6	44,4	5,4	161,6	1,9	264,1
déc-07	44,0	12,3	37,3	5,9	157,3	4,4	261,2
<b>Crédits de trésorerie</b>							
déc-05	903,5	111,5	968,1	73,7	1 940,4	16,4	4 013,6
déc-06	982,9	182,8	1 022,1	78,4	2 135,8	17,3	4 419,3
déc-07	999,2	202,3	1 103,0	115,4	2 257,5	21,9	4 699,3
<b>Crédits à l'équipement</b>							
déc-05	1 030,3	333,9	1 351,7	141,2	3 367,4	33,3	6 257,7
déc-06	1 422,1	414,8	1 744,5	144,4	3 861,7	35,3	7 622,8
déc-07	1 700,1	504,2	2 032,4	182,2	4 627,8	33,0	9 079,8
<b>Crédits à l'habitat</b>							
déc-05	2 309,6	764,7	2 413,6	83,6	5 478,7	55,3	11 105,6
déc-06	2 559,8	864,6	2 621,2	95,3	6 089,1	58,0	12 287,9
déc-07	2 795,9	897,0	2 726,1	132,9	6 792,3	62,0	13 406,3
<b>Créances douteuses brutes</b>							
déc-05	613,0	124,9	446,1	42,5	519,7	18,0	1 764,1
déc-06	533,9	140,6	438,3	41,6	519,7	19,2	1 693,3
déc-07	558,6	104,3	473,1	16,8	575,8	17,6	1 746,2
<b>Autres crédits</b>							
déc-05	422,5	69,2	440,6	50,7	738,8	23,0	1 744,9
déc-06	543,2	138,1	573,3	54,0	1 105,7	17,3	2 431,6
déc-07	621,4	134,3	571,6	63,7	1 239,7	11,7	2 642,3
<b>Total brut</b>							
déc-05	5 320,0	1 411,3	5 661,5	395,3	12 191,8	148,0	25 127,8
déc-06	6 080,1	1 753,4	6 443,8	419,1	13 873,6	149,0	28 719,0
déc-07	6 719,3	1 854,4	6 943,5	517,0	15 650,4	150,5	31 835,1

Le total des **concours bancaires** recensés dans les DCOM au 31 décembre 2007 s'élève à près de **32 milliards d'euros, en hausse de 11 %** en glissement annuel. En métropole, la progression des crédits est de 13 % sur la même période. En 2007, ce sont la collectivité de Mayotte et le département de la Réunion qui ont connu les croissances les plus dynamiques, avec respectivement + 23 %

et + 13 %.

La croissance de l'encours en 2007 a été tirée par la forte progression des crédits à l'équipement (+ 19 %), suivi des crédits à l'habitat (+ 9 %). Ces évolutions reflètent le rôle moteur de l'investissement des entreprises et des ménages dans l'activité économique des DCOM, en 2007.

<sup>1</sup> Données provisoires.

### ◆ Répartition de l'ensemble des concours par type de produit

Les **crédits à l'habitat** représentent **42,1 %** de l'encours total, soit un peu plus de 13 milliards d'euros au 31 décembre 2007. Cependant, la part des crédits à l'habitat dans l'encours est variable selon les DCOM, entre 25,7 % à Mayotte et 48,4 % en Guyane.

Les crédits à l'habitat ont varié de 9 % sur l'ensemble des DCOM en 2007. La progression a été particulièrement soutenue à Mayotte, avec + 39,5 %. A l'inverse, la hausse a plafonné autour de 4 % en Guyane et à la Martinique, essentiellement en raison d'une stabilisation des encours immobiliers des entreprises.

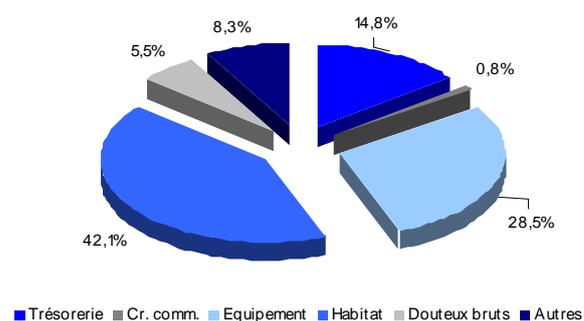
Au 31 décembre 2007, 38,6 % des crédits à l'habitat sont distribués par les ECNIL (établissements de crédits non installés localement). Cependant, dans la tendance des années passées, la part de ces établissements tend à se contracter, perdant 2,3 points en 2007, et s'échelonne de 9,3 % à Saint-Pierre-et-Miquelon à 65,1 % en Guyane.

Les **crédits à l'équipement**, qui progressent de 19 % en 2007, constituent désormais **28,5 %** de l'ensemble des concours, soit 2 points de plus qu'en 2006. Hormis à Saint-Pierre-et-Miquelon où ils reculent de 6,4 %, les crédits à l'équipement progressent sur toutes les géographies. La hausse est particulièrement dynamique à Mayotte (+ 26 %) ainsi qu'en Guyane (+ 22 %) où l'économie reste tirée par les secteurs du BTP et du spatial.

Les crédits d'équipement sont distribués à hauteur de 61 % par les établissements locaux. Toutefois, leur part dans la distribution des crédits à l'équipement varie sensiblement d'une géographie à l'autre : elle n'est que de 28,1 % en Guyane alors qu'elle atteint 68,4 % à la Réunion.

Les **crédits de trésorerie** représentent **14,8 %** des concours et progressent de 6 % en 2007. Du fait de leur nature, ils sont distribués essentiellement par les établissements locaux (94,2 %), dont la part progresse de 0,8 point en 2007.

Répartition par catégorie de crédits au 31 décembre 2007

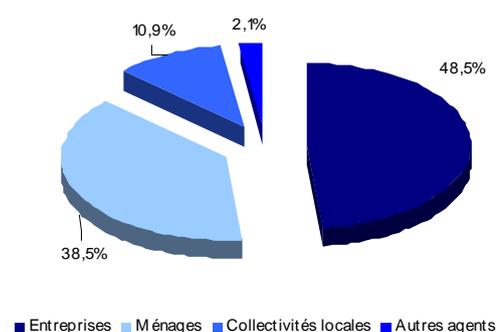


### ◆ Répartition de l'ensemble des concours par type de clientèle

Les **entreprises** demeurent les premières détentrices de crédits dans les DCOM avec **48,5 %** de l'encours total. Avec une croissance de 10 %, leur part est stable par rapport à 2006 et leur encours dépasse 15 milliards d'euros. C'est à Mayotte que l'encours enregistre la croissance la plus marquée (+ 20 %), suivie de la Guadeloupe, avec + 12 %. La progression globale est inférieure à celle enregistrée en métropole (+ 14 %).

L'encours des **ménages (38,5 % du total)** se monte à plus de 12 milliards d'euros et progresse de 10 % en 2007 (+ 11 % pour les ménages en métropole). La part des concours octroyés aux ménages varie de 28,9 % en Guyane à 51,1 % à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Répartition par type de clientèle au 31 décembre 2007



### ■ Les concours accordés par les établissements installés localement

A fin décembre 2007, **69,3 %** de l'ensemble des concours accordés à la clientèle des DCOM sont distribués par les **établissements de crédit locaux**, contre 69 % en décembre 2006. La part des établissements de crédit locaux est variable selon les géographies, s'étageant de 44 % en Guyane à 80,7 % à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le montant des concours accordés par les établissements de crédit installés progresse de 11 % en 2007, contre + 12 % en 2006, et atteint plus de 22 milliards d'euros au 31 décembre 2007.

En 2007, contrairement aux années passées où la croissance de l'encours était tirée par les crédits à l'habitat, ce sont les crédits à l'équipement qui enregistrent la croissance la plus dynamique, avec + 16 % (soit + 779 millions d'euros). Les crédits à l'habitat progressent de 13 % (+ 973 milliards d'euros) et les crédits de trésorerie de 7 % (+ 298 milliards d'euros).

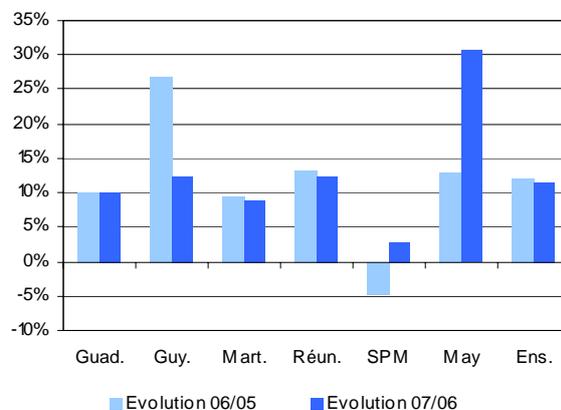
L'encours en faveur des collectivités locales enregistre la hausse la plus importante, avec 30 %, suivi des entreprises (+ 12 %) et des ménages (+ 10 %).

### ◆ Répartition et évolution des concours des établissements locaux par type de crédit

Les **crédits à l'habitat** constituent le premier poste de crédits auprès des établissements locaux, totalisant **37,3 %** de l'ensemble des concours au 31 décembre 2007. Avec une croissance de 13,4 %, contre 20 % en 2006, l'encours dépasse 8 milliards d'euros. Les hausses les plus significatives sont enregistrées à Mayotte (+29 %) ainsi qu'en Guyane (+ 25 %).

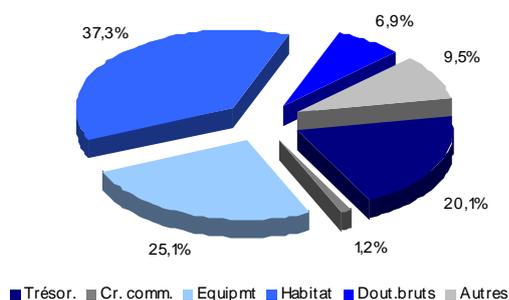
Deuxième poste de crédit auprès des établissements locaux avec **25,1 %** des concours, l'encours des **crédits à l'équipement** progresse de 16 % en 2007 (+ 9 % en 2006) et atteint 5,5 milliards d'euros. La hausse est particulièrement

### Evolution par DCOM des concours accordés par les EC locaux

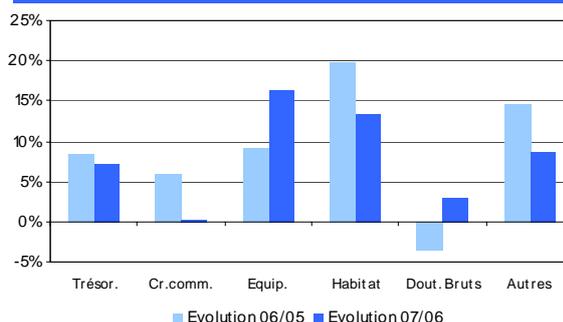


La croissance des concours concerne toutes les géographies. C'est cependant à Mayotte qu'elle est la plus prononcée (+ 30 %), suivie de la Réunion et de la Guyane (+ 12 %). Elle se limite à 3 % à Saint-Pierre-et-Miquelon qui retrouve cependant la croissance, après le recul de 5 % enregistré en 2006.

### Répartition par catégorie de crédits au 31 décembre 2007



### Evolution des concours par catégorie



### ◆ Répartition et évolution des concours des établissements locaux par type de clientèle

Avec **51 %** du total des crédits distribués, **les ménages** sont les principaux bénéficiaires des financements accordés par les établissements locaux. Leur part se contracte cependant de 1,7 point sur un an. La part des ménages dans l'encours total dépasse 56 % à Saint-Pierre-et-Miquelon contre moins de 46 % à Mayotte.

Avec une progression de 12,5 % en 2007, supérieure à celle de 2006 (10 %), l'encours des ménages dépasse désormais 11 milliards d'euros.

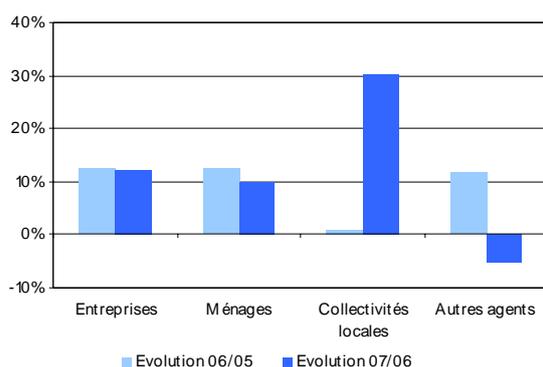
Les **entreprises** détiennent **42,1 %** des concours accordés par les établissements installés localement. En hausse de 13 % sur un an (12 % en 2005), leur

encours s'élève à 9 milliards d'euros au 31 décembre 2007.

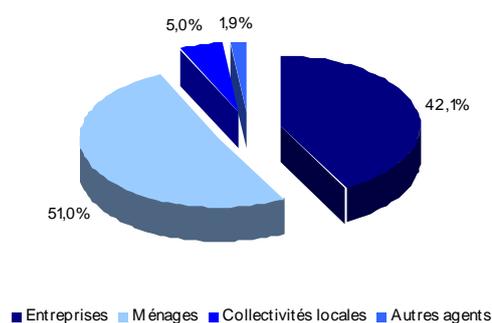
A Mayotte, où les entreprises concentrent 46,2 % des concours distribués par les établissements locaux, leur encours augmente de 31 %. L'encours progresse de 13 % à la Réunion, 12 % à la Guadeloupe, 9 % à la Martinique et à Saint-Pierre-et-Miquelon et 8 % en Guyane.

L'encours des **collectivités locales**, qui ne représente que **5 %** de l'ensemble des concours accordés par les établissements installés localement, croît de 30 %.

Evolution par type de clientèle



Répartition par type de clientèle au 31 décembre 2007



### ◆ Les créances douteuses brutes et le provisionnement

Les **créances douteuses brutes** des établissements de crédit locaux des DCOM s'élèvent à 1,5 milliard d'euros au 31 décembre 2007, soit **6,9 %** de l'ensemble des crédits. Bien que progressant de 2,6 % en 2007, alors qu'elles avaient reculé de 3,5 % en 2006, leur part dans les crédits diminue de 0,6 point.

En 2007, l'encours de créances douteuses a augmenté de 6 % à la Guadeloupe et de 5 % à la Réunion. Il a continué de reculer en Guyane (-16 %) et à Saint-Pierre-et-Miquelon (-8 %). C'est néanmoins dans cette dernière collectivité que la part des douteux est la plus importante, cons-

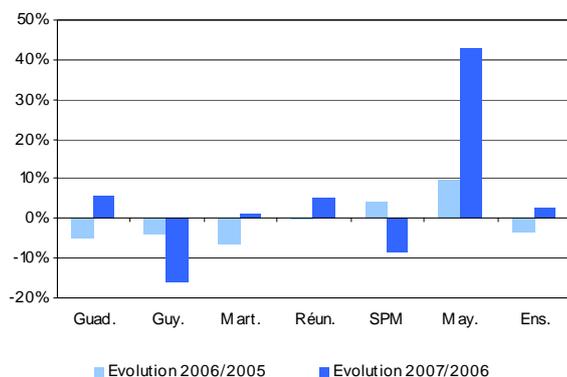
tituant 14,1 % de l'encours. En Guyane, cette part a été ramenée à 10,7 % au 31 décembre 2007 alors qu'elle était encore de 24,4 % fin 2004.

Le poids des créances douteuses dans l'océan Indien (4,5 %) avoisine le niveau des établissements métropolitains de taille similaire (4,7 %), alors qu'il est nettement au-dessus dans les départements français d'Amérique (9,8 %).

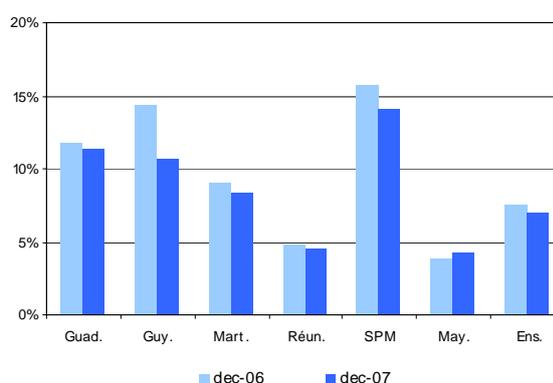
Le taux de provisionnement<sup>1</sup> pour l'ensemble des DCOM s'établit à 67,5 % (-3,3 points par rapport au 31 décembre 2006). Il demeure particulièrement élevé en Guyane, à près de 85 %.

<sup>1</sup> Provisions/créances douteuses brutes.

## Evolution des douteux bruts par DCOM



## Part des douteux bruts dans l'encours de chaque DCOM

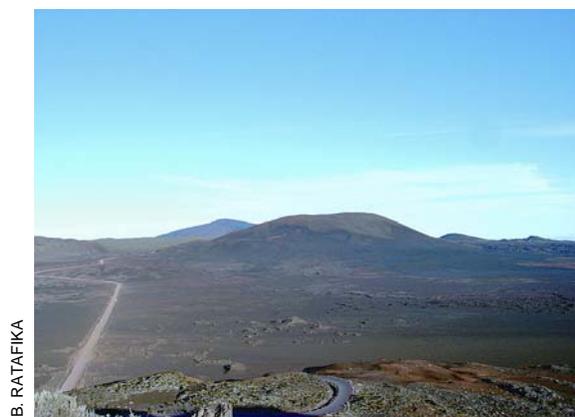


## Taux de provisionnement

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	Réunion	SPM	Total DCOM
Décembre 2005	71,2%	84,1%	67,6%	50,1%	67,6%	55,6%	69,6%
Décembre 2006	74,2%	85,9%	67,4%	49,6%	68,4%	56,3%	70,8%
Décembre 2007	69,6%	84,6%	66,0%	38,1%	64,9%	65,1%	67,5%

## Les comptes d'exploitation des établissements de crédit

Les comptes définitifs des établissements de crédit ne sont pas disponibles à la date de rédaction de ce rapport. Ils feront l'objet comme chaque année d'une publication spécifique au cours de l'année 2008.



B. RATAFIKA  
Plaine des Sables - Réunion

## Le coût du crédit aux entreprises

Les données historiques de la Guadeloupe ont fait l'objet d'une révision au cours de l'année 2007 qui impacte les chiffres publiés dans les rapports précédents.

Les enquêtes semestrielles de l'IEDOM auprès des principaux établissements de crédit locaux portent sur la nature et les conditions débitrices des crédits accordés aux entreprises.

La comparaison des résultats de ces enquêtes avec ceux de l'enquête trimestrielle réalisée par la Banque de France pour la métropole appelle des

remarques liminaires dans la mesure où les populations d'entreprises enquêtées ne sont pas équivalentes. En effet, le poids des très grandes entreprises est notamment plus important dans l'Hexagone. Or, ces dernières ont accès à des conditions de crédit plus avantageuses qui expliquent, par exemple, des taux moyens pondérés de découvert métropolitains particulièrement bas.

Pour mener ces comparaisons, deux types de données sont présentés pour la métropole :

- les taux moyens pondérés sur l'ensemble des tranches de crédits octroyés (le mode de calcul est identique à celui qui est appliqué dans les DOM) ;

- les taux moyens observés sur la tranche de crédits de 45 735 € à 76 225 € (tranche la plus représentative des concours octroyés aux entreprises domiennes).

## LES RESULTATS DE L'ENQUETE DE L'IEDOM<sup>1</sup>

Dans l'ensemble et en dépit du rapprochement de ces dernières années, le coût du crédit aux entreprises observé dans les départements d'outre-mer (DOM) demeure plus élevé qu'en métropole. Les conditions particulières d'activité telles que l'étroitesse des marchés, le niveau de risques plus

élevé ou des coefficients d'exploitation supérieurs, expliquent, pour partie, cette situation. Les établissements de crédit de la zone océan Indien offrent les conditions de crédit les plus avantageuses des DOM et les moins éloignées de la métropole.

### Synthèse des différents taux pratiqués pour la clientèle « entreprises » dans les DOM et en métropole (taux moyens pondérés constatés au mois de janvier 2008)

	TMP escompte	TMP découvert	TMP autres CT	TMP MLT	TMP global
Guadeloupe	8,80%	12,34%	6,95%	5,87%	8,12%
Martinique	8,65%	8,86%	6,29%	5,86%	6,96%
Guyane	6,16%	10,35%	6,67%	6,27%	6,89%
La Réunion	6,58%	6,96%	6,33%	5,64%	6,31%
Métropole (3 <sup>e</sup> Tranche) (1) (2)	6,40%	7,19%	6,11%	4,90%	NC
Métropole global (1)	5,35%	5,29%	5,13%	5,09%	NC

(1) Banque de France - octobre 2007. Les données concernant l'enquête métropole de décembre 2007 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du rapport.

(2) Banque de France - de 45 735 € à 76 225 €

NC : non communiqué

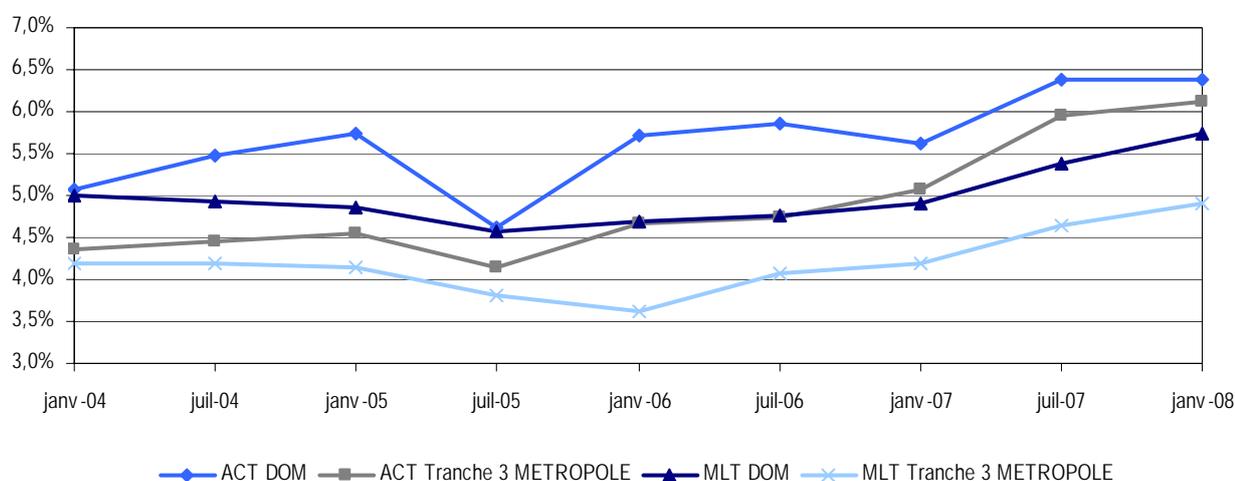
Après une période de baisse généralisée des taux entre 2002 et 2005, le coût du crédit aux entreprises a enregistré une inversion de tendance depuis le début de l'année 2006, qui s'est traduite par une remontée progressive des taux sur toutes les catégories de crédit. Cette évolution résulte de la politique monétaire dans la zone euro qui a conduit à des relèvements successifs de son principal taux directeur pour le porter à 4 % depuis juin 2007. Ces décisions se sont répercutées sur les conditions de crédit en métropole et dans les DOM tout au long de l'année 2007, marquées par un renchérissement

sur l'ensemble des catégories, en particulier sur le premier semestre. Les écarts de taux moyens<sup>2</sup> entre la tranche métropolitaine de référence et les DOM demeurent significatifs hormis pour la Réunion. Ainsi, à fin 2007, le différentiel de taux avec les DFA s'établit à 1,6 % pour l'escompte, 0,4 % pour les autres crédits à court terme et 1 % pour les crédits à moyen et long termes. A la Réunion, il s'élève à 0,2 % pour l'escompte et les autres crédits à court terme et 0,7 % pour les crédits à moyen et long termes.

<sup>1</sup> Les collectivités de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon ne sont pas concernées par cette enquête.

<sup>2</sup> Les écarts de taux moyen correspondent aux moyennes de taux pondérées par les encours de crédit correspondants dans chaque département d'outre-mer ou par région (DFA, OI).

### Evolution comparée des taux des crédits autres court terme et crédits moyen et long termes en métropole et dans l'ensemble des DOM



## LE TAUX DES CREDITS A COURT TERME DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

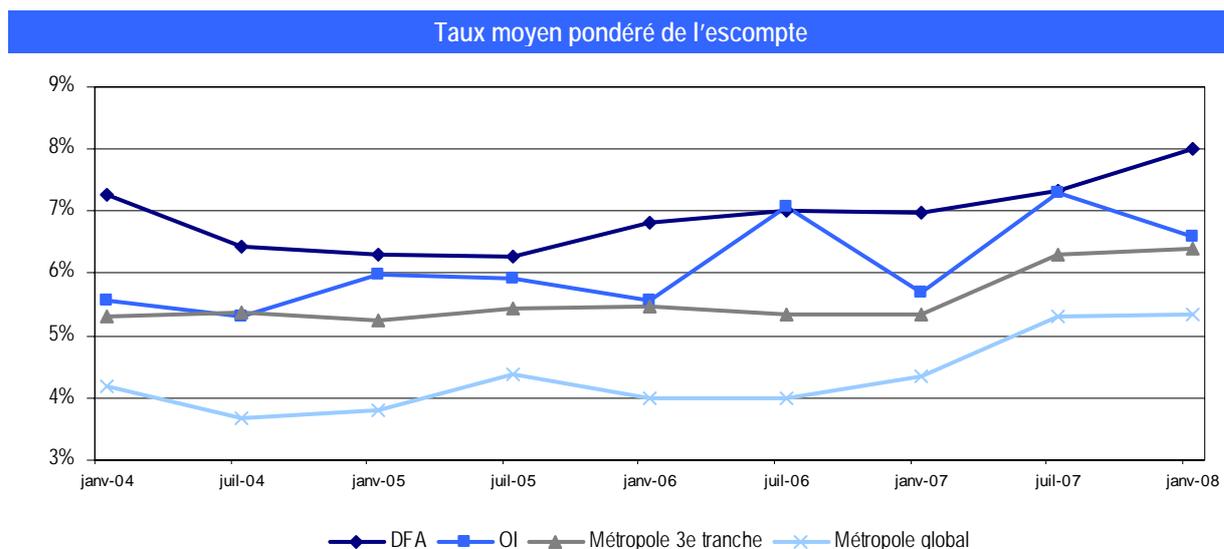
### ● LE TAUX DE L'ESCOMPTE DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

La hausse du taux moyen de l'escompte dans les DOM s'est accélérée au cours de l'année 2007 avec une progression de 100 points dans les DFA comme à la Réunion. En métropole, le coût moyen de l'escompte a augmenté dans les mêmes proportions, pour s'établir à 6,4 % à fin 2007. Le différentiel de taux sur cette catégorie de crédit reste relativement stable entre chacune des géographies. Il s'établit à 1,4 point entre les DFA et la Réunion et 1,6 point

entre les DFA et la métropole. Par ailleurs, les taux moyens de l'escompte à la Réunion sont très proches de ceux de la métropole avec un écart de 0,2 point. Les taux moyens de la Guadeloupe ont enregistré la plus forte progression avec une hausse de 213 points de base entre 2006 et 2007 alors qu'à la Martinique, ils sont restés relativement stables (+ 30 points de base).

	janv-04	juil-04	janv-05	juil-05	janv-06	juil-06	janv-07	juil-07	janv-08
Guadeloupe	6,45%	6,59%	5,59%	5,78%	6,29%	6,64%	6,67%	7,48%	8,80%
Martinique	6,92%	6,16%	6,89%	6,54%	7,27%	8,55%	8,35%	8,82%	8,65%
Guyane	9,57%	7,13%	6,38%	7,60%	7,43%	NS	NS	NS	6,16%
La Réunion	5,58%	5,30%	5,98%	5,93%	5,56%	7,08%	5,69%	7,30%	6,58%
Métropole 3 <sup>e</sup> tranche	5,31%	5,37%	5,26%	5,43%	5,47%	5,35%	5,63%	6,31%	6,40%
Métropole global	4,19%	3,68%	3,79%	4,37%	4,01%	3,99%	4,66%	5,30%	5,35%

NS : non significatif

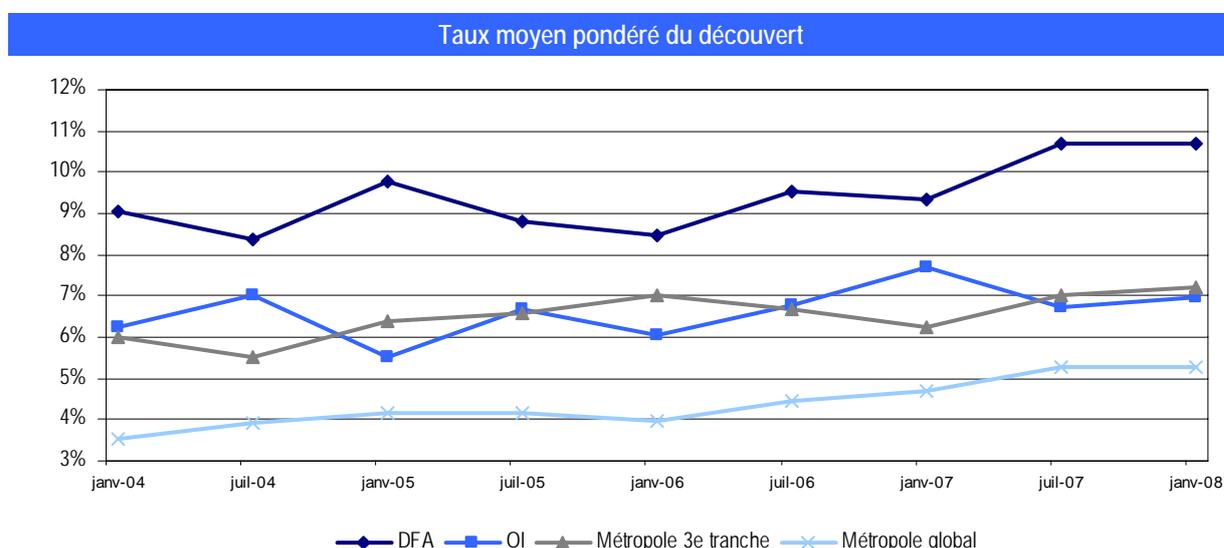


### ● LE TAUX DES DECOUVERTS DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Le coût moyen des découverts a enregistré des évolutions contrastées dans chacune des géographies. Alors que les conditions de découvert se sont renchéries dans le DFA (+ 140 points de base) et en métropole (+ 90 points de base) au cours de l'année 2007, elles se sont réduites de 70 points de base à la Réunion pour atteindre 6,96 %.

des découverts bancaires à la Réunion se place ainsi sous le niveau constaté en métropole. En revanche, le différentiel de taux entre la métropole et les DFA demeure conséquent (3,5 points à fin 2007) et continue de se creuser. Le taux moyen des découverts est particulièrement élevé à la Guadeloupe où il atteint 12,34 % à fin 2007.

	janv-04	juil-04	janv-05	juil-05	janv-06	juil-06	janv-07	juil-07	janv-08
Guadeloupe	9,30%	9,36%	9,13%	9,09%	8,87%	9,29%	10,76%	12,30%	12,34%
Martinique	7,49%	7,12%	10,57%	8,26%	7,89%	9,85%	8,19%	9,40%	8,86%
Guyane	8,26%	9,01%	9,14%	9,49%	9,27%	9,14%	8,31%	8,81%	10,35%
La Réunion	6,22%	7,03%	5,52%	6,70%	6,06%	6,79%	7,67%	6,72%	6,96%
Métropole 3 <sup>e</sup> tranche	6,01%	5,53%	6,38%	6,60%	7,03%	6,69%	6,58%	7,04%	7,19%
Métropole global	3,53%	3,90%	4,14%	4,16%	3,99%	4,45%	4,72%	5,29%	5,29%



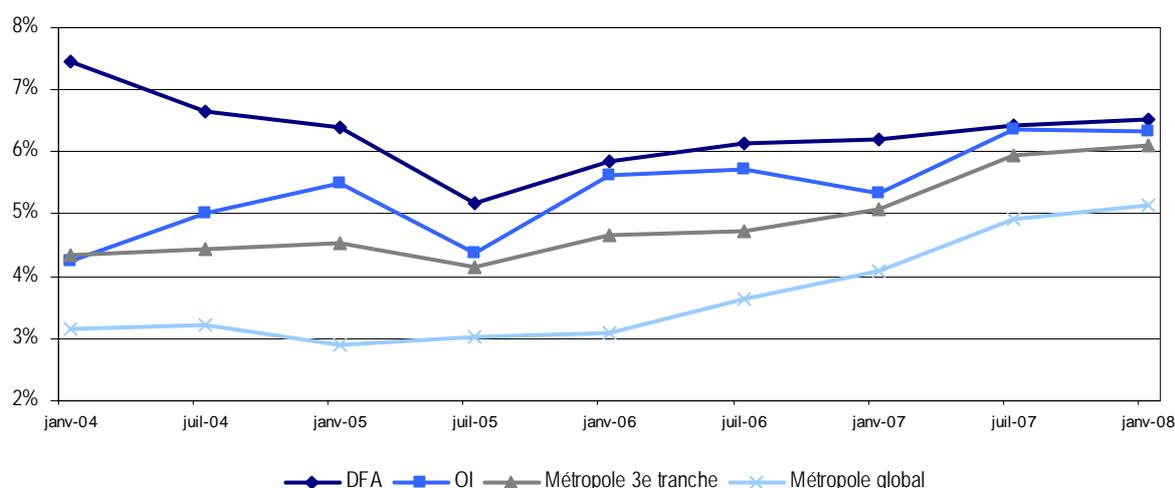
## ● LES TAUX DES AUTRES CREDITS A COURT TERME DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Dans les DOM et en métropole, le taux des autres crédits à court terme a progressé au premier semestre de l'année 2007, avant de se stabiliser au deuxième semestre. La hausse est plus forte en métropole (+ 1 point) et à la Réunion (+ 0,9 point)

que dans les DFA (+ 0,3 point). Pour cette catégorie de crédit, le différentiel de taux entre les DFA, la Réunion et la métropole est relativement faible (oscillant entre 0,2 et 0,4 point) à fin 2007.

	janv-04	juil-04	janv-05	juil-05	janv-06	juil-06	janv-07	juil-07	janv-08
Guadeloupe	5,30%	7,81%	6,23%	5,68%	6,44%	5,99%	5,76%	6,61%	6,95%
Martinique	7,24%	5,86%	6,35%	4,73%	5,47%	6,21%	6,54%	6,29%	6,29%
Guyane	7,65%	6,93%	8,13%	6,07%	5,50%	6,61%	6,38%	6,24%	6,67%
La Réunion	4,23%	5,02%	5,49%	4,38%	5,64%	5,71%	5,35%	6,36%	6,33%
Métropole 3 <sup>e</sup> tranche	4,35%	4,45%	4,54%	4,15%	4,66%	4,73%	5,12%	5,96%	6,11%
Métropole global	3,17%	3,21%	2,91%	3,03%	3,08%	3,63%	4,42%	4,91%	5,13%

Taux moyen pondéré des autres crédits à court terme



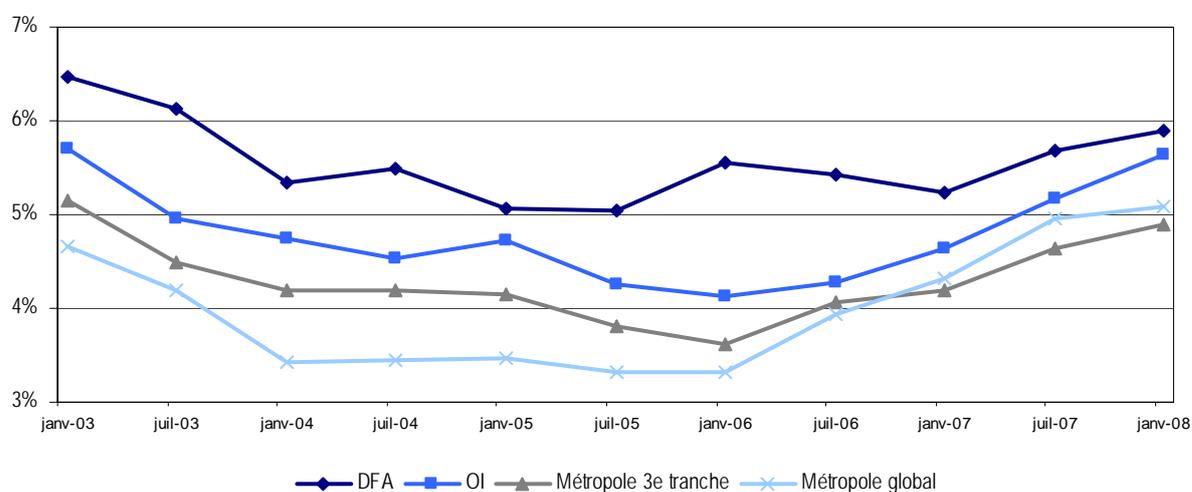
## LE TAUX DES CONCOURS A MOYEN ET LONG TERMES DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Sur l'année 2007, les conditions débitrices sur les crédits à moyen et long terme se sont renchéries dans les mêmes proportions dans les DFA et en métropole, avec une progression de 0,7 point. A la Réunion, la hausse a été plus marquée (+ 1 point) avec un taux moyen qui s'établit à 5,6 % en fin d'année 2007. Ainsi, l'écart de taux moyen entre la métropole et les DFA est resté stable à 1 point alors

qu'il s'est creusé avec la Réunion (0,7 point à fin 2007). Dans le détail, les taux moyens sur les crédits à moyen et long termes ont enregistré sur un an une hausse modérée à la Martinique et en Guyane (+ 0,4 et + 0,5 point respectivement) mais plus forte à la Guadeloupe et à la Réunion (+ 1 point).

	janv-04	juil-04	janv-05	juil-05	janv-06	juil-06	janv-07	juil-07	janv-08
Guadeloupe	5,26%	5,15%	4,76%	4,89%	4,78%	4,93%	4,86%	5,37%	5,87%
Martinique	5,47%	5,77%	5,26%	5,16%	6,11%	5,78%	5,44%	5,90%	5,86%
Guyane	6,05%	5,29%	5,39%	5,17%	5,46%	5,48%	5,76%	5,72%	6,27%
La Réunion	4,75%	4,53%	4,72%	4,26%	4,13%	4,28%	4,64%	5,16%	5,64%
Métropole 3 <sup>e</sup> tranche	4,20%	4,20%	4,15%	3,80%	3,61%	4,07%	4,29%	4,64%	4,90%
Métropole global	3,42%	3,45%	3,46%	3,31%	3,31%	4,94%	4,52%	4,96%	5,09%

## Taux moyen pondéré des crédits à moyen et long termes



## 2 Présentation de l'IEDOM

### Zone d'intervention de l'IEDOM

Etablissement public national doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) a été créé en application de l'ordonnance n° 59-74 du 7 janvier 1959 modifiée par l'ordonnance 2000-347 du 19 avril 2000, avec notamment pour mission l'émission de monnaie dans les départements de **la Guadeloupe**, de **la Martinique**, de **la Guyane** et de **la Réunion**.

Le champ d'intervention de l'Institut d'émission a été étendu le 1<sup>er</sup> janvier 1978 au département de **Saint-Pierre-et-Miquelon**, devenu en 1985 collectivité territoriale, puis au 1<sup>er</sup> janvier 1999 à **Mayotte**, devenue collectivité départementale conformément à la loi 2001-616 du 11 juillet 2001.

La loi organique n° 2007-224 du 21 février 2007 porte sur la création des collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, ce qui conduit à élargir la zone d'intervention de l'IEDOM à huit collectivités.



## Statuts et contrôles

### Les statuts

Les statuts<sup>1</sup> actuels sont fixés dans le livre VII du Code monétaire et financier relatif au régime de l'outre-mer (articles L711-2 à L711-12 et R711-1 à D711-14). L'article L711-2 précise qu'au titre de sa participation au Système européen de banques centrales, la Banque de France exerce dans les départements d'outre-mer et les collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon<sup>2</sup>, les missions qui lui sont confiées par les articles L122-1 et L141-1 à L141-5 du Code monétaire et financier. L'exécution des opérations afférentes à ces missions est toutefois assurée par l'IEDOM, agissant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France (article L711-2-2<sup>e</sup> alinéa).

Conformément aux dispositions de l'article L711-3, l'Etat a également confié à l'IEDOM des missions de service public. Par ailleurs, l'IEDOM assure le rôle d'Observatoire économique et financier des économies ultramarines.



H. LEFEBVRE

*Construction des nouveaux locaux du Comité départemental du tourisme de Mayotte*

La mise en œuvre de ces textes s'est traduite par une nouvelle composition des instances dirigeantes et de contrôle de l'IEDOM et a conduit à l'établissement de conventions avec ses principaux partenaires que sont la Banque de France, la Commission bancaire, le Trésor public et l'Agence française de développement (AFD).

### Les organes dirigeants et de contrôle

#### LES ORGANES DIRIGEANTS

L'IEDOM est administré par un Conseil de surveillance composé de quinze membres<sup>3</sup> :

- le gouverneur de la Banque de France ou son représentant, qui préside le Conseil,
- sept représentants de la Banque de France désignés pour quatre ans par son gouverneur,
- six personnalités qualifiées choisies en raison de leurs compétences dans les domaines monétaire, financier ou économique de l'outre-mer et nommées conjointement pour quatre ans par le ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et le ministre de l'Outre-mer,

- un représentant du personnel de l'Institut élu pour quatre ans.

Deux représentants de l'Etat, désignés l'un, par le ministre chargé de l'Economie et l'autre, par le ministre de l'Outre-mer, peuvent participer au Conseil de surveillance à titre d'observateur et sans voix délibérative.

Le directeur général de l'IEDOM est nommé par le gouverneur de la Banque de France. Il assure la gestion de l'établissement sous le contrôle du Conseil. Pour les missions relevant de l'Euro-système, il agit selon les instructions du gouverneur de la Banque de France.

<sup>1</sup> Les statuts résultent de l'ordonnance n° 59-74 du 7 janvier 1959, créant l'IEDOM, modifiée par l'ordonnance n° 2000-347 du 19 avril 2000, et complétée par le décret n° 2000-545 du 20 juin 2000.

<sup>2</sup> Conformément à l'article 3 de la décision du Conseil de l'Union européenne du 31 décembre 1998 concernant Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte.

<sup>3</sup> D'après l'article L711-5 du Code monétaire et financier.

## LES ORGANES DE CONTROLE

Les organes de contrôle interviennent soit de façon permanente, soit de façon périodique. Un contrôle externe est également, de manière régulière ou périodique, effectué par des entités extérieures.

Les organes de contrôle interne<sup>1</sup> de l'IEDOM exercent un contrôle permanent au siège et dans les agences. En ce qui concerne les missions réalisées dans le cadre de l'Eurosystème, ils s'assurent entre autres du respect de toutes les instructions transmises par la Banque de France relatives aux opérations réalisées pour son compte dans le cadre de la convention entre la Banque de France et l'IEDOM. Ils vérifient notamment l'application de la charte du système de contrôle de l'information comptable pour l'ensemble des opérations réalisées par l'IEDOM pour le compte de la Banque de France.

L'Inspection de l'IEDOM exerce un contrôle périodique. Cette dernière présente ses rapports au

comité d'audit et de contrôle interne qui en assure le suivi ; un exemplaire est ensuite adressé au Contrôleur général de la Banque de France, qui se réserve la possibilité de demander toute information complémentaire et de faire procéder sur place, par ses services, à toute investigation additionnelle jugée nécessaire.

Par ailleurs, les opérations de l'Institut peuvent être vérifiées par les agents de la Banque de France sur la demande du président du Conseil de surveillance ou du directeur général dans le cadre des activités exercées pour son compte.

Enfin, des entités extérieures exercent un contrôle externe sur les comptes de l'IEDOM. Ce contrôle est effectué régulièrement par un collège de commissaires aux comptes désignés par le Conseil de surveillance. L'IEDOM, comme tous les établissements publics, est également soumis au contrôle de la Cour des comptes.



S. FUIRET

*Saint-Pierre sous la neige – Saint-Pierre-et-Miquelon*

## Les relations avec les principaux partenaires

Les relations de l'IEDOM avec ses principaux partenaires que sont la Banque de France, la Commission bancaire, le Trésor public et l'AFD sont régies par des conventions. Par ailleurs, afin d'améliorer la connaissance de sa zone d'intervention, l'IEDOM a développé en collaboration avec

l'AFD, l'IEOM et l'INSEE le projet CEROM (Comptes économiques rapides pour l'outre-mer) qui consiste à mettre en place un cadre économique et statistique global permettant d'analyser les évolutions récentes des économies ultramarines.

### LA BANQUE DE FRANCE

Les missions de l'IEDOM relevant de l'Eurosystème sont régies par la convention du 22 janvier 2001.

Ce document traite des questions suivantes :

- mise en circulation des billets et mise en œuvre des mesures prises par la Banque centrale européenne relatives à la monnaie fiduciaire,
- information sur les entreprises et mobilisation de créances privées non négociables,
- réserves obligatoires,

- gestion des comptes des établissements de crédit et de La Poste,
- procédures de contrôle.

Par ailleurs, les modalités de révision périodique de l'avance consentie par la Banque de France à l'IEDOM ont été fixées par la convention du 30 janvier 2003<sup>2</sup>, qui amende la convention du 22 janvier 2001.

A l'occasion du Conseil de surveillance du 13 mars 2007, de nouvelles règles ont été définies.

<sup>1</sup> Cf. « Le contrôle interne et la maîtrise des risques », page 90.

<sup>2</sup> Cf. « La gestion des moyens de paiement – Encadré : Les ressources financières de l'IEDOM », page 60.

## LE SECRETARIAT GENERAL DE LA COMMISSION BANCAIRE

Conformément aux dispositions des articles L613-6 et L613-7 du Code monétaire et financier, le Secrétariat général de la Commission bancaire (SGCB) et l'IEDOM ont signé une convention le 8 octobre 1996 (complétée par un avenant daté du 25 mars 2004 et un échange de lettres des 18 et 28 janvier 2005), en vue de définir les modalités selon lesquelles le SGCB fait appel à l'Institut pour l'accomplissement des missions qui lui ont été confiées par ces articles précités, et par les articles L520-1 et suivants et L572-1 et suivants du Code monétaire et financier. Ainsi, l'IEDOM est chargé

dans sa zone d'intervention de :

- réaliser des études spécifiques concernant les établissements de crédit soumis au contrôle du SGCB,
- prêter son concours aux missions de contrôle sur place diligentées par la Commission bancaire,
- procéder à des contrôles à la demande du Secrétariat général, sur instruction de la Commission bancaire, en ce qui concerne les changeurs manuels visés aux articles L520-1 et suivants et L572-1 et suivants du Code monétaire et financier.

## LE TRESOR PUBLIC

En application des dispositions de l'article L711-3 du Code monétaire et financier, l'IEDOM peut être chargé par l'Etat de missions d'intérêt général et de service public. Des conventions précisent la nature de ces prestations et les conditions de leur rémunération. Dans ce cadre, une convention financière entre l'IEDOM et l'Etat a été signée le 1<sup>er</sup> octobre 2002.

- La mise en circulation des monnaies métalliques

Une convention technique, signée le 16 octobre 2002 entre l'IEDOM et l'Etat, définit les modalités de la mise en œuvre de cette mission.

- La gestion des comptes des accredités du Trésor public

Dans le cadre d'une convention signée le 31 janvier 1997, l'IEDOM assure la tenue des comptes courants des trésoriers-payeurs généraux et de leurs accredités ouverts dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte.

- Le traitement du surendettement

L'IEDOM assure également pour le compte de l'Etat, le traitement du surendettement des particuliers et des familles, et gère le secrétariat des commissions de surendettement. L'IEDOM participe également à la tenue du fichier central des chèques. Ces missions font l'objet de conventions particulières se référant à la convention financière entre l'Etat et l'IEDOM.

## L'AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT

Des liens historiques existent entre l'AFD et l'IEDOM. Ces liens ont évolué dans le temps. Ainsi, l'article L711-11 du Code monétaire et financier précise certaines modalités de détachement du personnel de l'AFD auprès de l'IEDOM. Par ailleurs, diverses conventions ont été passées entre les deux établissements ; elles sont notamment relatives aux frais de détachement du personnel de l'AFD auprès de l'IEDOM, ainsi qu'aux modalités de représentation par les agences IEDOM de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon des activités de l'AFD dans ces deux collectivités.



M. HASSON

Village de Corossol – Saint-Barthélemy

## LES ACCORDS-CADRE CEROM PASSÉS ENTRE L'IEDOM, L'IEOM, L'AFD ET L'INSEE, L'ISEE ET L'ISPF

Le premier accord-cadre de partenariat, signé le 12 juillet 2004, réunissait les institutions concernées (l'IEDOM, l'IEOM, l'AFD, l'INSEE, les Instituts Statistiques des collectivités d'outre-mer du Pacifique<sup>1</sup> et le Service du Plan et de la Prévision Economique de Polynésie Française [SPPE]). Les finalités du projet CEROM se déclinent de la façon suivante :

- renforcement de la qualité du système d'information économique en rapprochant statisticiens et économistes,

- réduction des délais de mise à disposition des données utiles aux acteurs économiques,
- amélioration des méthodes de production statistique,
- promotion de l'analyse économique au travers de travaux inter-institutionnels,
- construction d'un réseau d'échanges de bonnes pratiques et de comparaisons de méthodes entre les parties.

Cet accord-cadre a été renouvelé le 26 juin 2007.

## Missions

Les missions attribuées à l'IEDOM se répartissent en trois champs distincts :

- des missions fondamentales de banque centrale assurées dans le cadre de l'Eurosystème,
- des missions de service public confiées par le législateur,
- des services d'intérêt général au profit des acteurs et partenaires publics ou privés, avec en particulier l'Observatoire économique et financier.



T. DE GUBERNATIS

Tortue - Guadeloupe

### Des missions de banque centrale

L'IEDOM, agissant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, met en œuvre les

missions de banque centrale dans sa zone d'intervention.

### MISE EN CIRCULATION ET ENTRETIEN DE LA MONNAIE FIDUCIAIRE

Les signes monétaires qui ont cours légal dans la zone d'intervention de l'IEDOM sont les mêmes qu'en métropole. Les agences de l'Institut ont la

responsabilité de la mise en circulation des billets en euro, en contrôlent l'authenticité, la qualité et assurent leur destruction.

<sup>1</sup> L'ISEE (Institut de la Statistique et des Etudes Economiques de la Nouvelle-Calédonie) et l'ISPF (Institut Statistique de la Polynésie Française).

### Historique

Dans les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion), dès sa création en 1959, l'IEDOM a pris en charge l'émission de la monnaie fiduciaire, jusqu'alors confiée à la Caisse centrale de la France d'outre-mer (devenue par la suite Caisse centrale de coopération économique, Caisse française de développement, puis Agence française de développement). Cet établissement avait lui-même succédé, le 1<sup>er</sup> juillet 1944, aux banques d'émission dites « coloniales », banques privées auxquelles avait été accordé le privilège de l'émission.

Jusqu'au 31 décembre 1974, l'Institut d'émission a mis en circulation dans ces départements des billets de sa propre émission. Les coupures émises étaient libellées :

- en francs dont la valeur nominale était identique à celle du franc métropolitain (mais avec des effigies propres à chaque département et différentes de celles des coupures de la Banque de France) dans les départements français d'Amérique : Guadeloupe, Guyane, Martinique ;
- en francs CFA à la Réunion.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1975 marqua une étape décisive dans l'intégration fiduciaire avec la métropole, l'IEDOM mettant désormais en circulation dans ces départements les billets de la Banque de France.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1978, l'Institut d'émission des départements d'outre-mer s'est substitué à l'Institut d'émission d'outre-mer dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon en application de l'article 4 du décret n° 77-1464 du 28 décembre 1977.

Il en a été de même à Mayotte le 1<sup>er</sup> janvier 1999, en application de la loi n° 98-546 du 2 juillet 1998 (art. 42) ainsi que du décret n° 98-1244 du 29 décembre 1998.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2002, l'IEDOM a mis en circulation l'euro dans les départements d'outre-mer et les collectivités de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

## TENUE DES COMPTES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET DE LA BANQUE POSTALE

L'IEDOM tient, dans ses agences, les comptes ouverts dans les livres de la Banque de France au

nom des établissements de crédit et de La Banque postale.

## COTATION DES ENTREPRISES EN VUE DE LA MOBILISATION DES CREANCES PRIVEES NON NEGOCIABLES

Les créances privées non négociables représentatives de crédits en euros consentis à des entreprises situées dans la zone d'intervention de l'IEDOM et cotées favorablement par lui peuvent être mobili-

sées auprès de la Banque de France ou, le cas échéant, de toute autre banque centrale de la zone euro en tant que contrepartie aux opérations de politique monétaire de l'Eurosystème.

## RELAIS DES AUTORITES BANCAIRES EUROPEENNES ET NATIONALES

Dans les collectivités de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon, l'IEDOM communique aux établissements de crédit et met à disposition du public les

textes réglementaires qui sont rendus applicables par décision de la Banque centrale européenne et de la Banque de France.

## SURVEILLANCE DES SYSTEMES DE PAIEMENT

Comme toutes les banques centrales de l'Eurosystème, l'IEDOM veille, dans sa zone d'interven-

tion, au fonctionnement satisfaisant des systèmes de paiement.

## Des missions de service public exercées pour le compte de l'Etat

Agissant pour le compte de l'Etat, et plus particulièrement pour le compte du ministère de l'Economie d'une part, et le ministère de l'Outre-

mer d'autre part, l'IEDOM remplit certaines missions de service public.

### MISE EN CIRCULATION DES MONNAIES DIVISIONNAIRES

L'IEDOM assure, pour le compte du Trésor public, et, comme la Banque de France sur le territoire

métropolitain, la mise en circulation des pièces métalliques dans sa zone d'intervention.

### GESTION DES COMPTES DU TRESOR PUBLIC

L'IEDOM assure la tenue des comptes courants des trésoriers-payeurs généraux et de leurs accrédités dans les départements d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon. Le Trésor public dispose également d'un compte courant à l'IEDOM. Ce compte centralise les opérations effectuées localement par les comptables publics accrédités auprès de l'IEDOM. L'Institut assure le traitement des valeurs émises ou reçues (chèques, virements, avis de prélèvement...) par les comptables publics dans sa zone d'intervention. Il participe au système français d'échange de valeurs en tant que sous-participant de la Banque de France.



Préparation du site de lancement de Soyouz - Guyane

### SURENDETTEMENT ET INFORMATION DU PUBLIC

L'IEDOM assure, dans les quatre départements d'outre-mer et à Saint-Pierre-et-Miquelon et prochainement à Mayotte, le secrétariat des commissions de surendettement des particuliers. Dans ce cadre, il instruit les dossiers de surendettement pour les présenter à la décision de la Commission départementale.

Par ailleurs, il recense dans le Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) les informations relatives aux situations de surendettement des débiteurs domiciliés dans ces zones géographiques. Depuis le 3 mars 2003, le FICP DOM géré par l'IEDOM est intégré dans le FICP national géré par la Banque de France.

Dorénavant, l'ensemble des informations relatives aux incidents de paiement sur crédit et aux dossiers de surendettement de la métropole, des DOM et de Saint-Pierre-et-Miquelon est centralisé dans ce fichier national unique. Cette intégration permet aux particuliers exerçant leur droit d'accès d'obtenir, auprès des agences de l'IEDOM, une communication en temps réel des informations les concernant.

Par ailleurs, l'IEDOM assure l'exercice du droit d'accès aux informations contenues dans le Fichier central des chèques (FCC) relatives aux chèques impayés et aux retraits de cartes bancaires. Il assure, enfin, l'exercice du droit au compte des particuliers.

## Des services d'intérêt général au profit des acteurs publics ou privés

Compte tenu de sa position particulière dans les collectivités d'outre-mer, l'IEDOM est en mesure d'effectuer certains services d'intérêt général. Il s'agit principalement de l'observatoire économique

et financier des économies ultramarines, de la cotation des entreprises, de l'analyse des positions de place et de la participation au système d'échange des moyens de paiement.

### ROLE D'OBSERVATOIRE ECONOMIQUE

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer est chargé, comme la Banque de France en métropole, d'une mission d'observation de l'économie de sa zone d'intervention. Cette tâche a fondamentalement pour vocation d'éclairer les autorités monétaires sur la situation conjoncturelle de ces régions ultrapériphériques de l'Europe. Ces travaux d'analyse de l'IEDOM sont également exploités, sous forme agrégée, par l'ensemble des acteurs économiques et sociaux, entreprises, chambres consulaires et pouvoirs publics.

Cette mission donne lieu à la production et la diffusion d'indicateurs économiques et de statistiques monétaires et financières, ainsi qu'à la réalisation d'études économiques et d'enquêtes de conjoncture utilisées dans le cadre national et européen. Cela se traduit par des publications régulières : lettre mensuelle, bulletin trimestriel de conjoncture, notes expresses, monographie annuelle de chaque département ou collectivité d'outre-mer, études sectorielles.

L'IEDOM réalise également des tableaux de bord, des monographies ou des études spécifiques effectuées à la demande. Du fait de ses fonctions, l'Institut s'intéresse plus particulièrement à la situation financière et à la conjoncture des départements d'outre-mer et des collectivités territoriales. Le site Internet de l'IEDOM, mis en

ligne depuis 2001 et rénové fin 2005, restitue par ailleurs l'essentiel de ces informations.

En collaboration avec l'AFD, l'IEOM, l'INSEE, les Instituts Statistiques des collectivités d'outre-mer du Pacifique<sup>1</sup> et le Service du Plan et de la Prévision Economique de Polynésie Française, l'IEDOM a participé au développement depuis 2004 du projet CEROM (Comptes économiques rapides pour l'outre-mer), visant à renforcer l'analyse et l'information sur les économies ultramarines.

Ce projet s'articule autour de trois volets : l'élaboration de comptes économiques rapides, la confection d'indicateurs synthétiques de conjoncture, et la promotion de l'analyse économique à travers la réalisation régulière d'études d'ensemble<sup>2</sup>.



Vue sur Le Vauclin - Martinique

### GESTION D'INFORMATIONS SUR LES ENTREPRISES

L'IEDOM procède à la cotation des entreprises de sa zone d'intervention à partir des informations qu'il collecte (documents comptables et annexes, annonces légales, incidents sur effets, risques bancaires, arriérés de cotisations sociales) auprès

des banques, des entreprises et des greffes.

Ces informations sont intégrées dans le fichier national FIBEN depuis avril 2003 et sont consultables selon des modalités sécurisées et standardisées.

<sup>1</sup> L'ISEE et l'ISPF.

<sup>2</sup> Cf. « Les études et publications », page 77.

## PRODUCTION D'INFORMATIONS POUR LA COMMUNAUTE BANCAIRE

L'Institut assure des prestations plus spécifiquement destinées à la communauté bancaire, parmi lesquelles l'analyse des positions de place. L'IEDOM centralise et restitue aux établissements de crédit les informations sur les créances douteuses, les arriérés de cotisations de Sécurité sociale, les parts de marché ainsi que les résultats de l'enquête semestrielle sur le coût du crédit aux entreprises.

Depuis 2001, des conventions de place définissent les règles de collecte et de restitution d'informations.



B. RATAFIKA

*Jardin traditionnel – Hell-Bourg – Cirque de Salazie - Réunion*

## SYSTEMES D'ECHANGE DE MOYENS DE PAIEMENT

Depuis le 25 février 2002, les établissements de crédit des DOM participent au système d'échange d'image chèques sur le SIT (Système interbancaire de télécompensation). Les chèques circulants des départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane, sont échangés dans le Centre d'échange physique (CEPC) de Paris et ceux de

la Réunion et de Mayotte sont échangés majoritairement dans le CEPC de Saint-Denis de la Réunion géré par l'IEDOM. L'IEDOM gère également la chambre de compensation de Saint-Pierre-et-Miquelon, cette collectivité restant en dehors du champ de la convention sur l'échange d'images chèques.

### Le plan d'entreprise

L'IEDOM a été confronté à plusieurs défis d'importance au cours des dernières années : rapprochement avec la Banque de France, insertion dans l'Eurosystème, passage à l'euro fiduciaire, abandon du refinancement, modification en profondeur de ses procédures de fonctionnement, etc. Ces mutations et l'évolution institutionnelle ont rendu nécessaire une réflexion sur ses missions, ses activités et son mode de fonctionnement.

C'est ainsi que l'IEDOM a lancé un plan d'entreprise à moyen terme, à l'horizon 2010. Ce plan est constitué de deux volets, l'un consacré à ses activités, l'autre dévolu à l'organisation et aux ressources humaines.

Le premier volet, achevé au printemps 2005, avait pour objectif l'analyse des solutions à la problématique posée par la triple mission de l'Institut : assurer dans des environnements très divers la continuité territoriale en matière monétaire tout en assumant les tâches confiées par l'Etat et en développant la fonction d'Observatoire économique et financier de l'outre-mer.

Le second volet, qui concerne des questions relatives à la gestion des ressources humaines, est arrivé à son terme en 2006 et a permis de mettre en œuvre plusieurs orientations.

Des conventions annuelles d'objectifs ont été mises en place à partir de l'exercice 2006, en agence et au siège de l'IEDOM. Elles sont positionnées par rapport aux orientations stratégiques à moyen terme de chaque métier et sont établies chaque année. Leur élaboration s'inscrit dans le cadre d'un processus impliquant fortement la direction de l'IEDOM (qui précise les orientations stratégiques pour l'année n), le réseau et les métiers (concertation sur les objectifs et définition des indicateurs de suivi). Un processus de reporting permanent permet d'analyser le déroulement de chaque plan annuel et, le cas échéant, d'effectuer d'éventuelles révisions des orientations stratégiques ou des actions qui en découlent en fonction du contexte général, de l'évolution des métiers ou des attentes des partenaires.

# L'organisation de l'IEDOM

---

## Le Conseil de surveillance

En 2007, le Conseil de surveillance de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer s'est réuni deux fois : à Paris le 13 mars et à Fort-de-France le 11 décembre.

• **Président**<sup>1</sup> : M. Jean-Pierre LANDAU, sous-gouverneur de la Banque de France, qui a succédé le 17 mai 2006 à M. Jean-Paul REDOUIN, sous-gouverneur de la Banque de France, en qualité de représentant du gouverneur de la Banque de France pour une durée indéterminée.

• **Membres représentant la Banque de France**<sup>2</sup> (désignés pour quatre ans par le gouverneur de la Banque de France) :

- ◆ M. Jean BONNARDIN, ancien contrôleur général,
- ◆ M. Jean-Pierre PATAT<sup>3</sup>, ancien directeur général des études et des relations internationales,
- ◆ M. Yves BARROUX, secrétaire général,
- ◆ M. James BRUNEAU, directeur de la comptabilité,
- ◆ M. Didier BRUNEEL, directeur général des opérations,
- ◆ M. Yves NACHBAUR<sup>4</sup>, directeur des entreprises,
- ◆ M. Gilles LARDY, directeur de l'émission et de la circulation fiduciaire.

• **Membres, personnalités qualifiées**<sup>5</sup> (nommés pour quatre ans par arrêté conjoint du ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, et du ministre de l'Outre-mer) :

- ◆ M. Patrick DOQUIN, suppléé par M. Bruno BLANDIN, représentant la Guadeloupe,
- ◆ M. Rémy-Louis BUDOC, suppléé par M. Bernard BOULLANGER, représentant la Guyane,
- ◆ M. Jean-Claude LUBIN, suppléé par M. Daniel ROBIN, représentant la Martinique,
- ◆ M. Mohamed Ali HAMID suppléé par M. Jean-Luc LINHART, représentant Mayotte,
- ◆ M. Alex HOW-CHOONG, suppléé par M. Philippe NARASSIGUIN, représentant la Réunion,
- ◆ M. Rémy-Louis BRIAND, suppléé par M. Jean-Claude BRIAND, représentant Saint-Pierre-et-Miquelon.

---

<sup>1</sup> Décision du gouverneur de la Banque de France du 17/05/2006 publiée au JORF du 01/06/2006.

<sup>2</sup> Décision du gouverneur de la Banque de France du 01/09/2004 publiée au JORF du 14/09/2004.

<sup>3</sup> Renommé par décision du gouverneur de la Banque de France du 03/02/2006 publiée au JORF du 16/02/2006.

<sup>4</sup> Décision du gouverneur de la Banque de France du 29/11/2007 publiée au JORF du 26/12/2007.

<sup>5</sup> Arrêté du 08/03/2005 publié au JORF du 12/03/2005.

- **Membre, représentant du personnel** (élu le 18/10/2004 pour quatre ans) :

◆ M. Johny LATERRIERE, suppléé par Mme Annick OLINY.

**Membres** désignés pour une durée indéterminée pour participer au Conseil de surveillance **à titre d'observateur et sans voix délibérative** :

- **pour le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie**<sup>1</sup> :

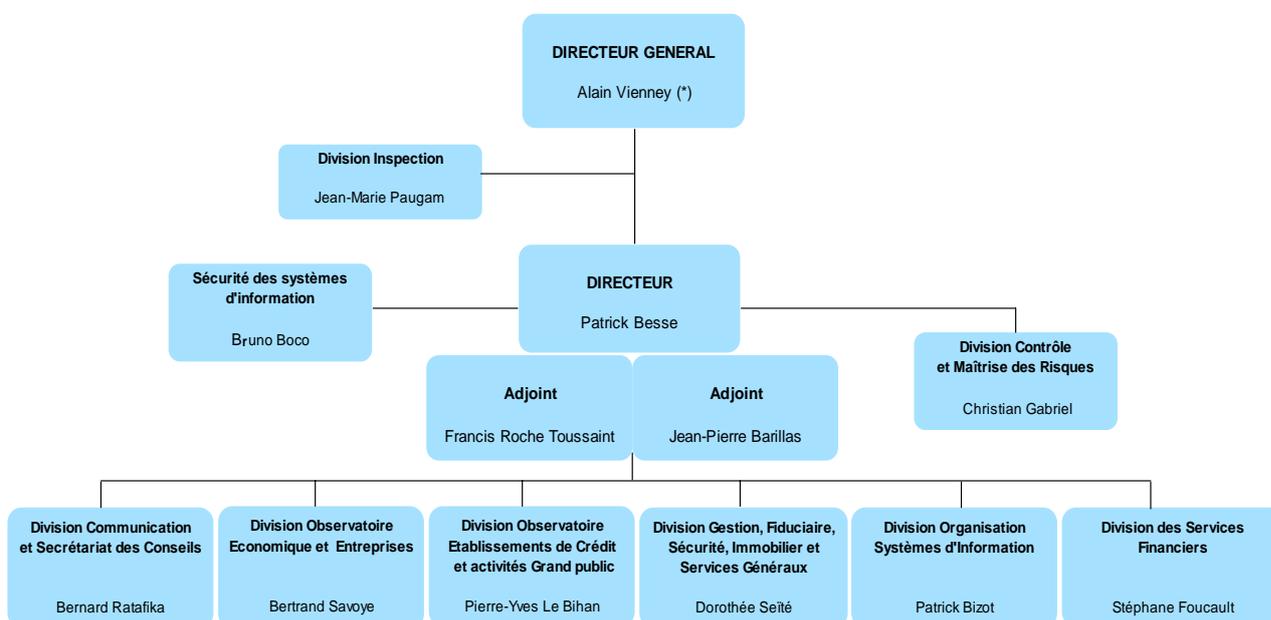
M. Laurent ALEGRET, suppléé par M. Rodolphe LELTE.

- **pour le ministère de l'Outre-mer**<sup>2</sup> :

Mme Annie IASNOGORODSKI, suppléée par M. Tho VO THANH.

## Le siège

Au 31 décembre 2007, le siège de l'IEDOM était organisé de la façon suivante :



(\*) remplacé par M. Yves BARROUX par décision du gouverneur de la Banque de France en date du 11/03/2008 publiée au JORF du 26/03/2008.

<sup>1</sup> Arrêté du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie du 01/02/2006 publié au JORF du 15/02/2006, jusqu'à cette date, étaient désignés Mme I. Richard, suppléée par M. J. Matabon.

<sup>2</sup> Arrêté du ministère de l'Outre-mer du 16/10/2003 publié au JORF du 28/10/2003.

## Les agences

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer dispose de six agences : à Pointe-à-Pitre à la Guadeloupe, à Fort-de-France à la Martinique, à Cayenne en Guyane, à Saint-Denis à La Réunion, à Mamoudzou à Mayotte et à Saint-Pierre à Saint-Pierre-et-Miquelon.

### Agence IEDOM de la Guadeloupe<sup>1</sup>

**Directeur : Luc LE CABELLEC**

Boulevard Légitimus - BP 196  
97155 POINTE-A-PITRE CEDEX  
Tél. : (0.590) 93.74.00  
Fax : (0.590) 93.74.25



### Agence IEDOM de la Réunion

**Directeur : François DALLIER**

4, rue de la Compagnie  
97487 SAINT-DENIS CEDEX  
Tél. : (0.262) 90.71.00  
Fax : (0.262) 21.41.32



### Agence IEDOM de la Guyane

**Directeur : Max REMBLIN**

8, rue Christophe-Colomb - BP 6016  
97306 CAYENNE CEDEX  
Tél. : (0.594) 29.36.50  
Fax : (0.594) 30.02.76



### Agence IEDOM de Mayotte

**Directeur : Thierry BELTRAND**

Avenue de la Préfecture - BP 500  
97600 MAMOUDZOU  
Tél. : (0.269) 61.05.05  
Fax : (0.269) 61.05.02



### Agence IEDOM de la Martinique

**Directeur : Arnaud BELLAMY-BROWN**

1, boulevard du Général-de-Gaulle - BP 512  
97206 FORT-DE-FRANCE Cedex  
Tél. : (0.596) 59.44.00  
Fax : (0.596) 59.44.04



### Agence IEDOM de St-Pierre-et-Miquelon

**Directeur : Victor-Robert NUGENT**

22, place du Général-de-Gaulle - BP 4202  
97500 SAINT-PIERRE  
Tél. : (0.508) 41.06.00  
Fax : (0.508) 41.25.98



<sup>1</sup> L'agence de la Guadeloupe s'est installée dans de nouveaux locaux, Parc d'activité la Providence - ZAC de Dothémare Sud - 97139 ABYMES, en avril 2008.

Les agences sont organisées en services « fonctionnels » et « opérationnels ». Les premiers ont en charge les activités comptables, informatiques, les opérations bancaires et de gestion. Les seconds sont composés d'un service de « l'émission », un service « entreprises », un service « particuliers » et un service « études et établissements de crédit ».

Chaque agence de l'IEDOM est dotée d'une cellule de contrôle interne et d'un correspondant local de

sécurité, placés sous l'autorité directe de la Direction de l'agence.

En vue d'adapter ses moyens à l'évolution de ses activités ainsi qu'aux exigences techniques et réglementaires, l'IEDOM gère un important programme immobilier qui porte sur la construction de nouvelles installations à la Guadeloupe, à la Réunion, à Saint-Pierre-et-Miquelon et en Guyane.

## LES COMITES CONSULTATIFS D'AGENCE

Dans chaque département et collectivité, un comité consultatif est constitué auprès du Directeur d'agence. Les comités sont composés de diverses personnalités représentant chacune un secteur particulier de l'activité économique locale. Ils se réunissent périodiquement afin d'apprécier l'évolution de la conjoncture dans les différents

secteurs de l'économie. Ils constituent un lieu d'échange permettant à l'Institut d'émission d'informer et d'expliquer aux acteurs économiques locaux son action ainsi que les positions de politique monétaire adoptées par le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne et de recueillir des éléments d'analyse de la situation économique.

## LES REUNIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

Bien que ne résultant pas d'une disposition réglementaire, l'IEDOM réunit périodiquement sur chaque place où il est installé, les établissements de crédit et assimilés.

C'est ainsi l'occasion, dans le cadre des conventions de place, de restituer les parts de marché des différents établissements et de traiter des différents sujets d'actualité financière.

## Ressources humaines

Les ressources humaines de l'IEDOM manifestent le caractère décentralisé de l'établissement et sa forte implantation locale.

Le personnel des agences est composé d'agents relevant de dispositions statutaires propres à chaque collectivité d'outre-mer, mais également d'agents détachés de l'Agence française de développement et soumis à mobilité.

L'effectif total de l'IEDOM était, au 31 décembre 2007, de 302 agents répartis comme suit :

- agences : 218 (dont 24 agents du siège affectés outre-mer et 2 CDD) ;
- siège : 84 (dont 1 CDD).

Après le rapprochement fonctionnel des sièges de l'IEDOM et de l'IEOM effectué le 1<sup>er</sup> septembre

2006, l'effectif total de l'IEDOM s'est stabilisé en 2007 avec un agent supplémentaire à la Réunion et à la Martinique.

### Ventilation du personnel par site géographique

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
<b>Agences :</b>			
Guadeloupe	49	47	47
Guyane	34	34	34
Martinique	48	48	49
Mayotte	15	16	16
Réunion	62	59	61
Saint-Pierre-et-Miquelon	11	11	11
<b>Siège</b>	74	85	84
<b>TOTAL</b>	<b>293</b>	<b>300</b>	<b>302</b>

On notera l'importance du personnel féminin à la Guadeloupe et à la Martinique qui représente près des deux tiers de l'effectif des agences concernées.

#### Répartition par genre de l'effectif au 31-12-2007

	Hommes	%	Femmes	%
<b>Agences :</b>				
Guadeloupe	18	38%	29	62%
Guyane	15	44%	19	56%
Martinique	16	33%	33	67%
Mayotte	10	62%	6	38%
Réunion	29	48%	32	52%
Saint-Pierre-et-Miquelon	5	45%	6	55%
<b>Siège</b>	<b>47</b>	<b>56%</b>	<b>37</b>	<b>44%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>140</b>	<b>46%</b>	<b>162</b>	<b>54%</b>

La structure par âge du personnel de l'IEDOM est à rapprocher de l'ancienneté de l'établissement qui, depuis son origine, connaît un faible « turn over ».

Près de 75 % des agents ont plus de 40 ans.

#### Répartition par âge de l'effectif au 31-12-2007

	< 25 ans	25-39 ans	40-59 ans	60 ans et plus
<b>Agences :</b>				
Guadeloupe	0	8	39	0
Guyane	0	2	29	3
Martinique	1	13	35	0
Mayotte	0	8	8	0
Réunion	2	20	38	1
Saint-Pierre-et-Miquelon	0	3	8	0
<b>Siège</b>	<b>0</b>	<b>19</b>	<b>61</b>	<b>4</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>73</b>	<b>218</b>	<b>8</b>

L'effort de formation s'est maintenu à un niveau relativement élevé au cours de l'année 2007 : le

nombre total d'heures dispensées, tant au siège que dans les agences atteint 8 556.

Les actions de formation de l'année 2007 ont été mises en œuvre dans le cadre du plan d'entreprise. Celles-ci ont notamment concerné le domaine des entreprises (analyse financière), des particuliers (surendettement), la maîtrise des risques et du contrôle interne. Pour accompagner l'évolution des métiers, des formations ont également été poursuivies pour l'élaboration des plans de continuité et la mise en œuvre du chantier SEPA avec la modernisation des systèmes de paiement européens.

Une nouvelle convention dans le domaine de la formation professionnelle a été signée en juin 2007 entre la Direction de la Formation et du Développement des Compétences de la Banque de France et la Direction de l'IEDOM. L'offre de formation de la Banque de France a ainsi été étendue à de nouveaux domaines (contrôle fiduciaire, système et moyens de paiement, droit des particuliers et infobanque...).

Dans le cadre de cette convention, 76 agents ont suivi 2 307 heures de formation au cours de l'année 2007.

#### Formation continue en 2007

	Nombre d'agents concernés	Nombre d'heures de formation
<b>Agences :</b>		
Guadeloupe	30	2 032
Guyane	26	1 068
Martinique	24	1 021
Mayotte	8	699
Réunion	58	2 277
Saint-Pierre-et-Miquelon	2	49
<b>Siège</b>	<b>46</b>	<b>1 410</b>
<b>TOTAL</b>	<b>194</b>	<b>8 556</b>

## 3 L'activité de l'IEDOM en 2007

### La gestion des moyens de paiement

#### La mise en circulation de la monnaie fiduciaire

Les signes monétaires, billets et pièces, qui ont cours légal dans les départements d'outre-mer et dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte sont ceux qui circulent en France métropolitaine et dans la zone euro.

Ils sont mis en circulation dans chaque département d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte par l'Institut d'émission des départements d'outre-mer agissant pour le compte de la Banque de France pour les billets et pour le compte du Trésor pour les monnaies métalliques.



D. HERRMANN, LNDM

Arrivée d'un cimentier au port de Longoni - Mayotte

#### LES BILLETS

##### ● LES EMISSIONS NETTES

Les tableaux ci-après font ressortir les émissions nettes de billets ayant cours légal à la fin de l'année 2007, c'est-à-dire la différence entre les émissions et les retraits de circulation effectués depuis début 2002 dans le département (ou la collectivité), pour les coupures concernées.

Les montants figurant dans ces tableaux ne sauraient toutefois être considérés comme représentant les billets effectivement en circulation dans l'outre-mer. En effet, aux émissions nettes

ainsi comptabilisées par l'IEDOM viennent s'ajouter, ou doivent être retranchés, les billets « importés » ou « exportés » notamment à l'occasion des mouvements de voyageurs, et qui ne peuvent être recensés.

De même, au sein de la zone euro, du fait des déplacements des personnes, les émissions nettes des différentes banques centrales ne sont plus représentatives de la circulation monétaire de chacun des pays.

### Les ressources financières de l'IEDOM

Comme pour toute banque centrale, la principale ressource de l'IEDOM est constituée du revenu monétaire. Il se matérialise par la rémunération du compte d'opérations ouvert dans les livres de la Banque de France. Ce compte est principalement la contrepartie des billets mis en circulation par l'IEDOM qui font l'objet d'une avance gratuite consentie par la Banque de France.

Cependant, les importants mouvements de billets entre la zone d'intervention de l'IEDOM et l'extérieur – comme entre les différents pays de la zone euro – ne permettent pas de calculer la circulation fiduciaire des départements et collectivités d'outre-mer à partir des émissions nettes.

Il a donc été décidé de calquer le mode de partage du revenu monétaire entre la Banque de France et l'IEDOM sur celui adopté pour les pays de la zone euro pour lesquels la clé de répartition a été établie en combinant deux critères, la population et le PIB. Toutefois, il a été convenu d'appliquer un coefficient minimal de 3 % qui apparaît cohérent avec les estimations de la part de la circulation fiduciaire de la zone d'intervention de l'IEDOM dans l'ensemble national.

Le Conseil de surveillance du 13 mars 2007 a adopté une résolution se traduisant par un aménagement des règles de rémunération avec notamment la suppression de la clause prévoyant le seuil plancher de 3 %.

Le montant de l'avance inscrit au passif du bilan de l'IEDOM est ainsi régularisé chaque mois sur la base du montant des billets en euros ajusté au bilan de la Banque de France.

Par ailleurs, l'Etat rémunère l'IEDOM pour la mise en œuvre des missions de service public qu'il lui a confiées.

#### Répartition des émissions nettes de billets par agences

	Emissions nettes au 31/12/2006		Emissions nettes au 31/12/2007		Variations 2007/2006	
	Nombre (milliers)	Valeur (millions d'euros)	Nombre (milliers)	Valeur (millions d'euros)	En volume	En valeur
Guadeloupe	8 711	440,3	9 702	500,7	11,4%	13,7%
Guyane	27 539	1 079,8	33 170	1 308,5	20,4%	21,2%
Martinique	11 474	424,0	12 849	487,3	12,0%	14,9%
Mayotte	3 670	170,2	4 957	232,1	35,1%	36,4%
Réunion	25 293	1 442,0	29 680	1 710,2	17,3%	18,6%
Saint-Pierre-et-Miquelon	236	8,0	265	9,2	12,2%	14,8%
<b>Total</b>	<b>76 924</b>	<b>3 564,3</b>	<b>90 624</b>	<b>4 248,1</b>	<b>17,8%</b>	<b>19,2%</b>

#### Répartition des émissions nettes totales de billets par coupures

	Emissions nettes au 31/12/2006		Emissions nettes au 31/12/2007		Variations 2007/2006	
	Nombre (milliers)	Valeur (millions d'euros)	Nombre (milliers)	Valeur (millions d'euros)	En volume	En valeur
500 euros	722	360,9	815	407,3	12,9%	12,9%
200 euros	702	140,5	784	156,7	11,6%	11,6%
100 euros	11 311	1 131,1	13 345	1 334,5	18,0%	18,0%
50 euros	26 332	1 316,6	32 945	1 647,3	25,1%	25,1%
20 euros	25 840	516,8	29 861	597,2	15,6%	15,6%
10 euros	7 668	76,7	8 145	81,5	6,2%	6,2%
5 euros	4 348	21,7	4 729	23,6	8,8%	8,8%
<b>Total</b>	<b>76 924</b>	<b>3 564,3</b>	<b>90 624</b>	<b>4 248,1</b>	<b>17,8%</b>	<b>19,2%</b>

Au 31 décembre 2007, les émissions nettes de billets dans les départements d'outre-mer et les collectivités de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon s'élèvent à 4 248,1 millions d'euros en valeur, soit une augmentation de 19,2 % par rapport à fin 2007<sup>1</sup>. En volume, les émissions nettes de billets représentent 90,6 millions de billets, soit une progression de 17,8 % par rapport à fin 2006<sup>2</sup>. En métropole, les émissions nettes de billets euros ont augmenté de 7,8 % en valeur et de 10,1 % en volume.

De toutes les agences de la zone IEDOM, c'est Mayotte qui présente la plus forte évolution des émissions nettes par rapport à 2006, + 35,1 % en volume et + 36,4 % en valeur. La Guyane représente 41,1 % de l'évolution globale en volume.

La Guyane et Mayotte présentent des caractéris-

### ■ Les émissions nettes en volume des différentes coupures

Les progressions les plus importantes des émissions nettes, en volume, sont enregistrées par les coupures de 50 euros, 100 euros et 20 euros, respectivement + 25,1 %, + 18 % et + 15,6 % par rapport aux émissions nettes observées au 31 décembre 2006.

La structure des émissions nettes françaises, en volume, est stable. La coupure de 20 euros est toujours largement dominante (64,6 %) précédant celles de 10 euros et 50 euros. Sur l'année 2007, le rythme de croissance des émissions nettes du 50 euros est resté le plus élevé (+ 14,2 % contre + 12,5 % pour le 20 euros). Dans la zone IEDOM, le billet de 20 euros qui avait été massivement approvisionné lors de l'introduction de l'euro reste stable (33 % au 31 décembre 2007).

La part du billet de 50 euros continue de progresser fortement dans les DOM et collectivités d'outre-mer : + 2 points entre 2006 et 2007 (+ 2,1 point entre 2005 et 2006), contre + 0,2 point en métropole et + 0,5 point dans l'Eurosystème. A noter que la part du billet de 50 euros dans le volume des émissions nettes de l'IEDOM, reste identique à celles de l'Eurosystème (36,4%), alors que la part du 50 euros en métropole est plus faible (9,4 %).

L'utilisation soutenue des coupures de 50 et de

tiques communes qui pourraient expliquer une utilisation de la monnaie fiduciaire plus importante que dans le reste de la zone d'émission de l'IEDOM, à savoir :

- une immigration intense se traduisant par un accroissement important de la population sous-bancarisée et une forte tendance à la thésaurisation ;
- un nombre important de petits commerces peu enclins à accepter les chèques et non équipés de terminaux de paiement électroniques ;
- une utilisation massive du numéraire dans les transferts transfrontaliers (échanges avec le Surinam, le Brésil pour la Guyane, avec l'archipel des Comores, Madagascar, Maurice pour Mayotte) ;
- une économie informelle importante (commerce de l'or notamment en Guyane).

100 euros tiendrait à : l'existence d'une économie informelle importante et à l'utilisation du numéraire comme moyen de transfert et de thésaurisation locale, voire régionale. Ce phénomène est accentué à Mayotte et en Guyane en raison de la sous-bancarisation de la population, renforcé en Guyane du fait de l'isolement de certaines communes de l'intérieur du département. A Mayotte, compte tenu du niveau de vie d'une partie de la population, la coupure de 50 euros, qui représente 69 % de l'émission nette globale, peut être considérée comme une coupure de thésaurisation.



M. GIRARDIN

Oursins – Saint-Pierre-et-Miquelon

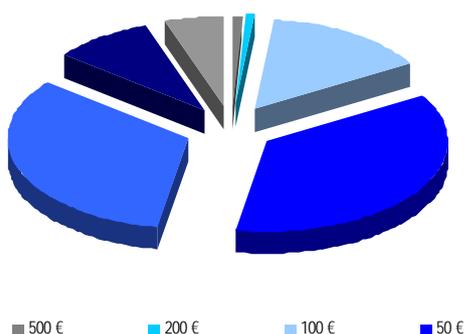
<sup>1</sup> Les émissions nettes de billets ont progressé en valeur de 22,4 % en 2006 par rapport à 2005.

<sup>2</sup> Les émissions nettes de billets ont progressé en volume de 21,4 % en 2006 par rapport à 2005.

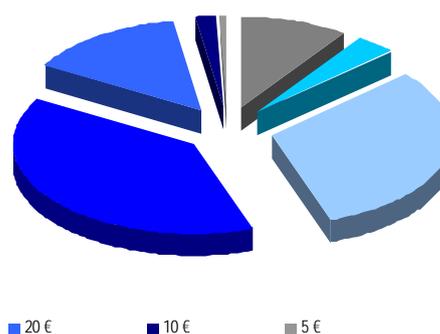
## Part de chaque coupure dans l'émission nette totale au 31 décembre 2007

	Nombre (milliers billets)	% volume	Valeur (millions d'euros)	% valeur
500 euros	815	0,9%	407,3	9,6%
200 euros	784	0,9%	156,7	3,7%
100 euros	13 345	14,7%	1 334,5	31,4%
50 euros	32 945	36,4%	1 647,3	38,8%
20 euros	29 861	33,0%	597,2	14,1%
10 euros	8 145	9,0%	81,5	1,9%
5 euros	4 729	5,2%	23,6	0,6%
	90 624	100,0%	4 248,1	100,0%

Emission nette en milliers de billets



Emission nette en millions d'euros



## ● LES MOUVEMENTS AUX GUICHETS

### ■ Les flux de billets

Les versements en volume, aux guichets en 2007, s'élevèrent à 251 millions de billets contre 240 millions en 2006, soit une progression de 10,7 millions de coupures (+ 4,5 %). La plus forte augmentation des versements concerne la coupure de 200 euros, qui progresse de 23,5 % par rapport à 2006, et la plus forte baisse concerne la coupure de 100 euros qui diminue de 4,6 % par rapport à 2006. Les versements de billets de 20 euros constituent 51 % des volumes reçus à nos guichets en 2006, les

versements de 50 euros 26 %.

En 2007, le volume des prélèvements s'établit à 265 millions de billets contre 254 millions de billets en 2006, soit une hausse de 10,8 millions de coupures (+ 4,3 %) par rapport à 2006. Il convient de noter une progression des prélèvements de billets de 200 euros de 19 %. Les prélèvements de billets de 20 euros et de billets de 50 euros représentent respectivement 49,5 % et 27,2 % des volumes prélevés en 2007 aux guichets de l'IEDOM.

	Billets versés aux guichets	Variations		Billets prélevés aux guichets	Variations	
Année 2003	207 145 536	-15 366 301	-6,9%	216 740 697	-13 858 046	-6,0%
Année 2004	224 060 504	16 914 968	8,2%	232 168 444	15 427 747	7,1%
Année 2005	230 377 716	6 317 212	2,8%	241 658 904	9 490 460	4,1%
Année 2006	240 405 213	10 027 497	4,4%	253 953 598	12 294 694	5,1%
Année 2007	251 113 279	10 708 066	4,5%	264 813 211	10 859 613	4,3%

L'année 2007 se caractérise par une progression de 4,5 %, par rapport à 2006, des volumes de billets euros versés et de 4,3 % des volumes prélevés à nos guichets. Il faut rappeler qu'en 2002, les prélèvements incluaient la préalimentation des établissements de crédit ou assimilés (ECA) en billets euros et que les versements enregistraient également les excédents de cette préalimentation reversés par les ECA. Ces éléments expliquent les fortes variations enregistrées entre 2001 et 2002, et entre 2002 et 2003.

Au 31 décembre 2007, 90,6 % des billets francs soit 805,8 millions d'euros ont été retirés de la circulation franc estimée au 31 décembre 2001 (889,3 M€). Sur l'année 2007, le retour des billets

francs, en valeur euro, s'élève à 1,2 million.

**Le taux de retour<sup>1</sup>** des billets reste relativement stable pour l'ensemble des coupures entre 2006 et 2007. En 2007, il est supérieur à 90 % pour les coupures de 5 euros à 50 euros, autour de 80 % pour les coupures de 100 euros et 200 euros, confirmant le caractère « circulant » de ces coupures dans les départements et les collectivités d'outre-mer. Les coupures de 500 euros affichent des résultats plus faibles, en moyenne 69 %, mettant en évidence la plus forte implication de celles-ci, dans les phénomènes de thésaurisation et d'évasion des billets vers les pays limitrophes de la zone d'émission de l'IEDOM.

### ■ Les délais de retour des billets

#### Délais de retour des billets calculé sur 12 mois (janvier-décembre 2007)

	En nombre de mois							Toutes coupures confondues
	5 euros	10 euros	20 euros	50 euros	100 euros	200 euros	500 euros	
Guadeloupe	3,6	-0,4	0,7	3,1	17,4	1,7	11,6	1,5
Guyane	60,1	20,6	12,3	19,0	76,9	2 323,0	4 640,5	17,5
Martinique	2,4	1,0	1,4	4,3	6,4	9,1	82,1	2,1
Mayotte	9,9	2,0	1,4	12,8	-3,3	81,5	239,2	5,1
Réunion	4,2	1,6	1,6	4,6	15,0	16,6	31,5	3,5
Saint-Pierre-et-Miquelon	23,9	11,5	11,8	18,7	22,8	74,1	42,7	14,0
<b>IEDOM 2007</b>	<b>6,5</b>	<b>2,0</b>	<b>2,5</b>	<b>5,2</b>	<b>20,3</b>	<b>25,7</b>	<b>45,5</b>	<b>3,8</b>
IEDOM 2006	6,2	1,9	2,2	4,5	16,2	28,1	45,4	3,4
<b>BDF 2007</b>	<b>-0,6</b>	<b>2,2</b>	<b>4,8</b>	<b>2,2</b>	<b>10,0</b>	<b>2,8</b>	<b>5,9</b>	<b>3,4</b>
BDF 2006	0,2	2,1	4,4	2,1	10,0	3,5	7,2	3,2

Délai de retour : délai moyen séparant la sortie d'un billet aux guichets et son retour.  
Ce délai est calculé par la formule circulation moyenne mensuelle / entrées moyennes mensuelles.

<sup>1</sup> Le taux de retour est le rapport entre le nombre de billets versés aux guichets et le nombre de billets prélevés.

Le délai moyen de retour « toutes coupures - toutes agences IEDOM » s'allonge depuis trois ans. En 2007, il s'établit, en glissement annuel, à 3,8 mois.

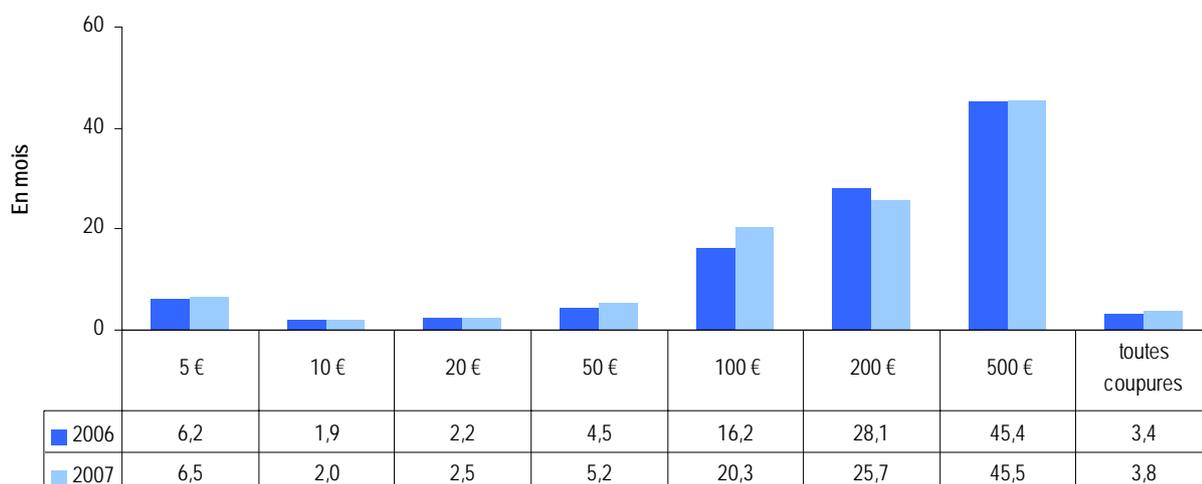
En revanche, le délai de retour du billet de 200 euros s'est amélioré avec - 2,4 mois par rapport à 2006 (+ 1,2 mois en métropole) ;

Le délai de retour des autres coupures s'est légèrement allongé par rapport à 2006 (+ 0,3 mois

pour le 5 euros, + 0,1 mois pour le 10 euros, + 0,3 mois pour le 20 euros, + 0,8 mois pour le 50 euros et + 0,1 mois pour le 500 €).

L'importance des délais de retour des billets de 100 euros, 200 euros et 500 euros provient de mouvement d'évasion de ces billets vers les pays limitrophes de la Guyane et de Mayotte, et de leur thésaurisation par une population peu bancarisée.

Délai de retour par coupure – Comparaison 2006-2007



### ■ Les taux de récupération des billets

En 2007, les taux de récupération de l'IEDOM restent supérieurs à ceux de la métropole. Ils ont néanmoins légèrement diminué de sorte que la moyenne « toutes coupures » atteint 84,6 % contre 85,1 % en 2006 ; l'amélioration de la qualité de la

monnaie s'apprécie ainsi par le respect des taux cibles fixés par la Banque de France ; le taux de récupération du 5 euros augmente de 3 points par rapport à 2006.

## Le recyclage des billets

### Qu'est-ce que le recyclage ?

L'une des tâches principales liées à l'accomplissement de la mission d'émission monétaire consiste à veiller à l'intégrité et à la qualité des billets en circulation et, par extension, à préserver la confiance du public dans ce mode de paiement. Pour atteindre ces objectifs, il convient de maintenir à un bon niveau l'état (c'est-à-dire la qualité) des billets en circulation de manière à ce que les billets soient acceptés comme moyen de paiement par le public et puissent être diffusés sans problème par les automates. En outre, une vérification aisée et fiable de l'authenticité des billets n'est possible que si ces derniers sont en bon état. Dans la mesure où la qualité des billets s'altère inévitablement au cours de leur circulation, les billets usés ou présentant des défauts doivent être retirés rapidement de la circulation et remplacés par des billets neufs ou en bon état. De plus, la protection de l'intégrité des billets en tant que moyen de paiement suppose une détection rapide des contrefaçons et leur remise immédiate aux autorités nationales compétentes à l'appui des enquêtes menées par les autorités policières. Cette tâche essentielle ainsi définie s'appelle le recyclage.

### Qui peut recycler ?

Pendant longtemps, la Banque centrale, soit la Banque de France en métropole et l'IEDOM dans l'outre-mer ont eu le monopole du recyclage des billets. Dans le cadre de l'harmonisation des pratiques au sein de l'Eurosystème, la France a publié un décret définissant les conditions du recyclage par les opérateurs de la filière fiduciaire.

Le décret n° 2005-487, organisant le recyclage des pièces et des billets en euros par différents opérateurs de la filière fiduciaire, a été publié au Journal officiel du 19 mai 2005. Ce décret a pour objectif l'encadrement et le contrôle du recyclage. Les établissements de crédit, La Banque postale et les prestataires qui effectuent, au nom et pour le compte de ceux-ci, des opérations de traitement des billets et des pièces à titre professionnel, pourront désormais pratiquer l'activité de recyclage dans les conditions précises fixées par le décret et par des conventions spécifiques. Le décret mentionne par ailleurs les contrôles dévolus à la Banque centrale, ainsi que les sanctions prévues en cas de non-respect des conditions d'exercice du recyclage des pièces et des billets.

### Comparaison des taux de récupération 2007



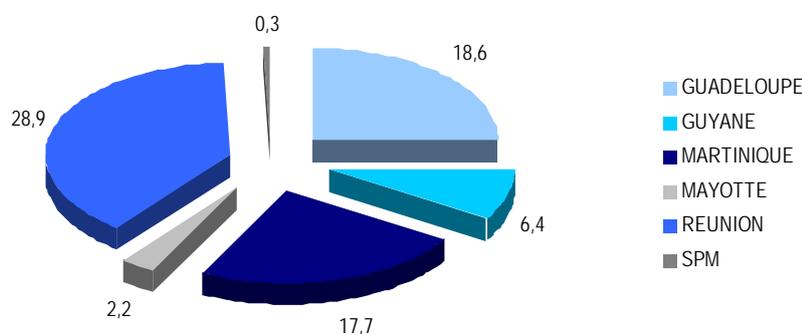
## LES PIECES

L'Institut d'émission assure, pour le compte du Trésor, la mise en circulation des monnaies métalliques dans les départements et collectivités d'outre-mer. Les émissions font l'objet d'un paiement au Trésor et les retraits de circulation d'un remboursement par ce dernier.

Au 31 décembre 2007, le montant des émissions

nettes de pièces métalliques dans les départements d'outre-mer, ainsi qu'à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon, s'élevait à 74,1 millions d'euros, représentant 485 millions de pièces, en augmentation de 8,9 % en valeur et de 13,2 % en volume par rapport à 2006. En métropole, sur la même période, elles progressaient de 5,7 % en valeur et de 9,1 % en volume.

Répartition des émissions nettes en valeur au 31/12/2007



### ● LA REPARTITION DES COUPURES

La répartition des émissions nettes par coupure varie peu d'une année sur l'autre, les pièces de 1 euro et 2 euros représentent respectivement 3,4 % et 3,2 % des émissions nettes globales en volume en 2007, contre 3,6 % et 3,3 % en 2006.

Durant l'année 2007, les émissions de pièces rouges (0,01 €, 0,02 €, et 0,05 €) ont progressé en moyenne de 14,7 %, contre + 15,7 % en 2006. La

plus faible progression étant observée pour les pièces de 1 euro (+ 5,9 %) et 0,50 euro (+ 7,1 %).

A fin 2007, les émissions nettes en pièces rouges de l'IEDOM restent majoritaires (74,4 % contre 73 % à fin 2006) comme en métropole (64,2%) et dans l'Eurosystème (57,7 %). Les émissions nettes de pièces jaunes représentent 19,1 % et celles des pièces bicolores 6,6 %.

### ● LA STRUCTURE DES EMISSIONS NETTES

Les petites coupures constituent une part importante des émissions nettes de pièces dans la zone IEDOM. Cette structure se traduit en 2007, par une valeur moyenne de la pièce en circulation qui

s'élève à 0,15 euro, en baisse constante depuis à 2002 où elle était de 0,25 euro. En métropole, la valeur moyenne de la pièce en circulation est de 0,21 euro et de 0,26 euro dans l'Eurosystème.

## Part de chaque coupure dans l'émission nette totale au 31/12/2007

	Nombre (en millions de pièces)	% Volume	Valeur (en M€)	% Valeur
2 euros	15,5	3,2%	31,0	41,8%
1 euro	16,4	3,4%	16,4	22,1%
0,50 euro	15,7	3,2%	7,8	10,6%
0,20 euro	32,5	6,7%	6,5	8,8%
0,10 euro	44,2	9,1%	4,4	6,0%
0,05 euro	77,7	16,0%	3,9	5,2%
0,02 euro	127,1	26,2%	2,5	3,4%
0,01 euro	155,6	32,1%	1,6	2,1%
<b>Total</b>	<b>484,6</b>	<b>100,0%</b>	<b>74,1</b>	<b>100,0%</b>

D'une manière générale, la forte progression des émissions nettes des coupures de 0,01 euro,

0,02 euro et 0,05 euro s'explique par un faible taux de reversement<sup>1</sup> aux guichets de l'IEDOM.

## Taux de reversement des pièces calculés sur 12 mois (janvier-décembre 2007)

	0,01 €	0,02 €	0,05 €	0,10 €	0,20 €	0,50 €	1,00 €	2,00 €	Toutes coupures
IEDOM 2007	5,5%	11,4%	19,5%	59,7%	67,6%	80,7%	84,8%	73,9%	35,4%
IEDOM 2006	7,3%	13,7%	24,4%	60,2%	74,5%	84,9%	85,0%	78,9%	40,0%
Métropole 2007	-	-	-	-	-	-	-	-	55,6%
Métropole 2006	9,9%	15,2%	27,6%	57,8%	78,0%	88,1%	96,2%	84,3%	54,4%

En 2007, dans la zone IEDOM, le taux de reversement global des pièces, toutes coupures confondues, s'établit à 35,4 %, en diminution de 4,6 points

par rapport à 2006. Toutes coupures confondues, Mayotte enregistre le taux de reversement le plus élevé, 66 %, et la Martinique le plus faible, 17 %.

## ● LES PIÈCES JAUNES

Les quatre départements d'outre-mer et la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon participent à l'opération « pièces jaunes ». Les agences IEDOM reçoivent des pièces versées par La Poste. Depuis 1999, l'opération « pièces jaunes » a permis de collecter pour la Fondation des Hôpitaux de Paris 533 979 euros. La collecte 2007 (34 495 euros) amorce, pour la première fois depuis 2002 (année de la mise en circulation de l'euro) une remontée non négligeable (24 509 euros en 2006).

Le plan d'entreprise de l'IEDOM a fixé un certain nombre d'actions à mener qui visent notamment :

- le suivi de la mise en œuvre des procédures de

contrôle de la filière fiduciaire, à la suite du décret relatif au recyclage de la monnaie fiduciaire ;

- la mise en place d'instruments de mesure et d'analyse des performances visant à l'amélioration des capacités de tri des billets en agences ;
- l'organisation périodique de séances de formation à l'authentification des instruments fiduciaires pour tous les publics concernés sur chacune des places où est installé l'IEDOM ;
- l'amélioration de la qualité des publications du domaine fiduciaire.

<sup>1</sup> Le taux de reversement est le rapport entre le nombre de pièces versées aux guichets et le nombre de pièces prélevées.

## Les systèmes d'échanges et leur évolution

Pour la profession bancaire française, l'année 2007 s'est caractérisée par une préparation active aux échéances de 2008, avec notamment en ligne de mire, le démarrage du virement européen au 28 janvier 2008 et la connexion des établissements bancaires au nouveau système européen de gros montants, TARGET2, planifiée le 18 février 2008.

Comme ses confrères, l'IEDOM a signé son adhésion aux principes et règles du virement européen (dénommé SCT) et a fait développer des compléments à ses applications bancaires afin de pouvoir traiter ce nouveau moyen de paiement.

En avril 2007, l'IEDOM a sollicité, par l'intermédiaire de la Banque de France et de la Fédération Bancaire Française, le Comité Européen des Paiements (EPC) afin que Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon fassent partie intégrante de la zone SEPA (Single Euro Payments Area) pour échanger des moyens de paiements européens.

La Banque de France ayant mis en place une nouvelle application (dénommée EVCLI) de gestion des opérations de gros montants en prévision de TARGET2, l'IEDOM s'est adapté dès le début décembre 2007 aux restitutions issues de cette nouvelle application.

Le règlement européen 1781/2006, prévoyant une information étendue (adresse ou autre identification) du client donneur d'ordre des virements, dès l'instant où celui-ci est en dehors de l'Union Européenne, l'IEDOM a sollicité la DGTPE pour qu'une demande dérogation soit transmise à la Commission européenne en faveur des pays et territoires d'outre-mer français (au sens du traité de l'Union européenne<sup>1</sup>).

Depuis la fin de l'année 2007, l'IEDOM est désormais connu en tant que participant indirect, sous l'égide de la Banque de France, du système européen dénommé STEP2, géré par l'ABE

(Association Bancaire pour l'Euro) et du nouveau système français d'échanges interbancaires des opérations de détail, CORE (qui remplacera le SIT en 2008), géré par la société STET (Systèmes Technologiques d'Echange et de Traitement).

Hormis sa participation au comité national SEPA, l'IEDOM a été sollicité par la profession lors de réunions du CFONB pour la gestion de la conversion des RIB en BIC+IBAN (références nécessaires pour l'échange de moyens de paiement européens), vis-à-vis de la situation des collectivités d'outre-mer, et également pour faciliter l'encaissement en métropole des chèques tirés sur les établissements bancaires de Saint-Pierre-et-Miquelon.



T. DE GUBERNATIS

Architecture - Guadeloupe

Enfin, l'IEDOM gère la chambre de compensation de Saint-Pierre-et-Miquelon, seule collectivité de la zone d'intervention de l'IEDOM à disposer d'un système local d'échanges de valeurs (pour les échanges internes), les DOM et Mayotte étant intégrés au système d'échanges français (ainsi que Saint-Pierre-et-Miquelon pour ses échanges avec la métropole, les DOM et Mayotte). L'IEDOM gère également le centre d'échanges physiques de chèques de Saint-Denis, mis en place dans le cadre de la convention d'échanges d'images chèques, et qui permet l'échange de la majorité des chèques circulants de la Réunion et de Mayotte.

<sup>1</sup> Dans la zone d'intervention de l'IEDOM, il s'agit de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

## La tenue des comptes du Trésor

En 2007, l'IEDOM<sup>1</sup> a présenté à ses confrères banquiers pour compte du Trésor 6,57 millions d'opérations (principalement des virements et des chèques à l'encaissement) pour un montant total de 14 milliards d'euros, soit une progression par rapport à 2006 de 4 % en volumes et de 6,5 % en capitaux.

Cette même année, l'IEDOM a reçu de ses confrères pour compte du Trésor, 450 000 opérations

(principalement des virements et des rejets d'opérations) pour un montant total de 2 milliards d'euros, soit une progression par rapport à 2006 de 23 % en volumes et 7 % en capitaux.

Durant le second semestre de cette année 2007, plusieurs réunions se sont tenues avec le Trésor afin de définir la portée des modifications liées à la mise en place du virement européen, notamment concernant la restitution des nouvelles informations.

## L'observatoire des entreprises

L'action de l'Institut d'émission concernant les entreprises des DOM et des collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte comporte trois volets complémentaires :

- la gestion des données : centralisation des risques, centralisation des incidents de paiement sur effets, collecte des documentations comptables ou des annonces légales ;
- la cotation : les données sont synthétisées dans

une cotation, dont l'objet est de faire connaître à l'entreprise la perception de sa situation par l'IEDOM et de fournir au banquier un outil d'appréhension complémentaire de son risque. Elle constitue par ailleurs une référence nécessaire pour le refinancement des établissements de crédit ;

- les travaux d'études : les données sont également exploitées à des fins d'études sur les risques de crédit et le comportement des entreprises domiennes.

## La gestion des données

Depuis 2003, l'ensemble des données (états comptables, concours bancaires, incidents de paiement...) recueillies par l'IEDOM dans sa zone d'intervention sont intégrées dans le Fichier bancaire des entreprises (FIBEN) de la Banque de France.

Le FIBEN est soumis à l'agrément de la Commission

nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), qui garantit le droit d'accès et de rectification reconnu par la loi aux intéressés.

Les informations contenues sont accessibles aux seuls établissements soumis au secret bancaire et sous certaines conditions.

<sup>1</sup> Sur la base de l'article L.711-3 du code monétaire et financier et de la convention passée avec l'Etat le 31 janvier 1997, l'IEDOM tient le compte courant de l'Etat et gère ses opérations dans la zone d'intervention de l'IEDOM.

### FIBEN en quelques chiffres (source : Banque de France)

	Niveau national		Zone couverte par l'IEDOM	
	fin décembre 2006	fin décembre 2007	fin décembre 2006	fin décembre 2007
Entreprises actives	3,6 millions	3,8 millions	55 000	62 000
Dirigeants recensés	4,4 millions	4,7 millions	41 000	45 000
Nombre d'incidents de paiement recensés	1,5 million	1,5 million	19 000	16 000
Nombre d'entreprises ayant des concours bancaires recensés	2 millions	2,2 millions	35 000	40 000
Bilans analysés	229 000	238 000	2 500	2 500
Nombre de bilans consolidés	4 663	4 706	40	42

## LE SERVICE CENTRAL DES RISQUES

Le Service central des risques (SCR) permet aux établissements de crédit de connaître l'évolution de l'endettement global des clients sur lesquels ils effectuent des déclarations.

Il s'agit d'un dispositif de prévention géré sous la responsabilité des autorités monétaires, avec la participation active de l'ensemble de la communauté bancaire.

Depuis 2002, les établissements de crédit déclarent les encours bancaires relatifs aux entreprises situées dans les DOM directement auprès du SCR de la Banque de France.

Depuis le mois de février 2006, la centralisation des risques bénéficie d'une extension significative de

son périmètre de recensement ainsi que de rubriques de déclaration plus précises et exhaustives au travers de :

- l'abaissement du seuil de déclaration à 25 000 euros quelle que soit la localisation de l'établissement déclarant ;
- l'affinement des rubriques de déclaration avec notamment la création d'une rubrique affecturation.

Cette réforme a permis d'augmenter sensiblement le nombre d'entreprises recensées, en particulier sur le segment des TPE et entrepreneurs individuels (40 000 entreprises avec des concours bancaires recensés fin décembre 2007 dans les DCOM contre 25 000 fin décembre 2005).

### Evolution des encours de risques recensés dans le SCR entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007

Montants en millions d'euros	2006	2007	Evolution en pourcentage
<b>GUADELOUPE</b>			
Crédits à court terme	478	505	5,6 %
Crédits à terme	2 634	3 012	14,3 %
Engagements de hors bilan	418	549	31,3 %
Crédit-bail et opérations assimilées	149	182	22,3 %
<b>Total</b>	<b>3 679</b>	<b>4 247</b>	<b>15,4 %</b>
<b>GUYANE</b>			
Crédits à court terme	114	117	2,8 %
Crédits à terme	1 005	1 036	3,1 %
Engagements de hors bilan	132	202	52,8 %
Crédit-bail et opérations assimilées	39	60	53,0 %
<b>Total</b>	<b>1 290</b>	<b>1 415</b>	<b>9,7 %</b>

## Evolution des encours de risques recensés dans le SCR entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007 (suite)

Montants en millions d'euros	2006	2007	Evolution en pourcentage
<b>MARTINIQUE</b>			
Crédits à court terme	399	480	20,3 %
Crédits à terme	2 998	3 450	15,1 %
Engagements de hors bilan	429	645	50,4 %
Crédit-bail et opérations assimilées	154	162	5,3 %
<b>Total</b>	<b>3 980</b>	<b>4 737</b>	<b>19,0 %</b>
<b>REUNION</b>			
Crédits à court terme	786	1 169	48,8 %
Crédits à terme	6 100	6 891	13,0 %
Engagements de hors bilan	1 197	1 554	29,8 %
Crédit-bail et opérations assimilées	294	319	8,4 %
<b>Total</b>	<b>8 377</b>	<b>9 933</b>	<b>18,6 %</b>
<b>SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON</b>			
Crédits à court terme	20	21	3,2 %
Crédits à terme	44	43	-2,7 %
Engagements de hors bilan	8	18	124,0 %
Crédit-bail et opérations assimilées	0	0	-
<b>Total</b>	<b>72</b>	<b>81</b>	<b>13,2 %</b>
<b>MAYOTTE</b>			
Crédits à court terme	36	40	9,9 %
Crédits à terme	186	199	6,9 %
Engagements de hors bilan	54	56	2,9 %
Crédit-bail et opérations assimilées	5	7	33,9 %
<b>Total</b>	<b>281</b>	<b>301</b>	<b>7,0 %</b>

En outre, l'IEDOM conserve une application spécifique de recensement des créances douteuses et des arriérés de Sécurité sociale. Cette base de données, gérée par l'IEDOM, est notamment

alimentée par les établissements de crédit dans le cadre de conventions de place. Les restitutions sont accessibles aux seuls établissements déclarants.

## LA CENTRALE DES INCIDENTS DE PAIEMENTS SUR EFFETS (CIPE)

Les incidents de paiement sur effets sont recensés, dès le premier euro impayé, dans un fichier national, la centrale des incidents de paiement sur

effets de commerce. Ce fichier est accessible aux établissements de crédit par le biais du FIBEN.

## Evolution des incidents de paiement sur effets entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007

	Nombre d'entreprises présentant des IPE			Montants (en millions d'euros)		
	Déc. 2006	Déc. 2007	Evolution en %	Déc. 2006	Déc. 2007	Evolution en %
Guadeloupe	806	720	-11	18,3	21,0	15
Guyane	204	155	-24	5,7	4,2	-26
Martinique	641	546	-15	21,9	16,4	-25
Réunion	1 762	1 718	-2	54,8	56,3	3
Saint-Pierre-et-Miquelon	7	4	-43	0,1	0,0	-100
Mayotte	56	68	21	1,7	2,8	65
<b>Total</b>	<b>3 476</b>	<b>3 211</b>	<b>-8</b>	<b>102,5</b>	<b>101</b>	<b>-2</b>

## LA BASE DE DONNEES SUR LES BILANS DES ENTREPRISES

L'intégration du fichier des bilans de l'IEDOM dans celui de la Banque de France a entraîné l'adoption des seuils de collecte nationaux. Désormais, seuls sont consignés dans la base les comptes sociaux des entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 750 000 euros ou qui comptabilisent des

encours de crédit supérieurs à 380 000 euros.

Les données des bilans sont rassemblées au sein d'une base de données à usage interne à partir de laquelle l'IEDOM réalise des notes sur les entreprises et en particulier des comparaisons de profils d'entreprises entre les DOM et la métropole.

## La cotation des entreprises

### CHAMP DE LA COTATION

L'intégration totale du fichier des entreprises de l'outre-mer dans FIBEN a entraîné l'**adoption d'une structure de cotation identique à celle de la Banque de France**, la cotation des entreprises ultramarines étant attribuée localement par les agences de l'IEDOM.

Au même titre que la Banque de France, l'IEDOM cote les entreprises qui répondent à un ou plusieurs des critères suivants :

- l'importance économique de l'entreprise justifie la collecte d'une documentation comptable (chiffre d'affaires supérieur à 750 000 euros ou encours de crédit supérieur à 380 000 euros) ;
- le capital social est supérieur ou égal à 30 000 euros pour une SARL et 74 000 euros pour une SA ;
- la nature juridique est de type SAS ou de type SA faisant appel à l'épargne publique ;
- des crédits bancaires ont été déclarés au service central des risques de la Banque de France ;
- au moins un des représentants légaux ou un des associés personne morale est déjà connu de la Banque de France ;
- une décision judiciaire a été prononcée ou certains événements (incidents de paiement sur effets, déclaration de cessation de paiement, perte de la moitié du capital social ...) ont été constatés.

## LA NOUVELLE ECHELLE DE COTATION DES ENTREPRISES (NEC)

Depuis le 5 avril 2004, une nouvelle échelle de cotation est entrée en vigueur en métropole, dans les départements d'outre-mer et les collectivités de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon. Cette échelle de cotation, qui comprend 13 cotes de crédit au lieu de 5 précédemment, s'insère dans le cadre de la réforme du dispositif d'adéquation des fonds

propres des établissements de crédit initiée par le comité de Bâle et de la mise en place d'un nouveau ratio de solvabilité visant à mieux appréhender le risque de crédit en modulant la pondération des engagements bancaires en fonction de la qualité de la signature des bénéficiaires.

### ● GRILLE DE LECTURE DE LA COTATION

La cotation constitue une approche synthétique de la situation financière d'une entreprise, en termes de structure financière, de rentabilité et de solvabilité. Elle comprend une cote d'activité et une cote de crédit.

- La cote d'activité, symbolisée par une lettre (A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, L, M, N ou X)<sup>1</sup>, indique le niveau du dernier chiffre d'affaires annuel hors taxes.
- La cote de crédit prend en compte la situation

financière et la rentabilité de l'entreprise au travers d'une batterie d'indicateurs comptables (comptes consolidés pour les groupes), l'existence d'incidents de paiement ou de créances douteuses, d'éventuelles procédures judiciaires à l'encontre de l'entreprise et/ou des dirigeants, ainsi que tout élément significatif de l'environnement de l'entreprise.

De façon schématique, la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements est jugée :

<b>excellente :</b>	<b>3++</b>	<b>faible :</b>	<b>5</b>
<b>très forte :</b>	<b>3+</b>	<b>très faible :</b>	<b>6</b>
<b>forte :</b>	<b>3</b>	<b>menacée, compte tenu des incidents de paiement déclarés :</b>	<b>8</b>
<b>assez forte :</b>	<b>4+</b>	<b>compromise, les incidents déclarés dénotant une trésorerie très obérée :</b>	<b>9</b>
<b>acceptable :</b>	<b>4</b>	<b>entreprise en procédure judiciaire :</b>	<b>P</b>
<b>assez faible :</b>	<b>5+</b>		

Les entreprises pour lesquelles aucune documentation comptable récente n'est recensée dans le FIBEN se voient attribuer une cote 0 en l'absence

de tout autre élément défavorable ou 7 dans le cas où des incidents de paiement sur effets sont déclarés.

<sup>1</sup> Les cotes d'activité K, L et M ont été mises en place mi 2007.

## ● EVOLUTION DE L'INDICATEUR DIRIGEANT

Au terme d'une réflexion engagée en concertation avec la profession bancaire et les représentants des tribunaux de commerce, un nouveau dispositif de cotation des personnes physiques recensées dans le FIBEN est entré en vigueur au début du mois de février 2005.

La cotation est désormais qualifiée « indicateur dirigeant », précisant que la Banque de France, et l'IEDOM dans sa zone d'intervention, ne portent pas une appréciation sur la capacité de gestionnaire du dirigeant, ce que le terme cotation pouvait laisser supposer.

Cette réforme vise à une meilleure différenciation entre les dirigeants n'ayant connu qu'un accident de

parcours et ceux responsables de plusieurs dépôts de bilan.

Ainsi la durée d'attribution de l'indicateur dirigeant après un premier échec a été réduite de cinq ans à trois ans afin de faciliter un éventuel rebond du chef d'entreprise.

A l'inverse, les dirigeants de sociétés ayant conduit plusieurs entreprises à la liquidation judiciaire sont traités avec plus de sévérité et se voient attribuer un indicateur défavorable pendant cinq ans à compter du dernier jugement de liquidation judiciaire.

Le nouveau dispositif introduit également un assouplissement des règles d'attribution de l'indicateur pour les entrepreneurs individuels.

### **Agrément de la Banque de France en tant qu'Organisme Externe d'Evaluation du Crédit (OEEC)**

La Commission bancaire a agréé par décision en date du 19 juin 2007 sept organismes externes d'évaluation de crédit (OEEC) dont la Banque de France. Les notations délivrées par ces OEEC pourront être utilisées par les établissements de crédit et les entreprises d'investissement pour la mise en œuvre de la nouvelle réglementation relative à la solvabilité.

Pour les entreprises des départements et collectivités territoriales d'outre-mer, les agences de l'IEDOM gèrent le système d'information sur les entreprises de la Banque de France, FIBEN, et la cotation est attribuée en appliquant les mêmes règles que pour les entreprises de métropole.

La reconnaissance de la cotation Banque de France, matérialisée par l'inscription de cette dernière sur la liste des organismes externes d'évaluation du risque de crédit, s'applique donc également aux cotes attribuées par les agences de l'IEDOM.

## **Les travaux d'études**

L'intérêt pour l'IEDOM de pouvoir mener de façon autonome des exploitations statistiques sur les entreprises domiennes a été réaffirmé dans le cadre de son plan d'entreprise (CAP 2010), ces travaux apportant des éclairages sectoriels ou micro-économiques qui contribuent au rôle d'observatoire économique joué par l'Institut.

L'IEDOM produit ainsi des notes sur les profils financiers des entreprises ou encore sur les

défaillances d'entreprises. Les données de l'Observatoire des Entreprises ont pour la première fois été exploitées dans le cadre du partenariat CEROM ([www.cerom-outremer.org](http://www.cerom-outremer.org)) engagé en 2003 avec l'INSEE et l'AFD. Ainsi, a été réalisée en 2007 une étude sur « Les entreprises de la Martinique » qui présente l'intérêt de mobiliser à la fois les différentes sources de données de l'IEDOM et de l'INSEE.

### Les entreprises de la Martinique

De plus en plus orienté vers les activités de services, le tissu économique de la Martinique conserve quelques spécificités sectorielles dont notamment un fort attachement à l'agriculture et à la filière agroalimentaire. Le secteur industriel, est encore sous représenté mais fait preuve d'un réel dynamisme qui se traduit par des créations nettes d'emplois et une diversification de l'activité. Le BTP, très présent en milieu rural, est également un secteur relativement important comparativement aux autres DOM. En lien avec cette récente progression du secteur industriel, la région accueille de nombreuses jeunes entreprises de services opérationnels à forte valeur ajoutée qui font appel à une main d'oeuvre qualifiée chargée de tâches désormais externalisées par les entreprises. Ces petites structures, qui remplissent des fonctions stratégiques, s'implantent plus facilement dans l'espace urbain de l'agglomération foyaloise ou dans le sud, délaissant un nord plus rural et relativement enclavé.

Dans ce contexte, la création d'entreprise est en mutation. L'émergence des nouvelles activités issues du secteur tertiaire, explique en grande partie la prépondérance des créations *ex-nihilo* comparativement aux reprises, plus fréquentes dans le secteur secondaire. Les formes sociétales restent encore minoritaires, mais se développent. Parmi les entreprises individuelles nouvellement créées, les professions libérales sont aussi nombreuses que les commerçants ou les artisans. L'économie régionale dépend d'ailleurs en très grande partie de ces très petites entreprises. Souvent individuelles et peu capitalisées, elles rayonnent sur un marché essentiellement local. Les grands centres de production, grands établissements de l'industrie ou du BTP, intégrés dans des groupes domiciliés hors de la région sont limités. Le tissu productif fait donc preuve d'une forte atomité qui confère à la région une réelle indépendance vis-à-vis de grands centres de décision domiciliés à l'étranger.

Parallèlement, la Martinique se distingue des autres DOM par la présence de groupes, issus d'entreprises familiales à l'origine, dont l'évolution récente repose sur une stratégie de diversification sectorielle marquée. Fortement implantés régionalement, ces groupes rayonnent assez peu en métropole ou à l'étranger même si la tendance est engagée. Ils se sont en effet davantage orientés vers les autres DOM.

Le système productif régional est encore loin de répondre aux besoins locaux, qu'il s'agisse de la satisfaction des besoins industriels de biens intermédiaires, d'équipements ou de produits finis de consommation courante. L'activité économique de la Martinique est presque totalement dépendante de ses importations. Dans certains secteurs, on assiste toutefois à une légère reconquête du marché intérieur par les entreprises locales mais qui n'a qu'un impact macroéconomique restreint. Depuis une dizaine d'années, le niveau de dépendance de la région n'a en effet que très peu varié.

L'étroitesse des marchés sur lesquels évoluent les entreprises de la région limite leur développement mais ne semble pas compromettre leur équilibre économique ou financier. Disposant de sources de financement peu diversifiées et souvent contraintes par leur statut juridique d'entreprise individuelle, les moyens mis en oeuvre sont également limités. Les entreprises de Martinique créent moitié moins de richesse qu'en moyenne nationale, sans pour autant que cela n'obère leur rentabilité. Le rendement du capital, comme la productivité de la main d'oeuvre martiniquaise sont satisfaisants. Cette dernière est en grande partie imputable à la faiblesse des charges de personnel, elle-même liée aux différentes mesures d'allègements des charges sociales spécifiques aux DOM. Les spécificités sectorielles de l'économie locale et les faibles niveaux de qualification peuvent également expliquer cette caractéristique.

Relativement peu endettées, les entreprises de Martinique font apparemment preuve d'une certaine indépendance vis-à-vis des établissements de crédit. Comparativement à la métropole, ces entités ont plus facilement recours aux concours bancaires de court terme, destinés principalement au financement de leur trésorerie, même si le financement à moyen ou long terme demeure prépondérant. Leur trésorerie, excédentaire, demeure néanmoins inférieure à celle des entreprises de l'Hexagone. Globalement, la structure de la dette des entreprises martiniquaises se caractérise également par un poids relativement important des dettes à court terme hors exploitation notamment celui de la dette sociale. La raison principale pour laquelle les entreprises de la région sont relativement peu endettées réside dans l'utilisation des mécanismes de défiscalisation qui reporte sur des entités extérieures la charge du financement des investissements.

Par ailleurs, la perception, par les banquiers, d'un risque plus élevé se traduit par un coût du crédit globalement supérieur au référent hexagonal même si l'écart tend à se réduire sur le financement de court terme.

Tout en conservant un poids plus important que dans l'Hexagone, le volume des créances douteuses est en baisse sensible et continue depuis 2000. Toutefois, la sinistralité des entreprises demeure supérieure à celle constatée en métropole et à celle des particuliers. Les secteurs les plus risqués demeurent l'hôtellerie-restauration et l'agriculture. Le taux d'entreprises cotées favorablement par l'IEDOM et la Banque de France est proche de celui de métropole tandis que les situations financières dégradées demeurent plus importantes en Martinique.

Les défaillances d'entreprises sont ainsi deux fois plus élevées qu'au niveau national, et interviennent au cours des huit premières années d'existence. La défaillance, phénomène qui, au sens strict, demeure néanmoins marginal, est souvent liée au profil du créateur, à la faiblesse des moyens engagés et au faible niveau d'investissement au cours des premières années.

Il n'y a donc pas de fatalité aux difficultés que peuvent rencontrer les entreprises martiniquaises.

Pour en savoir plus, cf. « Les entreprises de la Martinique » (juin 2007) téléchargeable sur [www.cerom-outremer.org](http://www.cerom-outremer.org).

Enfin, les différents indicateurs de risque sont exploités dans les bulletins trimestriels « suivi de la conjoncture financière et bancaire » de l'IEDOM,

ainsi que dans le cadre d'analyses des engagements des établissements de crédit destinées au Secrétariat général de la Commission bancaire.

## L'observatoire des établissements de crédit

---

L'Institut d'émission joue un rôle d'observateur de la situation des établissements de crédit et assimilés des places où il exerce son activité. Il suit également l'évolution des taux pratiqués sur ces

marchés et, de façon plus générale, il établit les statistiques financières des départements et collectivités départementales et territoriales d'outre-mer.

### Les conventions de place

L'IEDOM a mis en place en 2001 des conventions de place destinées à formaliser et à contractualiser ses relations avec les différents établissements installés dans les DOM. Ces conventions définissent notamment les informations dont souhaitent disposer les établissements de crédit dans le cadre du pilotage de leur activité et les informations spécifiques que

ne traitent pas les systèmes nationaux ou qui revêtent une importance particulière dans la zone d'intervention de l'IEDOM. Elles permettent en particulier de produire des données monétaires et financières départementalisées. Plus de 50 établissements ont signé ces conventions sur les six départements et collectivités d'outre-mer.

### Le suivi de l'activité bancaire

Les informations collectées dans le cadre des conventions de place suivent une triple finalité :

- l'établissement des statistiques financières des différentes places (évolution des dépôts et des crédits), ces données éclairent les évolutions de la sphère financière mais contribuent également à l'analyse de la conjoncture économique dans les différentes géographies de la zone d'intervention de l'IEDOM ;
- la production de parts de marché, permettant à chaque établissement de se positionner sur sa place, des parts de marché par groupe bancaire sont également produites qui permettent un positionnement au niveau d'un ensemble plus vaste (zones océan Indien ou départements français d'Amérique) ou dans l'ensemble des DOM-COM ;
- le suivi des établissements de crédit et de l'activité bancaire (analyse de la bancarisation, suivi de la monétique, suivi des performances commerciales et des résultats des établissements).

Ces informations sont complétées par l'exploitation des données de la centrale des risques de la Banque de France, qui permet d'apprécier l'évolution quantitative et qualitative des risques de contrepartie de chaque établissement installé dans un département ou une collectivité d'outre-mer.

La mise en cohérence de ces différents travaux donne à l'IEDOM une connaissance fine des principales évolutions des places de sa zone d'intervention, pour la production d'analyses et d'études, mais aussi pour assurer l'information régulière du superviseur bancaire, le Secrétariat général de la Commission bancaire.

Sur chaque site, les agences de l'IEDOM réunissent, plusieurs fois par an, les établissements de crédit de la place. De la même façon, à Paris, la Direction générale de l'IEDOM rencontre régulièrement les dirigeants des établissements de crédit ayant une activité dans sa zone d'intervention.

## Le suivi du coût du crédit

L'IEDOM mène auprès des principaux établissements de crédit locaux une enquête portant sur la nature et les conditions débitrices des crédits accordés aux entreprises. Cette enquête est réalisée tous les semestres et permet le calcul de taux de crédit par nature de concours et par place.

La comparaison des résultats de ces enquêtes avec ceux de l'enquête trimestrielle réalisée par la Banque de France en métropole reste délicate dans la mesure où les populations d'entreprises enquê-

tées ne sont pas similaires. En effet, le poids des très grandes entreprises est plus important en métropole. Or ces dernières bénéficient de conditions de crédit plus avantageuses. Ceci explique, par exemple, les taux moyens pondérés de découvert particulièrement bas observés en métropole.

Par ailleurs, l'IEDOM a lancé à titre expérimental à la Guadeloupe une enquête sur le coût des crédits accordés aux particuliers.

## La gestion des informations économiques et financières

### Les études et publications

#### LES ETUDES

La demande d'informations statistiques, d'indicateurs économiques et financiers ou encore de diagnostics et d'analyses sur les DOM est croissante.

Cette tendance s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs :

- la multiplication des usages de la statistique publique régionale ou locale suscitée par les lois de décentralisation et la nécessité pour les acteurs locaux de bâtir leur propre expertise,
- les exigences en matière de suivi de l'impact des politiques publiques engendrées par la mise en place de la Loi organique relative aux Lois de Finances (LOLF),
- une meilleure appréhension des contraintes liées à l'ultrapériphéricité.



S. ATTALI

Construction du Pôle universitaire guyanais

Ces demandes s'orientent en particulier vers l'IEDOM, compte tenu de son expertise en matière d'analyse conjoncturelle et structurelle de ces économies, et de sa connaissance précise de l'activité monétaire et financière. L'IEDOM y répond par le biais des nombreuses publications périodiques détaillées ci-après, d'études thématiques ou sectorielles, et par sa participation au projet CEROM<sup>1</sup>.

## LES PUBLICATIONS PERIODIQUES

L'IEDOM produit des publications tout au long de l'année.

Dans chaque agence, sont publiées :

- tous les mois, la Lettre de l'Institut d'émission ;
- tous les trimestres, les bulletins trimestriels de conjoncture ;

### ● LA LETTRE DE L'INSTITUT D'EMISSION

Ce document de quatre pages à parution mensuelle est rédigé dans chaque agence<sup>3</sup>. Il regroupe, d'une part, des informations nationales communes afférentes au secteur bancaire, à la monnaie, d'autre part, des informations relatives aux principaux acteurs économiques et financiers et aux activités de place de l'Institut. Une édition nationale qui résulte de la compilation des lettres des différentes agences est également diffusée.

### ● LES BULLETINS TRIMESTRIELS DE CONJONCTURE - SUIVI DE LA CONJONCTURE ECONOMIQUE ET SUIVI DE LA SITUATION FINANCIERE ET BANCAIRE

L'IEDOM produit chaque trimestre, dans chaque DOM ou collectivité, deux bulletins de suivi de la conjoncture, l'un consacré à la conjoncture économique, l'autre à la conjoncture financière et bancaire. Les bulletins issus des différentes agences sont ensuite regroupés chaque trimestre sous forme de deux bulletins complets au siège.

Par ailleurs, en application de la Loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000, l'IEDOM réalise chaque année pour le compte du ministère de l'Outre-mer et du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, une étude sur l'activité bancaire et le coût du crédit aux entreprises dans les DOM<sup>2</sup>. Cette étude est transmise par les ministres au président du Sénat et au président de l'Assemblée nationale.

- tous les ans, un rapport par département ou collectivité.

Parallèlement, le siège parisien de l'IEDOM publie :

- tous les trimestres, depuis juin 2005, un quatre pages sur la conjoncture outre-mer ;
- tous les ans, le rapport général de l'établissement.



S. BOUVIER-GAZ

*Dactylopterus volitans – Site de plongée La Citadelle – Commune du Pêcheur - Martinique*

<sup>1</sup> Le projet Comptes économiques rapides pour l'outre-mer (CEROM), né en 2003 et spécifié par un accord cadre signé en 2004 sous l'impulsion de l'AFD, l'IEDOM, l'IEOM et de l'INSEE, consiste à mettre en place un cadre permettant d'analyser les évolutions récentes de la situation économique des DOM.

<sup>2</sup> Cf. « Les publications thématiques ou sectorielles – Les Notes de l'Institut d'émission », page 80.

<sup>3</sup> Depuis 2005, la Lettre de l'Institut d'émission de Saint-Pierre-et-Miquelon paraît tous les trimestres et non plus tous les mois.

Le bulletin de conjoncture financière et bancaire retrace, quant à lui, sur chaque place, les statistiques financières relatives à l'évolution par catégorie et par agent, des dépôts, de l'épargne et des concours consentis. La mise en place depuis 2003 d'une enquête de conjoncture auprès des

établissements de crédit a permis d'informer les lecteurs des évolutions attendues et prévues des principaux indicateurs financiers. En 2005, ce bulletin a été réformé, il comporte désormais une synthèse de plusieurs pages des principales évolutions monétaires et financières.

#### ● LE QUATRE PAGES « CONJONCTURE OUTRE-MER »

Cette publication présente une synthèse des conjonctures économiques et financières ultramarines, à partir des informations contenues dans les bulletins trimestriels de conjoncture.

Sont ainsi décrites chaque trimestre les principales évolutions de l'indice des prix et du marché de l'emploi dans les départements et collectivités

d'outre-mer, suivi d'une analyse sectorielle et des soldes d'opinions des principaux chefs d'entreprises. Une chronique est également présentée sur un événement ou fait particulier d'un des départements ou collectivités. Enfin, l'évolution des données bancaires (actifs et passifs financiers) ainsi que les soldes d'opinions des dirigeants des établissements de crédit locaux sont également retracés.

#### ● LES RAPPORTS ANNUELS DES AGENCES

Ces rapports présentent de façon détaillée la situation économique et financière de chaque département et collectivité, au travers de données chiffrées et d'analyses sectorielles sur des séries de moyen et long termes.

Documents de référence, il s'agit de recueils d'informations visant particulièrement à permettre à

un observateur extérieur d'approfondir sa connaissance de la zone concernée.

Différentes évolutions ont été apportées aux rapports annuels en 2005, avec en particulier l'intégration de nouveaux développements sur les caractéristiques institutionnelles ou encore sur l'analyse des finances publiques locales.

#### ● LE RAPPORT ANNUEL DU SIEGE

Le rapport du siège décrit l'activité et les comptes annuels de l'IEDOM et fait une synthèse de la situation économique et monétaire des DOM, de

Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte.

Il s'agit d'un document destiné principalement à fournir une information sur les activités de l'IEDOM.

### LES PUBLICATIONS THEMATIQUES OU SECTORIELLES

De façon ponctuelle et parallèlement aux publications périodiques, l'IEDOM diffuse *des Notes de l'Institut d'émission, des Notes expresses et des*

*études sectorielles* sur divers sujets récurrents ou non et sur des thèmes intéressant l'ensemble des départements ou l'un d'entre eux.

#### Nombre de publications thématiques

	2005	2006	2007
Notes de l'Institut d'Emission	3	4	7
Notes expresses	12	7	9
Etudes sectorielles	2	1	-
Contributions aux publications CEROM	4	5	3

NB : Dans le cadre de CEROM, les publications ont démarré en 2004.

## ● LES NOTES DE L'INSTITUT D'EMISSION

Chaque année, l'IEDOM publie des études approfondies sur des thèmes ayant trait à l'économie et au financement dans sa zone d'intervention. Ces notes (20 à 40 pages) agrègent des données chiffrées émanant des établissements de crédit, des entreprises ou des fichiers gérés par l'IEDOM.

En 2007, sept Notes de l'Institut d'émission ont ainsi été publiées :

- *Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2005*
- *Enquête typologique 2005-2006 sur le surendettement dans les DOM*
- *La formation du produit net bancaire dans les DOM*
- *Compétitivité des ports ultramarins dans leur environnement régional*
- *Le secteur des transports dans les DCOM*

## ● LES NOTES EXPRESSES

Complément des autres publications, les notes expresses sont des études synthétiques de quatre pages. Il peut s'agir d'un point de situation sur une activité propre de l'IEDOM (surendettement, fichiers, circulation fiduciaire, cotation...), un point de conjoncture particulier (situation d'une branche ou d'un secteur), une information rapide sur le financement de l'économie (coût du crédit).

Sont parues en 2007 les notes expresses suivantes :

- n° 40 - *Les défaillances d'entreprises à la Martinique entre 2004 et 2006*

## ● LES ETUDES SECTORIELLES

L'IEDOM publie, depuis 1996, dans des études dites sectorielles des données comparatives sur les profils des entreprises domiennes et métropolitaines (Cf. L'observatoire des entreprises - Les travaux d'études, p. 74). Ces publications visent essentiellement à fournir des éléments de comparaison sur les caractéristiques, les comportements et les performances des entreprises domiennes et métropolitaines par grand secteur d'activités, sans rechercher nécessairement à apporter des explications aux écarts observés : dispositifs fiscaux incitatifs, surcoûts de production intrinsèques aux économies

- *Quel impact de la politique monétaire sur le coût du crédit aux entreprises en outre-mer ?*
- *Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2006*



B. RATAFIKA

Confortement de falaise - Réunion

- n° 41 - *La filière banane en Martinique : état des lieux et perspectives*
- n° 42 - *La filière rizicole de Guyane : évolution et perspectives*
- n° 43 - *Le commerce extérieur à Mayotte (2002-2006)*
- n° 44 - *Les transports à Mayotte*
- n° 45 - *Le transport de marchandises en Guyane*
- n° 46 - *Dean à la Martinique : impact sur le tissu économique*
- n° 47 - *Les coopératives agricoles de Guyane*
- n° 48 - *Le développement du transport urbain et interurbain en Martinique*

dites ultrapériphériques, structures de marchés oligopolistiques, etc. Les indicateurs comparatifs sont réalisés à partir des documents comptables collectés dans le fichier FIBEN de la Banque de France sur les entreprises des DOM et de la métropole. Dans les DOM, ces données sont recueillies et cotées par l'IEDOM. Il est à noter que le champ de ces statistiques est limité par les seuils de collecte des bilans dans FIBEN, soit les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 750 000 euros ou qui présentent un encours de risque supérieur ou égal à 380 000 euros.

## Les travaux CEROM

Le projet collectif CEROM, mis en place en 2004, permet de contribuer au développement progressif d'une capacité d'analyse des évolutions économiques ultramarines. Ce projet s'articule autour de trois volets : l'élaboration de comptes économiques

rapides ; la confection d'indicateurs synthétiques de conjoncture ; la promotion de l'analyse économique à travers la réalisation régulière d'études d'ensemble.

### L'ELABORATION DES COMPTES ECONOMIQUES RAPIDES

En 2007, les comptes économiques rapides de l'année 2006 ont été produits pour l'ensemble des départements d'outre-mer (alors que ceux de 2005 ne portaient que sur trois départements, la Guyane

étant exclue du champ). La présentation et l'analyse de ces comptes ont été publiées dans le format de quatre pages des « Synthèses de CEROM ».

### LES CHANTIERS METHODOLOGIQUES

Le deuxième volet CEROM sur les Indicateurs Synthétiques de Conjoncture est abandonné et remplacé par un volet plus large sur les « chantiers méthodologiques ». Ce volet comprend les différents travaux méthodologiques engagés dans le cadre de CEROM tels que ceux réalisés ou projetés sur l'estimation du PIB de petites économies,

l'analyse de la conjoncture, les mesures de l'inflation importée ou du PIB en parité de pouvoir d'achat, etc.

Par ailleurs, l'IEDOM poursuivra ses travaux d'estimation de la fonction d'investissement afin de contribuer à l'élaboration des comptes rapides.

### LES ETUDES ET SYNTHESES MACROECONOMIQUES

Deux études CEROM, une macroéconomique et une sectorielle, ont été finalisées et publiées en 2007.

#### ■ *L'ultra-périphéricité définit-elle un modèle de croissance ?*

Cette étude mène une analyse croisée des trajectoires de croissance des sept régions ultrapériphériques, les départements français d'outre-mer, les Canaries, les Açores et Madère, ainsi nommées par le Traité d'Amsterdam pour se situer aux marges extrêmes de l'Europe et rencontrer des handicaps structurels dans leur développement économique. Ces régions, les moins avancées d'Europe, ont en commun l'insularité, l'éloignement et la faible taille en termes de superficie et de population. En dépit de leurs handicaps, ces régions connaissent depuis une quinzaine d'années une croissance économique vigoureuse, de l'ordre de 3,5 % l'an en moyenne, bien supérieure à celle des pays respectif (environ

2 %). L'écart de niveau de vie entre ces régions et leur métropole s'est donc réduit. Une des conclusions de l'étude est qu'il y aurait moins un modèle de croissance ultrapériphérique qu'une pluralité de modèles nationaux, s'appliquant à ces régions singulières.



J.-J. GENTRIC

Le Cap Blanc – Saint-Pierre-et-Miquelon

### ■ *Les entreprises en Martinique*

Cet ouvrage essaie d'apporter un éclairage centré sur les entreprises ; la démarche va à être reproduite dans les autres géographies. Elle offre une vision d'ensemble du tissu de ces entreprises, depuis les plus petites d'entre elles jusqu'aux principaux groupes qui concentrent, au travers de leurs différentes filières, une part conséquente de l'activité et s'étendent souvent hors du territoire martiniquais. L'étude essaie également de décrire les comportements, les trajectoires économiques et les stratégies de ces entreprises, et, en les comparant aux comportements de leurs homologues

métropolitaines, et mettre en évidence ainsi des spécificités régionales liées au contexte ultramarin dans lequel celles-ci évoluent.

Dans la collection « synthèse », une étude sur le tourisme en Guadeloupe pilotée par l'agence IEDOM de la Guadeloupe a également été diffusée. Elle s'appuie sur la théorie du cycle du produit pour mener une analyse actuelle du marché guadeloupéen du tourisme.

Le CEROM s'est aussi doté d'un outil de communication au travers d'un site Internet ([www.cerom-outremer.org](http://www.cerom-outremer.org)).

## Le site Internet

L'IEDOM utilise Internet, dans le cadre de son rôle d'observatoire économique et financier, afin d'assurer une meilleure communication sur son rôle et ses publications.

Dans cette perspective, la refonte du site Internet de l'IEDOM (<http://www.iedom.fr>) a permis d'aboutir au mois d'août 2005 à la mise en place d'un site à la configuration complètement renouvelée, tant au niveau de la présentation et de l'arborescence qu'au niveau des contenus.

Les informations institutionnelles et réglementaires

ont été développées dans de nouvelles pages, spécifiques au site institutionnel de l'IEDOM, mais également désormais à partir de liens ciblés vers le site de la Banque de France. Les informations locales sur les différentes économies ultramarines ont été regroupées au sein de pages gérées par les six agences de l'IEDOM et sont directement accessibles aux internautes à partir de la page d'accueil. Toutes les études ou notes techniques sont désormais téléchargeables, gratuitement, à partir de ce site.

## Les activités Grand public

---

Au travers de son réseau, l'IEDOM exerce plusieurs **missions de service public** qui lui ont été confiées par la loi (article L. 711-3 du Code monétaire et financier) en faveur des usagers de la sphère bancaire et financière :

- la gestion, dans les départements d'outre-mer, dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon, ainsi que dans la collectivité départementale de Mayotte, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2007, du secrétariat des commissions de surendettement ;

- l'exercice des activités de centralisation et de diffusion d'informations individuelles relatives aux incidents de paiement ou de remboursement (fichier central des chèques, fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers) ;

- l'exercice du droit au compte ;

- l'information des particuliers sur les règles et les pratiques bancaires (Infobanque).

## L'activité des commissions de surendettement

### ASPECT LEGISLATIF

La **loi n° 89-1010** du 31 décembre 1989 relative à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers, dite « loi Neiertz », est entrée en application le 1<sup>er</sup> mars 1990. Codifié au titre III du livre III du code de la consommation, ce dispositif a été modifié successivement par la loi n° 95-125 du 8 février 1995, la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998, la loi n° 2003-710 du 1<sup>er</sup> août 2003 et la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007, dite « du droit au logement opposable ».

L'IEDOM assure le secrétariat des commissions de surendettement dans les DOM, dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon et la collectivité départementale de Mayotte.

L'économie générale du dispositif repose, comme dans l'Hexagone, sur les commissions départementales, dont la mission principale consiste à rechercher des solutions amiables aux difficultés des particuliers confrontés à une situation d'endettement excessif. Dans cette optique, elles tentent d'établir un **plan conventionnel de règlement amiable**, qui peut comporter des réductions de taux, des reports et rééchelonnements de dettes et éventuellement des abandons de créances. Si ce plan n'est pas accepté conjointement par les débiteurs et les principaux créanciers, l'échec de cette première phase est constaté. Les débiteurs disposent alors d'une voie de recours, en sollicitant les commissions pour qu'elles élaborent un plan de règlement sous forme de **recommandations** (la commission recommandant des mesures au juge de l'exécution, lequel décide de les « homologuer », c'est-à-dire de les approuver).

La loi du 29 juillet 1998 et son décret d'application du 1<sup>er</sup> février 1999 ont institué pour les débiteurs réputés manifestement insolubles une procédure de **recommandations extraordinaires** reposant, dans un premier temps, sur un moratoire des dettes et des créances et permettant, dans un second temps, de proposer des aménagements de dettes, voire des effacements partiels de créances.

La **loi n° 2003-710** du 1<sup>er</sup> août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine dite « **loi Borloo** » et son **décret d'application n° 2004-180 du 24 février 2004** ont apporté des modifications substantielles aux dispositions relatives au traitement du surendettement<sup>1</sup>.

D'une part, un certain nombre de mesures modifient la procédure, l'objectif étant d'améliorer le fonctionnement des commissions, notamment en renforçant leur compétence par la présence d'un travailleur social et d'un juriste.



T. DE GUBERNATIS

Case - Saint-Claude - Guadeloupe

Si les mesures existantes (plan conventionnel, recommandations ordinaires et extraordinaires) continuent à être prescrites par les commissions lorsque les ressources ou l'actif réalisable du débiteur le permettent, elles subissent des modifications : la durée totale maximale du plan conventionnel, y compris lorsqu'il fait l'objet d'une révision ou d'un renouvellement, ainsi que celle des recommandations ordinaires, ne peut excéder dix ans ; la durée maximale du moratoire est abaissée de trois à deux ans ; l'effacement partiel des créances peut être recommandé mais non plus l'effacement total. Enfin, les dettes fiscales, désormais traitées comme les autres dettes, peuvent faire l'objet de reports, de rééchelonnements ou de remises totales ou partielles.

<sup>1</sup> Conformément à l'article 46 de cette loi, les dispositions relatives au surendettement des particuliers ont été étendues à la collectivité départementale de Mayotte par une ordonnance du 19 août 2004. Le décret d'application est daté du 10 janvier 2007, pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> avril 2007.

Par ailleurs, la loi a créé la **procédure de rétablissement personnel**. Ce dispositif, qui s'inspire du régime de « faillite civile » en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, permet aux particuliers surendettés, de bonne foi et en situation irrémédiablement compromise, d'obtenir l'effacement de toutes leurs dettes contre la vente de tous leurs biens saisissables. La procédure peut être entamée sans

élaboration préalable d'un plan conventionnel ou de recommandations, à l'initiative de la commission de surendettement, du juge de l'exécution ou du débiteur, mais toujours avec l'accord de ce dernier. Enfin, la **loi n° 2007-290 du 5 mars 2007**, dite « **du droit opposable au logement** » a introduit des modifications de la procédure en cas de saisine du juge, notamment dans le cadre de la procédure de rétablissement personnel.

## EVOLUTION DES ACTIVITES DE SURENDETTEMENT

Le nombre de dossiers déposés auprès des secrétariats de surendettement de l'IEDOM au cours de l'année 2007 est de 1 719 contre 1 531 sur l'année 2006, soit un accroissement de 12 %. Globalement, l'activité du traitement du surendettement dans les DOM demeure donc sur une tendance franchement haussière et nettement supérieure au chiffre observé en métropole (- 1 % de dossiers déposés sur l'année totale). Cette forte croissance réduit ainsi l'écart entre les régions ultramarines et la métropole en matière de nombre de dépôts de dossiers par habitant, écart qui reste cependant important (22 pour 100 000 habitants dans les DOM contre 73 en métropole).

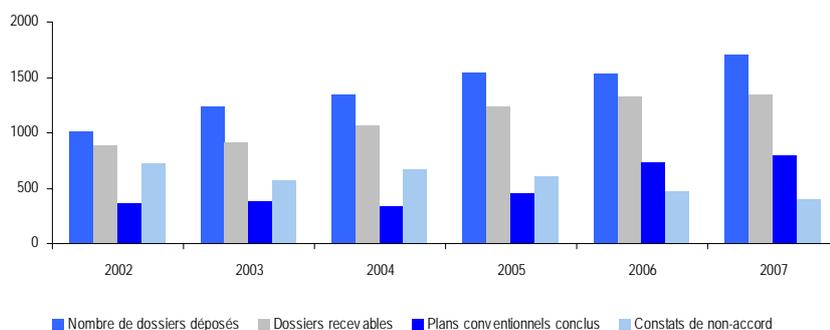
En raison des efforts des secrétariats pour absorber cette croissance de l'activité, le nombre de dossiers entièrement traités en phase amiable en 2007 augmente de 8 % par rapport à l'année précédente. Parmi ces dossiers, la proportion de redépôts par des débiteurs qui restent surendettés est de 21 %<sup>1</sup>. Pour limiter les redépôts, les commissions s'efforcent notamment de privilégier les solutions

d'apurement dans les plans amiables (au contraire des moratoires conçus pour attendre un retour des débiteurs à meilleure fortune, qui ne se produit pas toujours). La part de ces plans d'apurement représente ainsi de manière stable près des deux tiers des plans amiables.

L'activité de traitement du surendettement a été étendue à Mayotte au 1<sup>er</sup> avril 2007. Elle reste pour le moment réduite : en neuf mois, moins de vingt formulaires ont été retirés et six dossiers déposés. Quatre de ces dossiers ont été orientés en procédure classique, un a fait l'objet de recommandations.

Le taux de succès des secrétariats des DOM atteint 62 % sur l'année 2007, contre 58 % en 2006. Il convient de rappeler que ce taux était inférieur à 40 % en 2005. Les secrétariats des DOM sont ainsi parvenus à améliorer substantiellement le nombre de procédures amiables, à l'égal de ce qui est observé en métropole (où a été enregistré un taux de succès de 64 % en 2007).

### Dossiers de surendettement des ménages dans les DOM



<sup>1</sup> Données disponibles sur les trois derniers trimestres.

Au total, en 2007, 1 254 dossiers ont fait l'objet d'une procédure classique et 98, soit 7 % des dossiers recevables (contre 5 % en 2006), ont été orientés en procédure de rétablissement personnel. 250 dossiers ont fait l'objet d'une demande de mise en œuvre de la phase de recommandation, soit une diminution de 26 % par rapport à l'année précédente (338 dossiers). Cette diminution s'explique notamment par l'amélioration du traitement des dossiers en procédure amiable.

Enfin, les six secrétariats ont conservé sur l'année 2007 un temps de traitement moyen des dossiers en phase amiable inférieur à quatre mois, durée qui est la norme adoptée dans les contrats d'objectifs de l'Institut.

Le plan d'entreprise 2006-2010 de l'IEDOM a fixé un certain nombre d'actions à mener qui visent notamment :

- l'amélioration de l'accès et de l'information des

particuliers aux services rendus par l'IEDOM. A ce titre, depuis 2005, l'IEDOM dispose dans les zones isolées ou éloignées de la zone d'implantation de ses agences des bureaux d'accueil et d'information (BAI), ouverts périodiquement, destinés aux débiteurs surendettés<sup>1</sup>, à l'exercice par les particuliers de leur droit d'accès aux fichiers nationaux et à l'obtention d'informations par les usagers dans le cadre du service Infobanque ;

- la participation aux actions visant à améliorer le traitement du surendettement. Dans ce cadre, l'IEDOM a ouvert aux travailleurs sociaux des sessions de formation et d'information, organisé des réunions de concertation avec les instances sociales et les magistrats et tenu des réunions de travail avec les établissements de crédit et les autres créanciers (bailleurs sociaux notamment) ;
- le renforcement de la qualité des services rendus aux particuliers par l'IEDOM, notamment en parvenant à obtenir une élévation sensible du taux de procédures amiables.

## L'OBSERVATOIRE DU SURENDETTEMENT

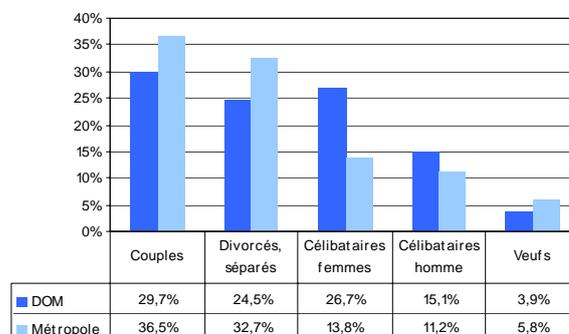
A l'instar de la Banque de France, l'Institut d'émission a mis en place en 2007 un « observatoire du surendettement » dans les DOM, à Saint-Pierre et Miquelon et à Mayotte.

Le travail de cet observatoire consiste notamment :

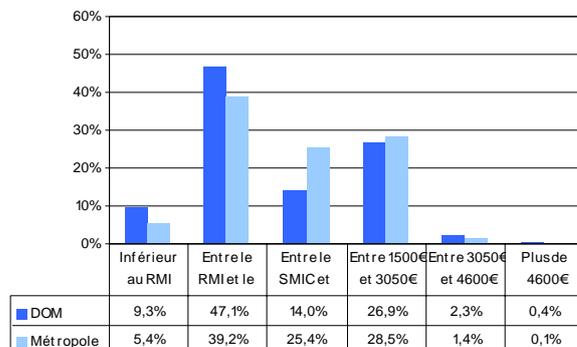
- à publier les statistiques trimestrielles,
- à enrichir les indicateurs observés,
- à analyser les caractéristiques et l'évolution du surendettement dans les DOM pour chercher les moyens d'améliorer sa prévention et son traitement. Il comprend une enquête typologique, réalisée pour la première fois en 2007. Cette enquête est fondée sur les dossiers éligibles à la procédure de surendettement et contenus dans l'application de gestion des secrétariats.

Une comparaison avec les chiffres de la Banque de France sur la métropole permet de mettre en évidence les caractéristiques spécifiques du surendettement dans les départements d'outre-mer (cf. les deux graphiques suivants, à titre d'exemple), qui sont liées aux particularismes de ces régions, notamment en matière de démographie et d'emploi.

Statut matrimonial des surendettés (en %)



Revenus nets par dossier de surendettement (en %)



<sup>1</sup> Des BAI sont déjà ouverts à Saint-Pierre (Réunion), Basse-Terre (Guadeloupe), Saint-Laurent du Maroni (Guyane) et Saint-Martin. Un autre bureau doit l'être en 2008 dans le département de la Martinique.

## COMMISSIONS DE SURENDETTEMENT – STATISTIQUES DE L'ANNEE 2007

Zones	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Réunion	St-Pierre-et-Miquelon	Mayotte	DOM	Métropole
<b>RECEPTION DES DOSSIERS ET ORIENTATION</b>								
1. <b>Dossiers déposés</b>	365	193	367	785	3	6	1 719	182 765
2. Réunions de la commission	13	10	12	12	1	0	48	
3. <b>Dossiers soumis pour examen de recevabilité</b>	345	195	306	652	2	4	1 504	168 150
<b>Décisions d'orientation de la commission</b>	308	183	287	568	2	4	1 352	163 267
a. vers une demande d'ouverture d'une PRP	40	12	14	32	0	0	98	30 745
b. vers une demande d'ouverture d'une procédure classique	268	171	273	536	2	4	1 254	132 522
4. <b>Décisions d'irrecevabilité</b>	34	12	27	84	0	0	157	13 212
a. Décisions d'irrecevabilité pour absence de surendettement	3	5	3	7	0	0	18	
b. Décisions d'irrecevabilité pour dettes professionnelles	29	2	6	27	0	0	64	
c. Décisions d'irrecevabilité pour autres motifs	2	5	18	50	0	0	75	
<b>PROCÉDURE DE RÉTABLISSEMENT PERSONNEL</b>								
<b>Dossiers orientés en PRP en phase de recommandation</b>								
<b>Accords des débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP</b>	33	7	17	56	0	0	113	
a. en phase amiable	33	7	12	33	0	0	85	27 599
b. en phase de recommandation	0	0	5	23	0	0	28	
<b>Refus des débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP</b>	5	5	0	7	0	0	17	857
a. en phase amiable	5	5	0	0	0	0	10	
b. en phase de recommandation	0	0	0	7	0	0	7	
<b>Jugements d'ouverture d'une PRP</b>	9	3	2	33	0	0	47	
<b>Renvois des dossiers à la commission</b>	3	0	1	11	0	0	15	3 550
a. en phase amiable	3	0	1	4	0	0	8	
b. en phase de recommandation	0	0	0	7	0	0	7	
<b>Jugements de clôture prononcés</b>	2	7	12	57	0	0	78	
<b>PHASE AMIABLE</b>								
5. <b>Plans conventionnels conclus</b>	157	131	171	336	0	1	796	84 343
6. Constats de <b>non-accord</b> entérinés	99	20	83	198	0	1	401	43 063
7. <b>Clôtures de la phase amiable</b>	36	15	37	165	2	1	256	19 387
a. <b>Clôtures avant</b> recevabilité	13	2	19	131	0	1	166	14 090
b. <b>Clôtures après</b> recevabilité	23	13	18	34	2	0	90	5 297
8. Dossiers entièrement <b>traités</b> en phase amiable	359	185	330	816	2	3	1 695	160 005
<b>Demandes de révision de plans</b>	30	0	30	110	0	0	170	
Demandes de <b>révision de plans</b> acceptées par la commission	30	0	26	100	0	0	156	
Demandes de <b>révision de plans</b> ayant abouti à un nouveau plan	11	0	22	55	0	0	88	
Demandes de <b>révision de plans</b> n'ayant pas abouti à un nouveau plan	19	0	4	45	0	0	68	
Demandes de <b>révision de plans</b> refusées par la commission	0	0	4	10	0	0	14	
<b>PHASE DE RECOMMANDATION</b>								
9. <b>Demandes de mise en œuvre</b> de la phase de recommandation	62	12	38	137	0	1	250	35 489
10. <b>Clôtures de la phase de recommandation</b>	2	2	6	8	0	0	18	1 567
<b>Clôtures de dossiers avant élaboration</b> des mesures	1	0	4	3	0	0	8	
<b>Clôtures de dossiers après élaboration</b> des mesures	1	2	2	5	0	0	10	
11. <b>Recommandations élaborées</b>	89	20	57	176	0	1	343	42 122
Recommandations élaborées <b>dans le délai de 2 mois</b>	46	17	56	174	0	1	294	
Recommandations élaborées <b>après le délai de 2 mois</b>	43	3	1	2	0	0	49	
Recommandations <b>ordinaires</b> élaborées	43	9	35	69	0	0	156	
Recommandations <b>combinées</b> (art. L331-7 et L 331-7-1)	11	2	1	21	0	0	35	17 931
Recommandations <b>extraordinaires</b> élaborées (article L. 331-7-1)	35	9	19	86	0	0	149	16 272
<b>Moratoires</b>	17	3	3	73	0	0	96	
<b>Effacement</b> des créances	18	6	16	13	0	0	53	3 281
<b>Réexamen</b> d'un dossier dans le cadre de l'article L. 331-7-1	41	10	35	99	0	0	185	
<b>Clôtures de dossiers en réexamen</b>	13	3	11	40	0	0	67	
<b>Clôtures de dossiers en réexamen avant élaboration</b> des mesures	11	3	7	40	0	0	61	
<b>Clôtures de dossiers en réexamen après élaboration</b> des mesures	2	0	4	0	0	0	6	
Recommandations <b>homologuées par le juge</b>	119	24	40	168	0	1	352	29 836
Dossiers entièrement traités en phase de recommandation	104	25	79	247	0	1	456	43 689
<b>RECOURS ET CONTESTATIONS</b>								
12. <b>Recours sur décisions de recevabilité</b>	12	3	11	37	0	0	63	
<b>Recours sur décisions de recevabilité</b> à l'initiative du débiteur	4	0	7	19	0	0	30	
<b>Recours sur décisions de recevabilité</b> à l'initiative des créanciers	8	3	4	18	0	0	33	
13. <b>Demandes de suspension des poursuites</b>	27	17	8	90	0	0	142	
14. <b>Saisines du juge</b> aux fins de vérifications de la validité des créances	4	2	7	1	0	0	14	
15. <b>Contestations</b> des recommandations élaborées par la commission	11	1	3	3	0	0	18	
<b>Contestations</b> des recommandations élaborées à l'initiative des débiteurs	4	1	0	3	0	0	8	
<b>Contestations</b> des recommandations élaborées à l'initiative des créanciers	7	0	3	9	0	0	19	
<b>DIVERS</b>								
16. <b>Lettres recommandées</b> envoyées	5 433	1 420	3 627	10 619	42	0	21 141	

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Réunion	St-Pierre-et-Miquelon	Mayotte	DOM	Métropole
<b>RATIOS</b>								
Dossiers soumis par commission (3./2.)	27	20	26	54	2			
Taux de recevabilité (3.-4.) / 3.	90%	94%	91%	87%	100%	100%		92%
<i>Décomposition des résultats des dossiers traités en phase amiable</i>								
Taux d'irrecevabilité pour absence de surendettement (4./8.)	9%	6%	8%	10%	0%	0%		8%
Taux de plans conventionnels conclus (5./8.)	44%	71%	52%	41%	0%	33%		53%
Taux de constats de non-accord (6./8.)	28%	11%	25%	24%	0%	33%		27%
Taux de clôtures de la phase amiable (7./8.)	10%	8%	11%	20%	100%	33%		12%
Taux d'accords des débiteurs sur l'ouverture d'une PRP	9%	4%	5%	7%	0%	0%		17%
Taux de succès (5./ (5. + 6. + 7b.))	56%	80%	63%	59%	ns	50%	62%	64%
Taux de recours sur recevabilité (12./3.)	35%	25%	41%	44%				
Taux d'irrecevabilité pour absence de surendettement (4.a./4.)	9%	42%	11%	8%				
Taux de demandes de recommandation (9./6.)	63%	60%	46%	69%		100%		82%
Taux de contestation des recommandations élaborées (15./11.)	12%	5%	5%	2%		0%		
Taux de demandes de suspension des poursuites (13./1.)	7%	9%	2%	11%	0%	0%		
Taux de saisines du juge pour vérification des créances (14./ (3.-4.))	1%	1%	3%	0%	0%	0%		
Nombre de lettres recommandées par dossier soumis à la commission (16./3.)	16	7	12	16	21	0		
Taux d'orientation vers une PRP	13%	7%	5%	6%	0%	0%	7%	19%
Demandes d'ouverture de la phase de recommandation / non-accords en phase amiable	63%	60%	46%	69%		100%	62%	82%

## Les incidents de paiement sur les crédits aux particuliers

### LE DISPOSITIF LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Le FICP a été mis en place par la loi du 31 décembre 1989 relative à la prévention et au règlement des difficultés des particuliers et des familles, dont les dispositions ont été intégrées dans le code de la consommation (articles L. 333-4 à L. 333-6). Le FICP constitue le volet préventif du dispositif de traitement du surendettement.

Les articles L. 333-4 et L. 333-6 du code de la consommation confient à la Banque de France en métropole et, en liaison avec celle-ci, à l'Institut d'émission des départements d'outre-mer dans les DOM le soin de recenser :

- les incidents de paiement caractérisés liés aux

crédits accordés aux personnes physiques pour des besoins non professionnels,

- les informations relatives aux procédures de traitement des situations de surendettement (saisine des commissions de surendettement, mesures conventionnelles ou judiciaires, procédures de rétablissement personnel).

Les personnes figurant dans le fichier sont donc les personnes physiques pour lesquelles ont été déclarées des incidents de remboursement de crédits ou qui ont demandé la protection de la procédure de traitement des situations de surendettement.

### CHAMP D'APPLICATION DU FICHER

Depuis le 3 mars 2003, le FICP DOM est intégré dans le FICP national, géré par la Banque de France. Depuis cette date, toutes les déclarations (incidents et radiations) des DOM, de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte sont adressées au FICP national selon les procédures en vigueur en métropole. Ce fichier est par ailleurs la seule référence, pour la consultation, de l'ensemble des établissements de crédit. Ces derniers disposent ainsi d'une information exhaustive pour apprécier la situation des emprunteurs dans le cadre de l'octroi ou de la gestion des crédits aux particuliers.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2007, le champ du FICP est étendu à la collectivité départementale de Mayotte ainsi qu'aux trois collectivités territoriales du

Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna).



S. ATTALI

Village de Kaw - Guyane

## DUREE DE CONSERVATION DES INFORMATIONS

### ● INCIDENTS DE PAIEMENT

Les incidents de paiement caractérisés sont enregistrés au FICP pour une durée de cinq ans. Les informations sont radiées du fichier au terme de

cette durée ou dès enregistrement d'une déclaration de paiement intégral des sommes dues transmise par l'établissement de crédit qui a déclaré l'incident.

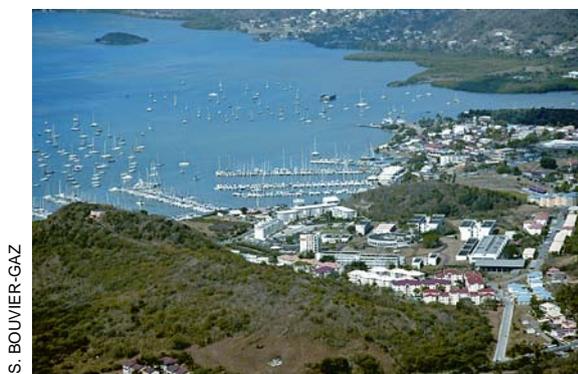
### ● SURENDETTEMENT

Lors du dépôt du dossier, le débiteur est enregistré dans le fichier pour une durée maximale de trente six mois s'achevant au terme de l'instruction du dossier. Le dispositif a en effet été modifié par la **loi n° 2003-710** du 1<sup>er</sup> août 2003 dite « **loi Borloo** » (cf. *supra*).

Les mesures du plan conventionnel de redressement, dit plan amiable (article L. 331-6), sont conservées dans le fichier pendant toute la durée du plan, sans pouvoir dépasser dix ans.

Les mesures prises dans le cadre de l'article L. 331-7 (recommandations avec force exécutoire ou judiciaire) et les mesures d'effacement partiel des dettes prononcées après la période de suspension de l'exigibilité des créances (article L. 331-7-1) sont inscrites dans le fichier pour la durée de leur exécution, sans pouvoir dépasser dix ans.

Enfin, dans le cadre de la procédure de rétablissement personnel, à partir de la date de clôture de la liquidation, l'intéressé est inscrit au FICP pour une durée de huit ans (article L. 332-11 du code de la consommation).



S. BOUVIER-GAZ

Vue aérienne du Marin - Martinique

## Les incidents de paiement sur chèques et cartes bancaires

### LE DISPOSITIF LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Conformément au règlement n° 86-08 du 27 février 1986 du Comité de la réglementation bancaire relatif à la centralisation des incidents sur valeurs autres que les chèques, l'IEDOM participe en liaison avec la Banque de France à la centralisation des incidents de paiement portant sur les chèques.

La loi n° 91-1382 du 30 décembre 1991 sur la sécurité des chèques et des cartes de paiement associe un dispositif de prévention à un régime de répression. Le volet préventif repose sur la détection de l'ensemble des comptes tirés de chèques ouverts par les personnes physiques ou morales faisant l'objet d'une interdiction bancaire ou judiciaire et sur la possibilité offerte à toute personne de vérifier la régularité de l'émission d'un chèque. Le volet répressif portait, jusqu'en avril 2001, à dix

ans l'interdiction d'émettre des chèques, étant entendu que cette sanction peut être levée à tout moment par le règlement des chèques rejetés et d'une pénalité.

La loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques a réduit la durée de l'interdiction bancaire de dix à cinq ans. Cette mesure a eu une incidence sensible sur la réduction du nombre d'incidents et de personnes enregistrés au FCC.

Enfin, la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007, dite « du droit au logement opposable », limite les frais bancaires consécutifs à un incident de paiement, selon des plafonds fixés par décret (n° 2007-1611 du 15 novembre 2007).

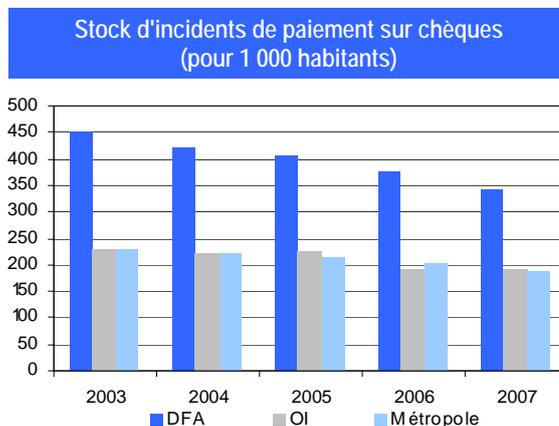
## LE FICHER DES INCIDENTS SUR CHEQUES ET DES RETRAITS DE CARTES BANCAIRES<sup>1</sup>

*Nota bene : dans les trois graphiques suivants, depuis 2006, la zone DFA inclut Saint-Pierre-et-Miquelon, la zone océan indien comprend la Réunion et Mayotte.*

### ● EVOLUTION DU NOMBRE D'INCIDENTS DE PAIEMENT

Le stock d'incidents de paiement sur chèques de la zone de l'IEDOM représente, en 2007, 5 % du total des incidents enregistrés au niveau national.

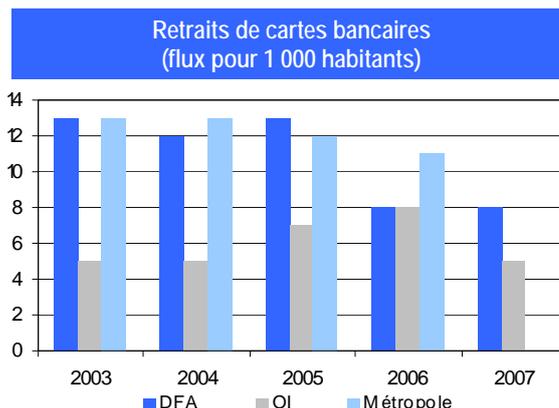
De 2006 à 2007, le stock de déclarations a diminué de 5 % dans les DOM et de 7 % en métropole.



### ● EVOLUTION DU NOMBRE DE RETRAITS DE CARTES BANCAIRES

De 2006 à 2007, le flux de retraits de cartes bancaires a diminué dans les DOM de 16 %. La raison en est pour l'essentiel un recul important de 32 % à la Réunion.

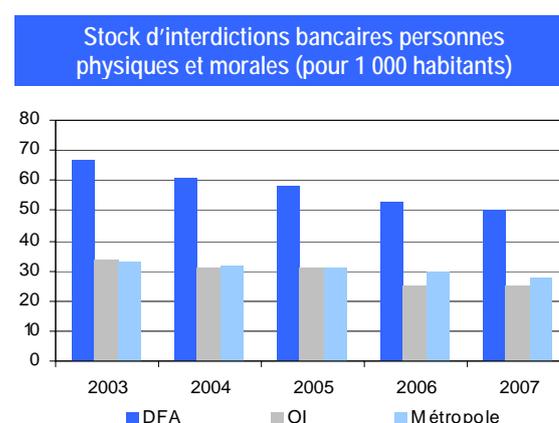
Les chiffres métropolitains pour la même période n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du rapport.



### ● EVOLUTION DU STOCK D'INTERDICTIONS BANCAIRES

De manière constante, le stock des interdictions bancaires (personnes physiques et personnes morales) de la zone de l'IEDOM représente 4 % du stock enregistré au niveau national.

De 2006 à 2007, le stock dans les DOM a diminué de 3 %.



<sup>1</sup> Depuis l'année 2004, les tableaux suivants sont basés sur la population des DOM et de la métropole estimée par l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Compte tenu de la croissance démographique observée dans ces différentes régions géographiques par rapport au dernier recensement, les comparaisons graphiques faites avec les années antérieures ne sont plus pertinentes du fait de ce changement de base référentielle.

## Le contrôle interne et la maîtrise des risques

La maîtrise des risques opérationnels constitue l'objectif majeur du dispositif de contrôle interne de l'IEDOM.

Bien que n'étant pas directement concerné par les règlements du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF) – remplacé par le Comité

consultatif de la législation et de la réglementation financières (CCLRF) –, l'IEDOM a mis en place un dispositif adapté et structuré. Ce dernier est complété par une démarche de maîtrise des risques selon une méthodologie proche de celle utilisée à la Banque de France.

### L'organisation du contrôle interne

Le contrôle interne s'inscrit dans un dispositif global dans lequel on distingue quatre niveaux de contrôle :

- **le contrôle hiérarchique** s'exerce au sein de chaque métier au siège et en agence au travers de corps de procédures et de méthodes incluant les processus de contrôle propres au métier ;

- **le contrôle permanent** s'organise autour :

- **de la division Contrôle et Maîtrise des Risques** (CMR) composée :

- **du pôle contrôle interne** (CIN) qui est appelé à intervenir tant sur les services centraux que dans les agences de l'IEDOM. Il définit et met en œuvre, avec le concours des métiers, les processus de contrôle interne ;

- **du pôle contrôle de gestion** qui assure la définition, le suivi et le contrôle des budgets. Il veille au meilleur usage des fonds de l'IEDOM et rend compte à la Direction générale ; son responsable est secrétaire du Comité budgétaire ; Le responsable de la division Contrôle et Maîtrise des Risques est membre du Comité d'audit et de contrôle interne, secrétaire du Comité des procédures et assure la mission de correspondant Tracfin ;

- **du pôle sécurité des systèmes d'information** (RSSI) : en charge du contrôle de la sécurité des systèmes d'information, ce pôle a également un rôle de conseil auprès de la Direction, à laquelle il est rattaché. Il est secrétaire du Comité de sécurité des systèmes d'information (COSSI) ;

- **des directions d'agence** qui rendent compte à la Direction générale de leurs actions et, plus

particulièrement, de leurs diligences en matière de contrôle interne. Elles disposent de l'autorité hiérarchique et de contrôle sur les différents métiers qui composent l'agence ;

- **des cellules de contrôle interne** (CCI) en agence : chaque agence dans les quatre départements d'outre-mer et à Mayotte est dotée d'une CCI et une délégation expresse est donnée dans ce domaine à l'adjoint au directeur à Saint-Pierre-et-Miquelon. Les agents des CCI disposent de programmes de travail établis pour chacune des activités de l'IEDOM (conventions d'objectifs dans le cadre du plan d'entreprise) ;



BRUNO BAMBIA REGION REUNION

Installation photovoltaïque - Réunion

- **le contrôle périodique** est exercé par l'Inspection générale, rattachée à la Direction générale et qui a compétence tant sur le siège que sur les agences. Ses rapports sont par ailleurs communiqués au Contrôleur général de la Banque de France ;

- **le contrôle externe** est réalisé par des entités extérieures à l'IEDOM (commissaires aux comptes, Cour des comptes...).

L'IEDOM a souhaité s'inspirer des règles de contrôle interne définies par le règlement 97.02 modifié. Ainsi, la Direction générale rend compte de ses actions, en terme d'audit et de contrôle par un rapport annuel au Conseil de surveillance. Le Conseil de surveillance reçoit également le rapport des commissaires aux comptes et le cas échéant est destinataire des rapports de la Cour des comptes ou de tout autre organe de contrôle public mandaté par l'Etat.

Pour établir son rapport et s'assurer des actions de contrôle au sein de l'établissement, la Direction générale s'appuie sur :

- **le Comité d'audit et de contrôle interne** (CACI), présidé par le Directeur général, qui a pour rôle l'examen :

- du programme prévisionnel des missions de l'Inspection ;
- des conclusions des rapports de l'Inspection et des commissaires aux comptes ;
- des recommandations résultant de ces rapports et des suites qui leur sont réservées ;
- des rapports du contrôle interne ;
- des comptes-rendus du Comité de sécurité des systèmes d'information (COSSI).

Il a également pour mission de valider les plans de prévention des risques ;

- plusieurs comités dédiés, présidés par le directeur général ou le directeur :

- **le Comité des procédures**, qui a pour rôle la validation et la diffusion des procédures internes préparées par les métiers ;

- **le Comité de sécurité des systèmes d'information** (COSSI) qui est chargé de définir la stratégie de l'IEDOM en termes de sécurité des systèmes d'information et du suivi de son application ;

- **le Comité de validation des budgets** qui a pour rôle de définir annuellement les enveloppes budgétaires et de préparer les propositions budgétaires pour le Conseil de surveillance ;

- **le Comité de suivi budgétaire** qui est chargé de veiller au respect du cadre budgétaire et à ce titre d'effectuer les arbitrages nécessaires ;

- **le Comité des publications** qui a notamment pour rôle de veiller au risque d'image au travers des publications ou du site Internet de l'IEDOM.



H. LEFEBVRE

Construction traditionnelle d'une pirogue

## La démarche de maîtrise des risques

L'approche de la maîtrise des risques est un objectif majeur du contrôle interne à l'IEDOM. A cet effet, l'établissement d'une cartographie des risques a été engagé.

En 2004, dans le cadre du Plan d'entreprise, la mise en place d'un Processus de management des risques (PMR) s'est inscrite dans les priorités. Aussi l'IEDOM a-t-il intégré cette démarche tout en continuant à développer sa cartographie des processus, ses procédures et instructions de travail.

La démarche de maîtrise des risques menée par l'IEDOM consiste à :

- décrire les processus de l'IEDOM ;
- identifier et évaluer les risques inhérents, c'est-à-dire évaluer l'impact et la probabilité du risque brut ;
- identifier et évaluer le dispositif de contrôle interne au sens large, en termes de pertinence et d'efficacité ;

- évaluer les risques résiduels, c'est-à-dire les risques réels, après la prise en compte des dispositifs de contrôle interne ;
- définir des plans d'action pour ramener, si besoin

est, le risque résiduel à un niveau acceptable ;

- actualiser régulièrement l'exposition aux risques par une revue annuelle.

## Le domaine de la sécurité

Les principaux axes de travail dans le domaine de la sécurité des personnes et des biens sont les suivants :

- la définition de la politique de sécurité de l'IEDOM et de son évolution ;
- la rédaction et la maintenance des procédures de sécurité en partenariat avec les services (siège et agences) ;
- la centralisation, l'analyse technique et l'exploitation des travaux accomplis par les responsables de sécurité des agences ;
- le contrôle de la sécurité des services du siège en liaison avec l'AFD ;
- l'appui technique pour la mise en place, le contrôle et l'amélioration des systèmes de sécurité physiques et électroniques destinés à assurer la sécurité des personnes, des valeurs et des biens

dans les agences ;

- le développement des actions de formation face aux différents risques internes et externes, et la mise en œuvre de dispositions de gestion de crise.



Projet immobilier à la Pointe du Bout - Martinique

## La sécurité des systèmes d'information

---

En 2007, comme les années précédentes, l'application des règles relatives à la sécurité des systèmes d'information (SSI) au sein de l'IEDOM demeure une préoccupation du pôle qui en est responsable.

Le pôle de la sécurité des systèmes d'information est chargé, par délégation de la direction de l'IEDOM, de mener des missions contribuant à une meilleure maîtrise des risques inhérents à l'utilisation des systèmes d'information.

Outre les thèmes habituels du domaine de la SSI, le sujet qui continue de mobiliser plusieurs entités de

l'organisation IEDOM est la continuité des activités essentielles en situation critique.

Sous la responsabilité de la Direction générale, des moyens importants sont mis en œuvre afin de :

- analyser l'impact de différentes natures de sinistre ;
- concevoir et mettre en œuvre les solutions de continuité adéquates ;
- définir leurs modalités de gestion et de maintien en condition opérationnelle.

Cette démarche est étendue à l'ensemble de l'organisation, tant au siège que dans les agences.

## La communication externe

Adossé à la Banque de France et, de ce fait, intégré à l'Eurosystème, l'IEDOM s'est doté d'une politique de communication externe adaptée à la situation institutionnelle. Cette politique est conduite avec la double préoccupation :

- d'assurer la meilleure visibilité à l'IEDOM en tant qu'institution autonome vis-à-vis du monde économique et financier comme du grand public ;
- de conforter sa position de pôle de référence pour l'outre-mer tant par rapport à la Banque de France et à l'Eurosystème que par rapport aux pouvoirs publics nationaux et locaux.

Pour cela, l'IEDOM s'attache à mettre en évidence les deux grandes responsabilités qui lui sont confiées :

- être une banque centrale déléguée, partie intégrante de l'Eurosystème et travaillant en étroite association avec la Banque de France ;
- œuvrer au service de l'Outre-mer grâce à son capital d'expertise et de connaissance des économies ultramarines.

Cette politique de communication s'insère dans le cadre général de la politique de communication de la Banque centrale européenne et de la Banque de France.

Elle s'exprime notamment dans deux conférences de presse annuelles : l'une, en début d'année, à l'occasion d'un point sur l'évolution des économies d'outre-mer au cours de l'année précédente et l'autre, fin juin, lors de la parution du rapport

annuel de l'IEDOM et des monographies relatives aux zones d'intervention de l'Institut. Les agences jouent un rôle prépondérant dans la communication externe de l'Institut ; leur action dans ce domaine prolonge les initiatives prises par le siège et concourt à affirmer la présence et le rayonnement de place des agences.

De ce point de vue, leur mission est triple :

- faire connaître leurs travaux aux partenaires locaux et leur délivrer une appréciation de la situation économique et financière de la zone concernée ;
- relayer les messages délivrés par la direction générale depuis la métropole en les déclinant localement ;
- se faire l'écho des messages de la Banque de France pour le compte de laquelle elles assurent la continuité territoriale pour les missions monétaires et, plus largement, diffuser les informations émanant de l'Eurosystème.



S. ATTALI

Bateau de croisière - Iles du Salut - Guyane

## La coopération régionale

Dans le cadre de ses activités, l'IEDOM essaye de développer des axes de coopération régionale, notamment dans l'océan Indien. L'objectif est double : d'une part, mieux faire connaître l'IEDOM comme Banque centrale déléguée agissant au nom de la Banque de France et représentant l'Eurosystème dans l'Outre-mer français ; d'autre part partager les expériences sur les métiers communs et développer de véritables projets de coopération.

La coopération entre l'IEDOM et la Banque Centrale des Comores (BCC), fondée sur une convention signée en septembre 2003, s'est poursuivie de manière très opérationnelle en 2007. Les actions de

coopération ont été mises en œuvre conjointement avec la Banque de France (BDF) et ont porté sur l'évolution de plusieurs aspects du système d'information de la BCC. L'agence IEDOM de la Réunion a également apporté un appui important notamment en matière d'infrastructures informatiques et pour la mise en place du contrôle interne.

Avec l'appui méthodologique de l'IEDOM et de la BDF, l'application comptable a pu être installée et la gestion de caisse a été modernisée. Parallèlement, l'IEDOM et la BDF ont assuré tout au long de l'année un appui technique pour la gestion du système d'information.

## 4 Les comptes annuels et l'annexe aux comptes annuels

### Le rapport sur la situation patrimoniale et les résultats

Les comptes de l'exercice 2007 sont structurés pour refléter la spécificité des missions exercées par l'IEDOM dans le cadre du Système européen de banques centrales (SEBC) et la diversité des activités réalisées.

En application de l'article L144-4 du Code monétaire et financier, les modalités de présentation et d'arrêté des comptes de l'IEDOM sont identiques à celles fixées pour la Banque de France. Le cadre juridique et financier ainsi que le détail des règles comptables et méthodes d'évaluation retenues par l'IEDOM figurent dans l'annexe aux comptes annuels (Cf. page 109).

#### La situation patrimoniale

##### Regroupement des postes du bilan par principales activités

	31/12/2007 (K€)	31/12/2006 (K€)	Variation 2007/2006	
			en montant	en %
Avance Banque de France	2 679 654	3 065 952	-386 298	-12,6%
Avoirs en euros	-3 270 603	-3 467 386	196 783	-5,7%
Opérations avec le Trésor Public	193 766	200 599	-6 833	-3,4%
Autres emplois / ressources	397 183	200 835	196 348	97,8%

Sans signe : ressources nettes

Signe négatif : emplois nets

##### L'AVANCE BANQUE DE FRANCE ET LES BILLETS EN CIRCULATION

	31/12/2007 (K€)	31/12/2006 (K€)	Variation 2007/2006	
			en montant	en %
Passif				
Avance Banque de France	2 679 654	3 065 952	-386 298	-12,6%

En application des dispositions de l'article L711-2 du Code monétaire et financier, l'Institut d'émission des départements d'outre-mer est chargé, au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, de mettre en circulation dans sa zone d'intervention les billets ayant cours légal et pouvoir libératoire en métropole.

En contrepartie des billets mis en circulation par l'IEDOM pour son compte, la Banque de France consent à l'IEDOM une avance non rémunérée. A compter du 1<sup>er</sup> février 2003, le montant de l'avance correspond à une fraction du montant (3 % puis 2,3 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007<sup>1</sup>) des billets en euros comptabilisés dans les livres de la Banque de France. Le montant de l'avance fait l'objet d'un ajustement mensuel.

Ainsi, l'évolution de l'avance constatée entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007 (- 386 298 K€) correspond au montant des ajustements opérés au titre des mois de décembre 2006 à novembre 2007. Ces ajustements résultent principalement de la diminution à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007 du pourcentage alloué à l'IEDOM et, dans une moindre mesure, de la variation de la part des billets en euros comptabilisés dans les livres de la Banque de France.

Le mouvement réel des prélèvements et versements aux guichets des agences de l'IEDOM est retracé dans le document présentant l'activité fiduciaire en 2007.

## LES AVOIRS EN EUROS

	31/12/2007 (K€)	31/12/2006 (K€)	Variation 2007/2006	
			en montant	en %
Actif				
Comptes Banque de France	3 270 224	3 467 159	-196 935	-5,7%
Autres disponibilités	379	227	152	67,0%
<b>Solde des avoirs</b>	<b>-3 270 603</b>	<b>-3 467 386</b>	<b>196 783</b>	<b>-5,7%</b>

L'IEDOM détient la quasi-totalité de ses avoirs financiers sur son compte central de règlement, dit « compte d'opérations » ouvert dans les livres de la Banque de France.

La diminution de 196 935 K€ enregistrée en 2007 résulte principalement des ajustements du montant de l'avance Banque de France intervenus au cours de l'exercice 2007.

## LES OPERATIONS AVEC LE TRESOR PUBLIC

	31/12/2007 (K€)	31/12/2006 (K€)	Variation 2007/2006	
			en montant	en %
Actif				
Créances sur le Trésor public	-11	-14	3	-21,4%
Passif				
Compte courant du Trésor public	192 332	198 655	-6 323	-3,2%
Trésor public – ses émissions de pièces €	1 445	1 958	-513	-26,2%
<b>Solde des opérations avec le Trésor public</b>	<b>193 766</b>	<b>200 599</b>	<b>-6 833</b>	<b>-3,4%</b>

<sup>1</sup> La convention signée le 18 juin 2007 fixe de nouvelles modalités de calcul et de révision périodique de l'avance (cf. p. 112, « Avance de la Banque de France (P1) »).

Le poste « Trésor public - ses émissions de pièces » est représentatif des émissions nettes de pièces euros au mois de décembre.

Le compte courant du Trésor public centralise quotidiennement les opérations enregistrées sur les comptes des comptables publics accrédités et fait l'objet d'un nivellement quotidien sur le compte

d'opérations de l'Agence comptable centrale du Trésor public. Ce poste reflète la position des comptes des accrédités du Trésor public au dernier jour du mois de décembre. L'augmentation de son solde entre les clôtures des deux exercices (- 6 323 K€) n'est pas représentative de son évolution en cours d'année.

## LES AUTRES EMPLOIS/RESSOURCES

L'évolution des autres emplois/ressources se traduit par une augmentation des ressources nettes de 196 348 K€. Cette augmentation provient des

comptes de recouvrement (opérations en cours de dénouement) dont le solde est par nature très fluctuant<sup>1</sup>.

	31/12/2007 (K€)	31/12/2006 (K€)	Variation 2007/2006	
			en montant	en %
<b>Actif</b>				
Comptes de recouvrement	-30 995	-63 107	32 112	NS
Débiteurs divers	-8 089	-10 238	2 149	-21,0%
Valeurs immobilisées	-29 222	-19 526	-9 696	49,7%
<b>Sous-total actif : emplois</b>	<b>-68 306</b>	<b>-92 871</b>	<b>24 565</b>	<b>-26,5%</b>
<b>Passif</b>				
Comptes de recouvrement	226 443	75 914	150 529	NS
Créditeurs divers	12 588	20 639	-8 051	-39,0%
Provisions	22 564	23 525	-961	-4,1%
Dotations en capital	33 540	33 540	0	0,0%
Réserves	88 755	88 755	0	0,0%
Report à nouveau	1 333	1 309	24	1,8%
Résultat net de l'exercice	80 266	50 024	30 242	60,5%
<b>Sous-total passif : ressources</b>	<b>465 489</b>	<b>293 706</b>	<b>171 783</b>	<b>58,5%</b>
<b>Ressources nettes</b>	<b>397 183</b>	<b>200 835</b>	<b>196 348</b>	<b>97,8%</b>

## Les résultats de l'IEDOM

Compte de résultat au 31 décembre	2007 (K€)	2006 (K€)	Variation 2007/2006	
			en montant	en %
<b>Résultat net des activités de l'IEDOM</b>	<b>133 897</b>	<b>96 004</b>	<b>37 893</b>	<b>39,5%</b>
1-1 Produits nets d'intérêts	125 801	88 400	37 401	42,3%
1-2 Net des autres produits et charges	8 096	7 604	492	6,5%
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-38 352</b>	<b>-34 070</b>	<b>-4 282</b>	<b>12,6%</b>
2-1 Frais de personnel et charges assimilées	-14 925	-14 052	-873	6,2%
Dont externalisation du fonds de prévoyance	-807	-248	-559	225,4%
2-2 Impôts et taxes	-467	2 725	-3 192	-117,1%
2-3 Autres charges d'exploitation	-22 237	-19 901	-2 336	11,7%
2-4 Dotations nettes aux amortissements et provisions sur immobilisations	-1 684	-1 463	-221	15,1%
2-5 Autres dotations nettes aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	961	-1 379	2 340	-169,7%
<b>Résultat ordinaire avant impôt</b>	<b>95 545</b>	<b>61 934</b>	<b>33 611</b>	<b>54,3%</b>
Résultat exceptionnel	68	85	-17	NS
Impôt sur les sociétés	-15 347	-11 995	-3 352	NS
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>80 266</b>	<b>50 024</b>	<b>30 242</b>	<b>60,5%</b>

<sup>1</sup> Notamment des opérations parvenues le 31 décembre ont été imputées le 2 janvier 2008, compte tenu des décalages horaires avec l'océan Indien, dont une seule opération d'un montant de 94 millions d'euros.

## LE RESULTAT NET DES ACTIVITES DE L'IEDOM

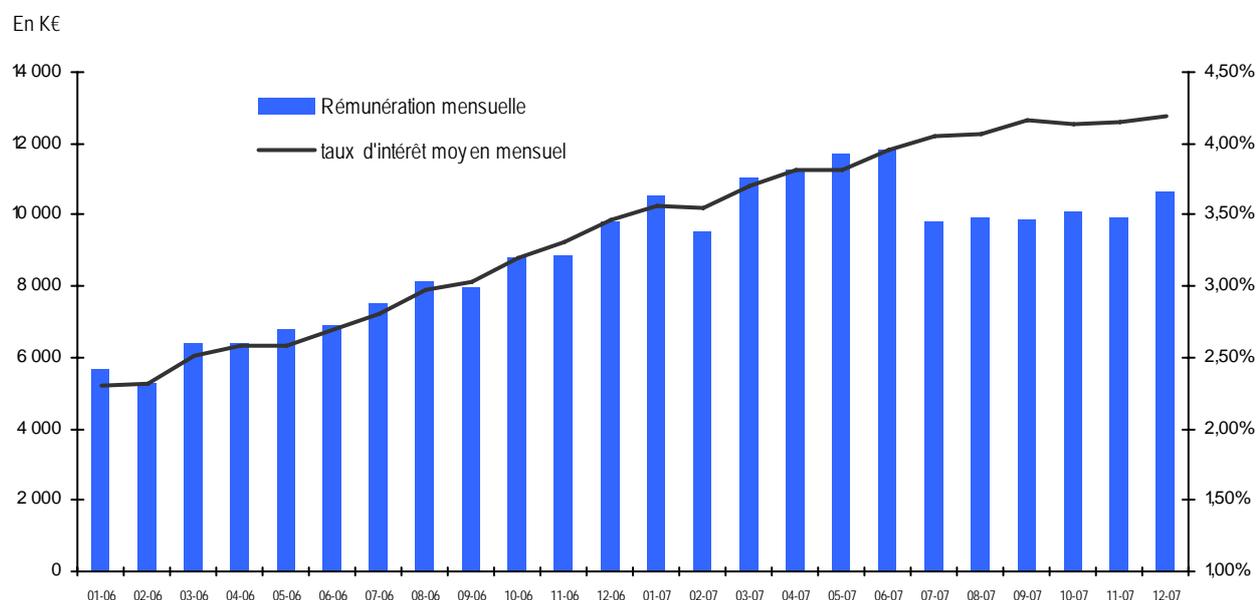
### • LES PRODUITS NETS D'INTERETS

	2007 (K€)	2006 (K€)	Variation 2007/2006	
			en montant	en %
Produits d'intérêts	126 490	88 758	37 732	42,5%
Dont intérêts du compte d'opérations	126 064	88 378	37 686	42,6%
Dont autres produits d'intérêts et commissions	426	380	46	12,1%
Charges d'intérêts et commissions	-689	-358	-331	92,5%
<b>Produits nets d'intérêts</b>	<b>125 801</b>	<b>88 400</b>	<b>37 401</b>	<b>42,3%</b>

Les produits nets d'intérêt résultent de la prise en compte des intérêts perçus par l'IEDOM sur son compte d'opérations et des autres intérêts et commissions perçus ou payés.

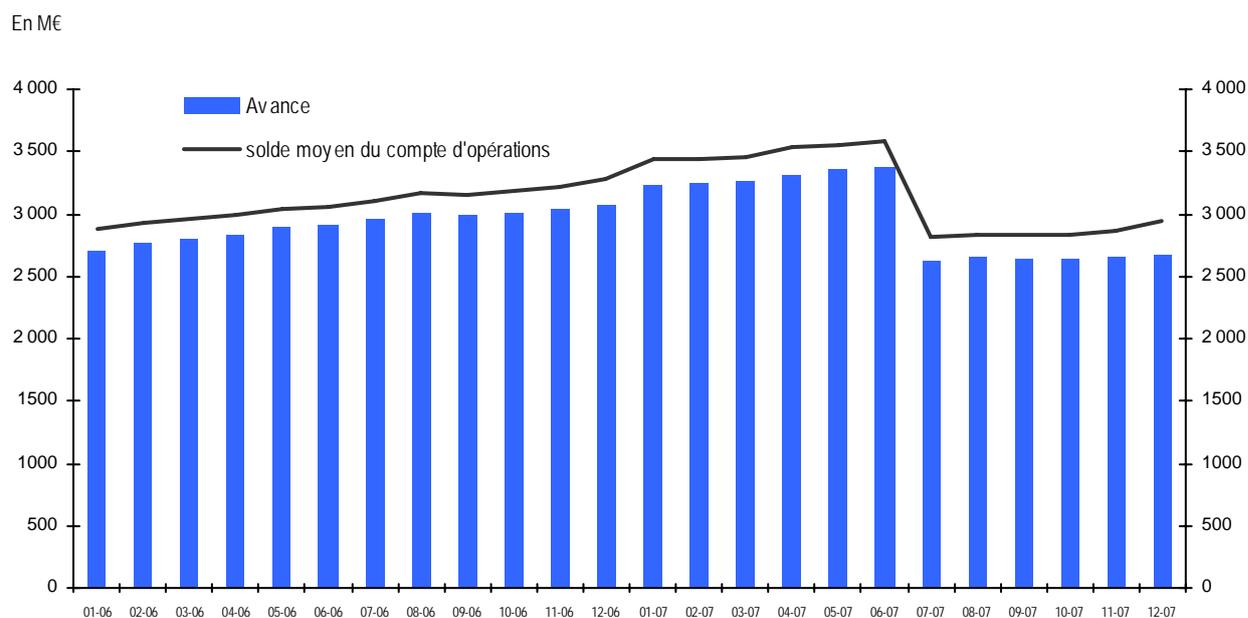
La rémunération du **compte d'opérations** s'est établie à 126 064 K€ en 2007, contre 88 378 K€ sur

l'exercice 2006. Cette augmentation de 37 686 K€ résulte d'un effet « taux » de 34 892 K€ lié à l'évolution du taux moyen annuel qui est passé de 2,83 % en 2006 à 3,91 % en 2007, conjugué à un effet « volume » de 2 794 K€ dû à la croissance du solde moyen du compte d'opérations en 2007.



Le solde du compte d'opérations est formé pour l'essentiel du montant de l'avance consentie par la Banque de France. Cette avance constitue la contrepartie d'une fraction de la circulation

fiduciaire européenne. Au 31 décembre 2007, l'avance s'est établie à 2 680 millions d'euros, soit une diminution de 386 millions d'euros par rapport à l'année précédente.



Les **autres produits d'intérêts et commissions** regroupent pour l'essentiel les intérêts perçus sur le compte courant du Trésor public ouvert dans les livres de l'IEDOM, ainsi que les intérêts sur les prêts au personnel. Ils se sont établis à 426 K€ en 2007 contre 380 K€ en 2006, soit une augmentation de 12,1 %.

Les **charges d'intérêts et commissions** sont constituées, d'une part des intérêts payés sur le compte du Trésor public (cf. *supra*), d'autre part, des commissions sur virements bancaires (virements de compte à compte ou transferts vers l'étranger) et des frais de tenue de compte.

## ● NET DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES

	2007 (K€)	2006 (K€)	Variation 2007/2006	
			en montant	en %
Produits divers d'exploitation	9 615	9 123	492	5,4%
Charges d'exploitation bancaire	-1 519	-1 519	0	0,0%
<b>Net des autres produits et charges</b>	<b>8 096</b>	<b>7 604</b>	<b>492</b>	<b>6,5%</b>

## ■ Les produits divers d'exploitation

	2007 (K€)	2006 (K€)	Variation 2007/2006	
			en montant	en %
Refacturation des services rendus	8 918	8 608	310	3,6%
Dont refacturations au Trésor public	6 246	6 561	-315	-4,8%
Dont autres refacturations	2 672	2 047	625	30,5%
Autres produits d'exploitation	626	532	94	17,7%
Résultat sur cession des immobilisations	71	-17	88	NS
<b>Produits divers d'exploitation</b>	<b>9 615</b>	<b>9 123</b>	<b>492</b>	<b>-5,4%</b>

Les produits divers d'exploitation regroupent la refacturation des services rendus, le résultat sur cessions d'immobilisations<sup>1</sup>, et les autres produits d'exploitation. Ces derniers sont liés aux ventes de renseignements, de publications et de fichiers, ainsi qu'aux loyers perçus.

	2007 (K€)	2006 (K€)	Variation 2007/2006	
			en montant	en %
Commission Euvrard : exercice en cours	6 333	6 896	-563	-8,2%
Commission Euvrard : solde exercice précédent	-87	-335	248	-74,0%
<b>Refacturation des services rendus au Trésor public</b>	<b>6 246</b>	<b>6 561</b>	<b>-315</b>	<b>-4,8%</b>

La commission Etat-Banque de France (dite Commission Euvrard) a retenu le montant de 6 778 K€ comme évaluation du coût de revient des activités réalisées par l'IEDOM en 2007 au titre des missions d'intérêt général qu'exerce l'Institut pour l'Etat.

Le montant ajusté par l'IEDOM sur la base du retraitement analytique des coûts au 31 décembre 2007 s'élève à 6 333 K€, soit une rétrocession à

**La refacturation des services rendus** a augmenté de 3,6% en un an, passant de 8 608 K€ en 2006 à 8 918 K€ au 31 décembre 2007.

La **refacturation de services rendus au Trésor public** a généré un produit de 6 246 K€ au titre de 2007 contre 6 561 K€ en 2006.

opérer sur l'année 2008 de 445 K€.

Le coût de revient de l'année 2006 s'établissant *in fine* à 6 809 K€, l'IEDOM a rétrocédé sur l'exercice en cours la somme de 87 K€ sur les 6 896 K€ initialement retenus.

**La refacturation des autres services rendus**, essentiellement auprès de l'IEOM et de l'AFD, est détaillée dans le tableau ci-après :

	2007 (K€)	2006 (K€)	Variation 2007/2006	
			en montant	en %
IEOM (services généraux du siège)	2 108	1 289	819	63,5%
<b>AFD</b>	<b>504</b>	<b>695</b>	<b>-191</b>	<b>-27,5%</b>
Services généraux en agences	569	554	15	2,7%
Participation à l'externalisation du fonds de prévoyance (1)	481	213	268	125,8%
Ajustement des produits à recevoir sur participation au fonds de prévoyance non externalisé	-546	-72	-474	NS
<b>Autres refacturations de services</b>	<b>60</b>	<b>63</b>	<b>-3</b>	<b>-4,8%</b>
<b>Refacturation des autres services rendus</b>	<b>2 672</b>	<b>2 047</b>	<b>625</b>	<b>30,5 %</b>

(1) La prestation facturée à l'AFD dans le cadre de l'externalisation du fonds de prévoyance s'élève à 483 K€ au titre de l'exercice 2007 et à 211 K€ au titre de l'exercice précédent. L'ajustement de - 2K€ au titre de l'exercice 2006 est comptabilisé en 2007, ce qui explique le total de 481 K€ au 31 décembre 2007.

L'augmentation de la prestation auprès de l'IEOM provient essentiellement de l'effet en année pleine de la prise en charge par l'IEDOM depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2006 de l'ensemble des activités antérieurement assurées par les services du siège

de l'IEOM.

Les **autres produits d'exploitation** se sont établis à 626 K€ au 31 décembre 2007. Ils sont détaillés ci-après.

<sup>1</sup> Sur l'exercice 2007, l'IEDOM enregistre un produit net de cession positif résultant pour l'essentiel de la reprise, par ses fournisseurs de matériels de tri, d'un certain nombre de capteurs de rechange.

	2007 (K€)	2006 (K€)	Variation 2007/2006	
			en montant	en %
Loyers immeubles bureaux et logements	94	152	-58	-38,2%
Renseignements entreprises ( <i>dont FIBEN</i> )	321	251	70	27,9%
Autres produits divers	11	18	-7	-38,9%
Transferts de charges	200	111	89	NS
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>626</b>	<b>532</b>	<b>94</b>	<b>17,7%</b>

En 2007, l'IEDOM a bénéficié d'une rétrocession de 312 K€, contre 247 K€ sur 2006, du fait d'un

accroissement des consultations sur FIBEN<sup>1</sup>.

## ■ Les charges d'exploitation bancaire

	2007 (K€)	2006 (K€)	Variation 2007/2006	
			en montant	en %
Charges d'exploitation bancaire	-1 519	-1 519	0	0,0%
Dont charges sur prestations de services financiers	-444	-428	-16	3,7%
Dont autres charges d'exploitation bancaire	-1 075	-1 091	16	-1,5%

Les charges d'exploitation bancaire regroupent les charges sur prestations de services financiers et les frais liés à la mise en circulation de la monnaie fiduciaire.

**Les charges sur prestations de services financiers** (444 K€ sur l'exercice 2007, contre 428 K€ sur l'exercice précédent) concernent les frais liés au traitement des valeurs du Trésor public : le coût des prestataires pour la dématérialisation des chèques et le transport sécurisé des chèques en agence ainsi que les commissions payées pour

l'accès au SIT à Paris.

Les **frais de mise en circulation** sont principalement constitués des dépenses de transport et d'assurance relatives aux approvisionnements, à destination des agences, en billets neufs expédiés depuis la Caisse Générale de la Banque de France à Paris et, dans une moindre mesure, en pièces neuves fabriquées par les Monnaies et Médailles et expédiées depuis l'usine de Pessac (Gironde). Ces frais s'élèvent à 1 075 K€ au 31 décembre 2007 et à 1 091 K€ sur l'exercice précédent.

## LES CHARGES D'EXPLOITATION

### ● LES FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES

#### ■ Les frais de personnel

	2007 (K€)	2006 (K€)	Variation 2007/2006	
			en montant	en %
Charges de personnel	-14 118	-13 804	-314	2,3%

<sup>1</sup> Dans le cadre de la convention du 11 avril 2003 entre l'IEDOM et la Banque de France, celle-ci rétrocède à l'IEDOM une part des recettes FIBEN.

Les charges de personnel concernent uniquement les personnels des agences IEDOM de statut local ainsi que les personnels intérimaires et contractuels. Ce poste ne comprend ni les frais de personnel détaché de l'AFD et de la Banque de France (traités au paragraphe « autres charges d'exploitation »), ni les personnels IEDOM de statut local détachés dans les agences AFD.

L'année 2007 a vu 2 départs, dont 1 dans le cadre du dispositif du Congé Solidarité. Par ailleurs, 5 agents ont rejoint l'IEDOM (3 agents antérieurement détachés à l'AFD et 2 recrutements). L'effectif en fin d'année du personnel IEDOM affecté dans les agences IEDOM est passé de 196 (191 hors VCAT) fin 2006 à 199 (194 hors VCAT) fin 2007.

### ■ L'externalisation du fonds de prévoyance

	2007 (K€)	2006 (K€)	Variation 2007/2006	
			en montant	en %
Externalisation du fonds de prévoyance	-807	-248	-559	NS

Dans le cadre de l'externalisation du fonds de prévoyance, réalisée au 31 décembre 2005, le transfert des engagements globaux de prévoyance et de retraite à l'assureur ARIAL ASSURANCE a conduit au versement de 10 024 K€ en 2005<sup>1</sup>. Les engagements résiduels non externalisés ont fait

l'objet de provisions dans les livres de l'IEDOM. Le complément de 807 K€ versé en 2007, comme celui de 248 K€ versé en 2006, représente la part des engagements sociaux liés aux départs potentiels en préretraites du régime transitoire PR1<sup>2</sup> et vient en diminution de ces provisions.

## ● LES IMPOTS ET LES TAXES

	2007 (K€)	2006 (K€)	Variation 2007/2006	
			en montant	en %
Impôts et taxes	-467	-676	209	-30,9%
Dégrèvement de taxe professionnelle		3 401	-3 401	NS
	-467	2 725	-3 192	-117,1%

Les exercices 2006 et 2007 reflètent les résultats de la démarche engagée par l'IEDOM concernant le plafonnement de la taxe professionnelle sur la valeur ajoutée, dans la suite de la démarche entreprise précédemment par la Banque de France. Au total, l'IEDOM enregistre dans ses comptes 2006

le dégrèvement de taxe professionnelle pour les exercices 2002 à 2005 pour un montant de 3 401 K€ et comptabilise un plafonnement à la valeur ajoutée, qui vient en réduction des impôts et taxes, à hauteur de 982 K€ sur l'exercice 2007 et de 853 K€ sur l'exercice précédent.

## ● LES AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

### ■ Le personnel détaché

	2007 (K€)	2006 (K€)	Variation 2007/2006	
			en montant	en %
Personnel détaché	-12 037	-11 400	-637	5,6%

<sup>1</sup> En 2005, cette importante charge exceptionnelle est compensée par la reprise des réserves du fonds de prévoyance dans un compte de produits non financiers, pour un montant de 8 471 K€.

<sup>2</sup> Ce régime transitoire (PR1) comprend les agents éligibles à une préretraite à 55 ans.

Ces charges concernent le personnel détaché à l'IEDOM par l'AFD et la Banque de France (108 agents au 31 décembre 2007, contre 109 agents au 31 décembre 2006).

L'accroissement de ce poste résulte principalement de l'effet en année pleine de l'augmentation du nombre et donc du coût des agents de l'AFD

détachés à l'IEDOM à la suite de la reprise, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2006, du personnel détaché par l'AFD à l'IEOM. Cet accroissement est neutralisé par l'augmentation de la refacturation entre l'IEDOM et l'IEOM (cf. p. 99, « Les produits divers d'exploitation »).

### ■ Les charges d'exploitation générale

	2007 (K€)	2006 (K€)	Variation 2007/2006	
			en montant	en %
Locations	-1 634	-1 498	-136	9%
Transports et déplacements	-1 295	-1 041	-254	24%
Energies, petit équipement	-780	-695	-85	12%
Assurances	-135	-127	-8	6%
Maintenances	-540	-557	17	-3%
Entretiens et réparations	-450	-260	-190	73%
Prestations de services	-3 971	-3 120	-851	27%
Frais de poste et télécommunications	-1 067	-953	-114	12%
Autres services extérieurs	-328	-250	-78	31%
<b>Total des charges d'exploitation générale</b>	<b>-10 200</b>	<b>-8 501</b>	<b>-1 699</b>	<b>20%</b>

#### Les locations

Ce poste se détaille de la façon suivante :

	2007 (K€)	2006 (K€)	Variation 2007/2006	
			en montant	en %
Loyers des immeubles	-1 092	-1 027	-65	6%
Loyers des matériels et logiciels	-64	-56	-8	14%
Autres loyers	-98	-92	-6	7%
Charges locatives et de co-propriété	-380	-323	-57	18%
	<b>-1 634</b>	<b>-1 498</b>	<b>-136</b>	<b>9%</b>

La surface occupée par l'IEDOM dans les locaux mis à disposition par l'AFD augmente de 170 m<sup>2</sup> du fait du regroupement des services centraux de l'IEDOM et de l'IEOM à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2006, et de la reprise partielle par l'IEDOM des locaux

antérieurement loués par l'IEOM (cette charge étant compensée par la hausse de la refacturation à l'IEOM dans le cadre de la nouvelle convention de prestation de services entre l'IEOM et l'IEDOM).

#### Les prestations de services

Ce poste se détaille de la façon suivante :

	2007 (K€)	2006 (K€)	Variation 2007/2006	
			en montant	en %
Gardiennage, surveillance, nettoyage des locaux	-749	-714	-35	5%
Prestations informatiques	-1 540	-1 108	-432	39%
Prestations de conseil et d'assistance	-324	-132	-192	145%
Honoraires	-301	-178	-123	69%
Services généraux de l'AFD	-753	-713	-40	6%
Prestations de services divers	-304	-275	-29	11%
	<b>-3 971</b>	<b>-3 120</b>	<b>-851</b>	<b>27%</b>

### • LES DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS

	2007 (K€)	2006 (K€)	Variation 2007/2006	
			en montant	en %
Dotations nettes aux amortissements et provisions sur immobilisations	-1 684	-1 463	-221	15,1%

### • LES AUTRES DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET LES PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES

	2007 (K€)	2006 (K€)	Variation 2007/2006	
			en montant	en %
Provisions pour risques et charges	1 343	-781	2 124	NS
Provisions pour dépréciation	0	0	0	NS
Provisions réglementées	-382	-598	216	-36,1%
	961	-1 379	2 340	-169,7%

#### ■ Les provisions pour risques et charges

En 2007, ce poste inclut une dotation de provision pour risques sociaux et fiscaux de 22 K€ et une

reprise nette pour engagements sociaux de 1 365 K€ (Cf. détail p. 119, « P6 – provisions »).

#### ■ Les provisions réglementées

Les dotations nettes aux provisions pour amortissements dérogatoires liées à l'impact du traitement des immobilisations par composants des biens acquis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2005, s'élèvent à 86 K€ sur l'exercice 2007 et à 305 K€ sur l'exercice précédent<sup>1</sup>. Cette dotation représente le complément d'amortissement résultant de l'application des normes fiscales qui n'ont pas été modifiées.

Les dotations pour amortissements dérogatoires relatifs à la SCI Zac Bouillé s'élèvent à 296 K€ sur l'exercice 2007, contre 293 K€ sur l'exercice précédent. Elles représentent la comptabilisation dans les livres de l'Institut des charges annuelles d'amortissement passées dans les comptes de la SCI, au prorata de sa participation au capital<sup>2</sup> (cf. détail p. 119, « P6 – provisions »).

### LE RESULTAT EXCEPTIONNEL

	2007 (K€)	2006 (K€)	Variation 2007/2006	
			en montant	en %
Résultat exceptionnel	68	85	-17	NS

Les intérêts moratoires sur le dégrèvement de la taxe professionnelle encaissés sur l'exercice 2007

s'élèvent à 68 K€, contre 79 K€ sur l'exercice précédent.

<sup>1</sup> La première dotation étant constituée au 31/12/2005 pour un montant net de 1 173 K€.

<sup>2</sup> L'IEDOM participe à hauteur de 86 % au capital de la société civile immobilière « Zac Bouillé » à Fort-de-France.

## Le bilan et le compte de résultat

### Le bilan au 31 décembre 2007

		en milliers d'euros	
ACTIF		2007	2006
A1	BANQUES CENTRALES	3 270 224	3 467 159
A2	AUTRES DISPONIBILITES	379	227
A3	CREANCES SUR LE TRESOR PUBLIC	11	14
A4	COMPTES DE RECOUVREMENT	30 995	63 107
A5	AUTRES ACTIFS	8 089	10 238
A6	VALEURS IMMOBILISEES NETTES	29 222	19 526
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>3 338 920</b>	<b>3 560 271</b>

en milliers d'euros

PASSIF		2007	2006
P1	AVANCE DE LA BANQUE DE FRANCE	2 679 654	3 065 952
P2	COMPTES COURANTS CREDITEURS DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET DU TRESOR PUBLIC	192 332	198 655
P3	TRESOR PUBLIC- EMISSIONS DE PIECES	1 445	1 958
P4	COMPTES DE RECOUVREMENT	226 443	75 914
P5	AUTRES PASSIFS	12 588	20 639
P6	PROVISIONS	22 564	23 525
P7	DOTATION EN CAPITAL	33 540	33 540
P8	RESERVE STATUTAIRE	16 770	16 770
P9	AUTRES RESERVES	71 985	71 985
P10	REPORT A NOUVEAU	1 333	1 309
P11	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	80 266	50 024
TOTAL PASSIF		3 338 920	3 560 271

## Le compte de résultat au 31 décembre 2007

		en milliers d'euros	
		2007	2006
<b>R1</b>	<b>RESULTAT NET DES ACTIVITES DE L'IEDOM</b>	<b>133 897</b>	<b>96 004</b>
	1-1 Produits nets d'intérêts	125 801	88 400
	Intérêts et produits assimilés	125 801	88 400
	1-2 Net des autres produits et charges	8 096	7 604
	Produits divers d'exploitation	9 615	9 123
	Charges d'exploitation bancaire	-1 519	-1 519
<b>R2</b>	<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>-38 352</b>	<b>-34 070</b>
	2-1 Frais de personnel et charges assimilées	-14 925	-14 052
	Personnel non soumis à mobilité	-14 118	-13 804
	Externalisation du fonds de prévoyance	-807	-248
	2-2 Impôts et taxes	-467	2 725
	2-3 Autres charges d'exploitation	-22 237	-19 901
	Personnel détaché	-12 037	-11 400
	Charges d'exploitation générale	-10 200	-8 501
	2-4 Dotations nettes aux amortissements et provisions sur immobilisations	-1 684	-1 463
	2-5 Autres dotations nettes aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	961	-1 379
	<b>RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOT</b>	<b>95 545</b>	<b>61 934</b>
<b>R3</b>	<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>68</b>	<b>85</b>
<b>R4</b>	<b>IMPOT SUR LES SOCIETES</b>	<b>-15 347</b>	<b>-11 995</b>
	<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>80 266</b>	<b>50 024</b>

# L'annexe aux comptes annuels

## Le cadre juridique et financier

Les statuts de l'IEDOM sont fixés dans le livre VII du Code monétaire et financier relatif au régime de l'outre-mer (articles L711-2 à L711-12 et R711-1 à D711-14).

L'article L711-2 prévoit que la Banque de France exerce dans les départements d'outre mer, dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon et dans la collectivité départementale de Mayotte<sup>1</sup>, les missions fondamentales qui lui sont confiées par les articles L122-1 et L141-1 à L141-5 du Code monétaire et financier. L'exécution de ces missions est toutefois assurée par l'IEDOM agissant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France (article L711-2 2<sup>e</sup> alinéa).

La mise en œuvre de ces dispositions dans l'ensemble de la zone d'intervention de l'IEDOM a nécessité que soient prévues diverses mesures d'application, matérialisées notamment par la signature d'une convention entre la Banque de

France et l'IEDOM en date du 22 janvier 2001 (amendée par la convention du 18 juin 2007<sup>2</sup>).

S'agissant du cadre financier et comptable de l'IEDOM, l'article L711-9 du Code monétaire et financier dispose que les modalités de présentation et d'arrêté des comptes de l'IEDOM sont identiques à celles fixées pour la Banque de France en application de l'article L144-4 du Code monétaire et financier.

L'article L711-9 (3<sup>e</sup> alinéa) précise également que les comptes de l'IEDOM sont consolidés avec ceux de la Banque de France.

Enfin l'article 7 de l'ordonnance n° 59-74 du 7 janvier 1959 modifiée par l'ordonnance n° 2000-347 du 19 avril 2000<sup>3</sup>, prévoit que l'Institut verse à la Banque de France le solde de ses bénéfices nets après constitution des réserves et que les pertes éventuelles de l'IEDOM sont supportées par la Banque de France.

## LA MISE EN ŒUVRE DES MISSIONS DU SYSTEME EUROPEEN DE BANQUES CENTRALES

### ● LA MISE EN CIRCULATION DES BILLETS

En application des dispositions de l'article L711-2 du Code monétaire et financier, l'Institut d'émission des départements d'outre-mer est chargé, au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, de mettre en circulation, dans sa zone d'intervention, les billets ayant cours légal et pouvoir libératoire en métropole.

La Banque de France constitue en dépôt dans les

agences de l'IEDOM une réserve de billets placée sous la responsabilité exclusive de ce dernier.

L'IEDOM veille à la qualité de la circulation fiduciaire dans sa zone d'intervention. Ses agences réalisent les opérations de guichet destinées aux professionnels du secteur bancaire, comme au grand public.

<sup>1</sup> Conformément à l'article 3 de la décision du Conseil de l'Union Européenne du 31 décembre 1998 concernant Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte.

<sup>2</sup> La convention du 18 juin 2007 a abrogé la convention du 30 janvier 2003.

<sup>3</sup> Cet article est le seul article de l'ordonnance de 1959 relatif aux statuts de l'IEDOM à ne pas avoir été abrogé ni codifié par l'ordonnance instituant le Code monétaire et financier.

## • LES RESERVES OBLIGATOIRES

Les avoirs détenus dans les livres de la Banque de France par les établissements de crédit implantés dans la zone d'intervention de l'IEDOM sont pris en compte sous certaines conditions au titre de la constitution des réserves obligatoires.

La rémunération des réserves obligatoires constituées par les établissements de crédit locaux est versée par la Banque de France au crédit des comptes courants ouverts au nom de ces établissements dans ses livres.

## • LA TENUE DES COMPTES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001, l'IEDOM ouvre et tient dans ses agences les comptes ouverts sur les livres

de la Banque de France par les établissements de crédit.

## LES RELATIONS AVEC LE TRESOR PUBLIC

En application des dispositions de l'article L711-3 du Code monétaire et financier, l'IEDOM peut être chargé par l'Etat de missions d'intérêt général. Des conventions précisent alors la nature de ces

prestations et les conditions de leur rémunération. Dans ce cadre, une convention financière entre l'IEDOM et l'Etat a été signée le 1<sup>er</sup> octobre 2002.

## • LA MISE EN CIRCULATION DES MONNAIES METALLIQUES

La mise en circulation des pièces métalliques est une mission expressément confiée à l'IEDOM par l'article L711-3 du Code monétaire et financier. Une convention technique entre l'IEDOM et l'Etat relative

à la mise en circulation des monnaies métalliques, signée le 16 octobre 2002, définit les modalités de la mise en œuvre de cette mission.

## • LA GESTION DES COMPTES DES ACCREDITES DU TRESOR PUBLIC

La gestion des comptes des accrédités du Trésor public est effectuée par l'IEDOM dans le cadre d'une convention signée le 31 janvier 1997 et en application de l'article L518-1 du Code monétaire et financier<sup>1</sup>.

◆ L'IEDOM assure la tenue des comptes courants des trésoriers-payeurs généraux et de leurs accrédités ouverts dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte.

◆ Un compte courant du Trésor public ouvert dans les livres de l'Institut à Paris enregistre le nivellement quotidien des comptes courants des TPG et de leurs accrédités dans la zone d'intervention de l'IEDOM.

◆ L'IEDOM assure le traitement des valeurs émises ou reçues par les comptables publics dans sa zone d'intervention. Il participe au système français d'échanges de valeurs<sup>3</sup> en tant que sous-participant de la Banque de France au SIT.

## • LES AUTRES MISSIONS CONFIEES PAR L'ETAT

L'IEDOM assure également pour le compte de l'Etat, dans sa zone d'intervention, un certain nombre de missions, notamment pour le traitement du surendettement des particuliers et des familles, ainsi

que pour la tenue du fichier central des chèques. Ces missions font également l'objet de conventions particulières se référant à la convention financière entre l'Etat et l'IEDOM.

<sup>1</sup> L'article L518-1 du Code monétaire et financier autorise l'IEDOM à effectuer des opérations de banque.

<sup>2</sup> L'IEDOM participe directement à la chambre de compensation manuelle de Saint-Pierre-et-Miquelon.

<sup>3</sup> Dans le cadre de la mise œuvre des nouveaux moyens de paiement européens, l'IEDOM a engagé en 2007 une demande d'adhésion aux systèmes d'échanges CORE et STEP2.

## LES AUTRES ACTIVITES

Dans le cadre de dispositions légales, réglementaires et conventionnelles, l'IEDOM réalise un certain nombre de missions de service public ou d'intérêt général (observatoire économique et finan-

cier, cotation des entreprises et de l'activité bancaire, études économiques et monétaires, inspecteur du Centre d'échange physique des chèques de Saint-Denis de la Réunion...).

## LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

### • LES NOUVELLES MODALITES DE CALCUL DE L'AVANCE CONSENTIE PAR LA BANQUE DE FRANCE

La convention signée le 18 juin 2007 fixe de nouvelles modalités de calcul et de révision périodique de l'avance consentie par la Banque de France à l'Institut d'Emission. Le coefficient retenu pour évaluer le montant de cette avance reste calculé selon les règles qui prévalent pour le calcul de la clé de répartition des banques centrales nationales membres de l'Eurosystème dans le capital de la BCE, mais désormais sans application de plancher.

Cette nouvelle règle conduit à retenir un coefficient de 2,30 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007, alors que, jusqu'à présent, un plancher de 3 % s'appliquait. Ce coefficient sera recalculé suite à l'adoption quinquennale des pondérations attribuées à chaque banque centrale nationale dans la clé de répartition pour la souscription du capital de la BCE (la prochaine adaptation devant s'appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2009).

### • EXTERNALISATION DU FONDS DE PREVOYANCE : AVENANT AU CONTRAT

Au terme de la première période de vie des contrats de couverture et de transferts des engagements de retraite et de préretraite à ARIAL ASSURANCE, au regard des modifications réglementaires constatées pendant cette période ainsi que des évolutions des engagements, les aménagements suivants ont été apportés aux contrats par avenant du 5 septembre 2007 :

◆ Concernant l'évolution de la réglementation, de nouvelles tables de mortalité relatives aux engagements des rentes viagères<sup>1</sup> sont utilisées pour tout nouveau départ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 et remplacent l'ancienne table TPG 93 qui était en vigueur à la date de mise en place des contrats.

◆ Pour les rentes déjà liquidées, le renforcement des provisions imposées par la réglementation pour atteindre le niveau issu des nouvelles tables, est réalisé par ARIAL ASSURANCES sans appel de primes complémentaires auprès de l'Institut.

◆ Concernant l'évolution des engagements, les fonds spéciaux de revalorisation (FSR)<sup>2</sup> de chacun des contrats<sup>3</sup> sont désormais mutualisés : en cas d'insuffisance d'un FSR pour financer la revalorisation d'un des régimes, le solde positif constaté sur le FSR des autres contrats est utilisé avant toute demande de dotation complémentaire appelée par l'assureur.

<sup>1</sup> Tables publiées par arrêté du 1<sup>er</sup> août 2006 publié au Journal officiel du 26 août 2006 pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Ces tables conservent le principe d'une présentation et d'une application par millésime de naissance (dite tables prospectives) mais autorisent également la distinction hommes/femmes dans l'établissement des tarifs et le calcul des provisions pour une meilleure adéquation aux engagements couverts.

<sup>2</sup> Le fonds spécial de revalorisation est alimenté par les éventuels sur-provisionnement structurels constatés à l'issue des études actuarielles effectuées chaque année par l'assureur, ces excédents ne pouvant selon les règles fiscales en vigueur être restituables à l'Institut.

<sup>3</sup> Quatre contrats actuellement en vigueur : régime de retraite supplémentaire des agents retraités (RS actuels), régime de retraite supplémentaires des agents actifs (RS futur), régime transitoire des agents éligibles à une préretraite à 55 ans (PR1) ou à 60 ans (PR2).

## • LA REFORME DE LA CAISSE DE RETRAITE AFD-IEDOM

Les salariés de l'IEDOM (hormis à Mayotte) relèvent du régime de la Caisse de retraite de l'AFD-IEDOM. Du fait de son statut d'Institution de Retraite Supplémentaire, la Caisse de Retraite de l'AFD et de l'IEDOM est concernée par l'article 116 de la loi « Fillon » du 21 août 2003 portant réforme des retraites et devra, d'ici le 31 décembre 2008, se transformer en Institution de Prévoyance ou fusionner avec une institution de prévoyance existante, se transformer en Institution de Gestion de Retraites supplémentaire, ou à défaut être liquidée.

Après une étude préalable menée au sein du Conseil d'administration de la Caisse de retraite, les négociations avec les partenaires sociaux ont débuté et portent sur l'évolution institutionnelle, l'évolution du régime lui-même et le traitement social des contributions aujourd'hui exclusivement patronales. Cette évolution engagée pourrait avoir des conséquences sur les engagements sociaux enregistrés dans les livres de l'IEDOM.

Au 31 décembre 2007, une provision de 202 K€ est constituée au titre de la probable mise en place d'un régime transitoire.

## LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement significatif, postérieur à la date du 31 décembre 2007, et qui n'aurait pas été pris

en considération pour l'établissement des comptes, n'est intervenu.

## Le cadre comptable et les méthodes d'évaluation

Conformément à l'article L711-9 du Code monétaire et financier, les modalités de présentation et d'arrêté des comptes de l'IEDOM sont identiques à celles fixées pour la Banque de France. A ce titre,

l'IEDOM a appliqué en 2006 les règles comptables fixées par le Comité de la réglementation comptable à toutes ses opérations.

Ces comptes sont présentés en milliers d'euros.

## LES MISSIONS DU SYSTEME EUROPEEN DE BANQUES CENTRALES

### • AVANCE DE LA BANQUE DE FRANCE (P1)

A compter du 1<sup>er</sup> février 2003, le montant de l'avance Banque de France est ajusté mensuellement, afin de correspondre à une fraction du montant des billets en euros comptabilisés dans les livres de la Banque de France, sous déduction du montant compensatoire déterminé conformément à l'article 4 de la décision 2001-16<sup>1</sup> de la Banque centrale européenne.

Le coefficient retenu pour la fraction du montant des billets en euros est égal à la somme de :

◆ 50 % de la part des départements d'outre-mer, de Saint-Martin, de Saint-Barthélemy, de Saint-

Pierre-et-Miquelon et de Mayotte dans la population de la France,

◆ 50 % de la part des départements d'outre-mer, de Saint-Martin, de Saint-Barthélemy, de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte dans le PIB de la France.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007, en application de la nouvelle convention signée le 18 juin 2007 entre la Banque de France et l'IEDOM pour le calcul de l'avance de la Banque de France, le seuil plancher de 3 % a été supprimé et un coefficient de 2,3 % est applicable pour déterminer la fraction devant faire l'objet de l'ajustement mensuel.

<sup>1</sup> La décision 2001-16 a été modifiée par la décision 2006-7 de la Banque centrale européenne.

## ● COMPTES COURANTS DE LA BANQUE DE FRANCE (A1)

### ■ Compte courant ouvert dans les livres de la Banque de France (dit « compte d'opérations »)

Il s'agit du compte central de règlement de l'IEDOM ouvert dans les livres de la Banque de France, sur lequel l'IEDOM détient la quasi-totalité de ses avoirs financiers. Ce compte, rémunéré, enregistre les mouvements quotidiens de trésorerie liés aux activités propres de l'IEDOM, qu'il s'agisse des activités de gestion interne ou des activités menées

pour le compte de sa clientèle (les accrédités du Trésor public).

Ce compte d'opérations est porteur d'intérêts calculés au taux marginal des appels d'offres de la Banque centrale européenne. Le montant des intérêts est comptabilisé mensuellement.

### ■ Autres comptes courants ouverts dans les livres de la Banque de France

Ces comptes, ouverts en 2001, permettent à l'IEDOM d'effectuer des opérations interbancaires pour le compte de sa clientèle (les accrédités du Trésor public) et dont le dénouement s'effectue

directement dans les départements d'outre-mer ou les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte.

## LES RELATIONS AVEC LE TRESOR PUBLIC

### ● TRESOR PUBLIC – EMISSIONS DE PIECES (P3)

L'IEDOM assure pour le compte du Trésor public la gestion, la mise en circulation et le recyclage des pièces métalliques dans les départements d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Une convention signée entre le Trésor public et l'IEDOM régit la mise en circulation des monnaies métalliques par l'IEDOM (Cf. Le cadre juridique et

financier, « Les relations avec le Trésor public »).

Ce texte prévoit notamment (article 5) le paiement par l'Institut au Trésor public du montant des pièces métalliques mises en circulation aux guichets de l'IEDOM et le remboursement par le Trésor public à l'IEDOM des pièces reçues (prise en compte des flux de monnaies aux guichets de l'IEDOM appelés « émissions nettes »).

### ● COMPTES COURANTS DU TRESOR PUBLIC (P2)

Le Trésor public dispose d'un compte courant à l'IEDOM tenu à Paris. Chaque Trésorier-payeur général et ses accrédités disposent également d'un compte ouvert localement par l'IEDOM. Ces comptes tenus localement sont nivelés quotidiennement dans le compte courant du Trésor public tenu à Paris.

Ces comptes courants permettent au Trésor public d'exécuter ses opérations courantes dans la zone d'intervention de l'IEDOM (retrait/dépôts d'espèces, encaissement de chèques, réception/émission de virements, d'avis de prélèvements...). A cette fin, l'IEDOM participe au SIT en tant que sous-participant de la Banque de France<sup>1</sup>.

### ● CREANCES SUR LE TRESOR PUBLIC (A3)

Le compte courant du Trésor public ouvert dans les livres de l'IEDOM est rémunéré au taux de soumission minimal des opérations principales de refinancement de la Banque centrale européenne (REFI), fixé à 4,00 % depuis le 13 juin 2007 (3,50 % au 13 décembre 2006, puis 3,75 % au

14 mars 2007).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, à la demande du Trésor public, l'IEDOM comptabilise mensuellement, d'une part, les intérêts créditeurs, d'autre part, les intérêts débiteurs produits chaque jour sur ce compte.

<sup>1</sup> L'IEDOM participe directement à la chambre de compensation manuelle de Saint-Pierre-et-Miquelon.

## LES AUTRES ACTIVITES

### ● REGLES D'ÉVALUATION DES VALEURS IMMOBILISEES (A6)

#### ■ Les titres de participation et les créances rattachées

L'IEDOM participe à hauteur de 86 % au capital de la société civile et immobilière dite « SCI Zac Bouillé » à Fort-de-France en Martinique, qui détient l'immeuble abritant l'agence.

Les créances rattachées concernent l'achat du

terrain et le financement de la construction de l'immeuble.

Les amortissements comptabilisés dans les livres de la SCI sont provisionnés chez l'IEDOM, à hauteur de sa participation, en amortissements dérogatoires.

#### ■ Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les dotations aux amortissements sont calculées suivant le mode linéaire.

Dans le cadre de la mise en place des nouvelles normes relatives à la comptabilisation des immobilisations, l'Institut d'émission a retenu une approche prospective qui s'est donc appliquée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 sur la base de la valeur nette comptable au 31 décembre 2004.

Les durées suivantes sont retenues pour chaque catégorie de composants :

- les structures d'immeubles : 50 ans,
- les agencements extérieurs et les réseaux : de 20 à 33 ans,

- les agencements et aménagements intérieurs : 10 à 20 ans,
- les éléments de mobilier : 8 à 12 ans,
- les matériels informatiques : de 3 à 5 ans,
- les autres matériels : de 4 à 15 ans,
- les véhicules : 5 ans,
- les logiciels : de 2 à 6 ans.

Il convient également de souligner que l'IEDOM ayant engagé un programme de construction de nouvelles agences, les quatre agences destinées à être cédées dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme ont fait l'objet d'un traitement spécifique. Ainsi la durée d'amortissement de ces biens a été déterminée en fonction de la durée d'usage résiduelle prévisible des locaux.

### ● LES COMPTES DE RECOUVREMENT

#### ■ Comptes de recouvrement actif (A4)

Dans le cadre de ses activités bancaires menées pour le compte de sa clientèle (le Trésor public), l'IEDOM enregistre, à l'actif, les avis de prélèvement et les effets émis ainsi que les chèques reçus par les comptables du Trésor public à leur ordre et remis à l'Institut pour encaissement. Compte tenu des délais de règlement interbancaire différents pour chaque type d'opérations, le solde des comptes de valeurs à

recevoir, à la fin de l'exercice, est représentatif du montant qui sera recouvré en tout début d'année suivante.

L'IEDOM enregistre également les virements des comptables du Trésor public remis sur supports magnétiques. Le solde de ces opérations représente les virements qui seront exécutés dans les premiers jours de l'année suivante.

#### ■ Comptes de recouvrement passif (P4)

Dans le cadre de ses activités bancaires menées pour le compte de sa clientèle (le Trésor public), l'IEDOM enregistre sur ce poste les valeurs

(chèques, avis de prélèvements, virements, effets...) à créditer sur les comptes du Trésor public et qui sont en cours de règlement en fin d'exercice.

## ● REGLES D'ÉVALUATION DES PROVISIONS (P6)

### ■ Provisions réglementées - Amortissements dérogatoires

Au regard de la législation sur la participation dans une société immobilière « transparente », l'IEDOM comptabilise en amortissements dérogatoires, au

prorata de sa participation à la SCI Zac Bouillé, les charges annuelles d'amortissement passées dans les comptes de la SCI.

### ■ Provisions pour charges

Depuis le 31 décembre 2000, les passifs sociaux suivants donnent lieu à constitution de provisions :

- retraite supplémentaire pour les agents bénéficiaires du régime du Fonds spécial de la Caisse de retraite AFD-IEDOM,
- indemnités de fin de carrière,
- médailles du travail,
- frais de mutuelle santé des retraités et futurs retraités,
- congés de solidarité.

A chaque fin d'exercice, l'actualisation des passifs sociaux mentionnés *supra* est comptabilisée. Les principales hypothèses actuarielles retenues sont alignées sur celles de la Banque de France (taux d'inflation de 2 %, taux d'actualisation de 4,5 %).

Par ailleurs une provision pour engagement de retraite liée au fonds de prévoyance<sup>1</sup> permet de couvrir les engagements sociaux liés aux mesures transitoires (PR1 et PR2) mises en place à l'occasion de la clôture du fonds de prévoyance, intervenue au 31 décembre 2005. La provision liée à ces passifs sociaux a été déterminée en prenant en compte

l'ensemble des bénéficiaires potentiels<sup>2</sup> sur la base des hypothèses contractuelles retenues avec la société ARIAL ASSURANCE (taux d'actualisation de 1%).

Le montant de cette provision ne concerne que les engagements relatifs aux agents non soumis à mobilité du cadre local des agences de Guadeloupe, Martinique et Saint-Pierre-et-Miquelon (en poste dans les agences IEDOM ou AFD). La part de l'engagement relative au personnel détaché à l'AFD figure en produits à recevoir.

Les engagements relatifs aux agents du cadre général de l'AFD détachés à l'IEDOM lui sont facturés sur la base de la charge normale de l'exercice, conformément à la convention du 9 mai 2001 entre les deux établissements. Ce montant est enregistré en charges à payer.

D'autre part, dans le cadre de la transformation de la Caisse de retraite AFD-IEDOM, une provision complémentaire est constituée au 31 décembre 2007 pour les engagements de retraite liés à la probable mise en place d'un régime transitoire pour une population fermée d'agents sous statut IEDOM.

## ● LES RESERVES

### ■ Réserve statutaire (P8)

La dotation annuelle à la réserve statutaire est fixée à 15 % du bénéfice net à concurrence d'un plafond

égal à 50 % de la dotation en capital (article R711-8 du Code monétaire et financier).

<sup>1</sup> Le fonds de prévoyance est un régime de retraite complémentaire mis en place en 1970 et fermé en 2005, en faveur des agents non soumis à mobilité de Guadeloupe, Martinique et Saint-Pierre-et-Miquelon.

<sup>2</sup> Il s'agit des agents éligibles à une préretraite à 55 ans (PR1) ou à 60 ans (PR2).

## ■ Autres réserves (P9)

La réserve pour risques généraux permet de faire face à des risques imprévisibles ou à des sinistres pour lesquels l'IEDOM est son propre assureur.

S'agissant de la réserve pour investissement et en application des articles L711-9 et L144-4, l'IEDOM applique la règle définie pour la Banque de France par l'article R144-2 qui dispose que les dépenses

d'investissement ne peuvent être imputées que sur des réserves préalablement constituées.

La réserve pour investissements est à comparer au montant de la valeur nette des immobilisations à la clôture de l'exercice augmenté du montant des programmes d'investissement des exercices futurs approuvés par le Conseil de surveillance.

## Les informations sur les postes du bilan, du compte de résultat et du hors bilan

### ACTIF

en milliers d'euros

#### ● A1 - BANQUES CENTRALES

	31/12/2007	31/12/2006
Banque de France - Comptes courants	3 259 576	3 457 385
Intérêts à recevoir de la Banque de France	10 648	9 774
	<b>3 270 224</b>	<b>3 467 159</b>

#### ● A2 - AUTRES DISPONIBILITES

	31/12/2007	31/12/2006
Comptes bancaires ouverts dans les agences	378	226
Caisses courantes	1	1
	<b>379</b>	<b>227</b>

#### ● A3 - CREANCES SUR LE TRESOR PUBLIC

	31/12/2007	31/12/2006
Intérêts à recevoir	11	14
	<b>11</b>	<b>14</b>

#### ● A4 - COMPTES DE RECOUVREMENT

	31/12/2007	31/12/2006
Chèques	29 818	31 796
Avis de prélèvement et effets du Trésor public	894	1 548
Virements et transferts reçus du Trésor public	283	29 763
	<b>30 995</b>	<b>63 107</b>

## ● A5 - AUTRES ACTIFS : DEBITEURS DIVERS

	31/12/2007	31/12/2006
Prêts au personnel	2 626	2 595
Etat, impôts et taxes	1 038	2 628
<i>dont acomptes IS</i>	0	1 247
<i>dont dégrèvement de la taxe professionnelle (1)</i>	1 037	1 381
<i>dont divers</i>	1	0
Produits à recevoir	3 253	3 354
<i>dont commission Euvrard (2)</i>	0	0
<i>dont AFD (3)</i>	2 123	2 260
<i>dont IEOM (4)</i>	792	840
<i>dont divers</i>	338	254
Charges constatées d'avance	214	176
Autres débiteurs divers	958	1 485
<i>dont créances sur l'AFD</i>	1	864
<i>dont autres débiteurs divers</i>	957	621
	<b>8 089</b>	<b>10 238</b>

(1) Au 31 décembre 2007, le solde de 1 037 K€ représente la provision pour demande de plafonnement de la taxe professionnelle sur la valeur ajoutée au titre de l'exercice 2007 (982 K€), ainsi qu'un solde de 55 K€ au titre de 2003.

(2) Les prestations de services rendus au Trésor public, déterminées suivant les termes de la commission Euvrard, de l'exercice 2007 (6 778 K€) ont été versées à l'IEDOM le 17 décembre 2007. Par ailleurs, une restitution de 87 K€ au titre de l'exercice 2006 est comptabilisée sur l'exercice 2007.

(3) Ce poste intègre la part des engagements résiduels liés au fonds de prévoyance (au titre de PR1 et PR2) qui resterait à la charge de l'AFD pour les années à venir (1 222 K€), le montant qui lui a été refacturé en date du 21 janvier 2008 au titre des engagements PR1 externalisés et versés à ARIAL ASSURANCE sur l'exercice 2007 (483 K€) et 2006 (211 K€), la charge normale de l'exercice 2007 des engagements sociaux du personnel détachés à l'AFD (200 K€), ainsi que des charges diverses à refacturer (7 K€).

(4) L'ajustement des prestations facturées à l'IEOM s'élève à 770 K€ au titre des prestations de services généraux de l'exercice 2007, et à 22 K€ au titre de la convention de refacturation concernant un logiciel commun (FIDEC) pour le second semestre 2007.

## ● A6 - VALEURS IMMOBILISEES NETTES

	31/12/2006	augmentations	diminutions	31/12/2007
Titres de participation & créances rattachées (1)	8 395	24		8 419
Immobilisations incorporelles	3 109	383	60	3 432
<i>Amortissements</i>	2 311	342	60	2 593
Net	798			839
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	116	439	229	326
Terrains & aménagement des terrains	2 684	97	9	2 772
<i>Amortissements</i>	796	38	9	825
Net	1 888			1 947
Constructions & aménagement des constructions	20 193	965	145	21 013
<i>Amortissements</i>	16 561	544	127	16 978
Net	3 632			4 035
Autres immobilisations corporelles	14 689	1 286	1 355	14 620
<i>Amortissements</i>	11 951	760	1 324	11 387
Net	2 738			3 233
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles (2)	1 959	9 660	1 196	10 423
<b>TOTAL VALEURS IMMOBILISEES NETTES</b>	<b>19 526</b>	<b>11 170</b>	<b>1 474</b>	<b>29 222</b>

(1) Les titres de participations sont représentatifs de la participation de l'IEDOM au capital de la société civile immobilière « Zac Bouillé ».

(2) Les avances et acomptes versés sur la construction de la nouvelle agence de la Guadeloupe s'élève à 9 694 K€ au 31 décembre 2007. Le déménagement de l'agence dans ses nouveaux locaux est planifié au mois d'avril 2008.

**PASSIF**

en milliers d'euros

**● P1 - AVANCE DE LA BANQUE DE FRANCE**

	31/12/2007	31/12/2006
Avance Banque de France	2 679 654	3 065 952
	<b>2 679 654</b>	<b>3 065 952</b>

**● P2 - COMPTES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET DU TRESOR PUBLIC**

	31/12/2007	31/12/2006
Compte courant du Trésor public	192 119	198 562
Intérêts à verser au Trésor public	213	93
	<b>192 332</b>	<b>198 655</b>

**● P3 - TRESOR PUBLIC – EMISSIONS DE PIECES**

	31/12/2007	31/12/2006
Trésor public – émissions de pièces	1 445	1 958
	<b>1 445</b>	<b>1 958</b>

Ce poste est représentatif des émissions nettes de pièces euros du mois de décembre.

**● P4 - COMPTES DE RECOUVREMENT**

	31/12/2007	31/12/2006
Virements et transferts à régler	192 367	9 098
Chèques à régler	33 000	35 486
Avis de prélèvement et effets à régler	845	1 551
Virements et transferts remis	231	29 779
	<b>226 443</b>	<b>75 914</b>

**● P5 - AUTRES PASSIFS**

	31/12/2007	31/12/2006
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 034	4 259
Dettes relatives au personnel	2 085	2 119
Organismes sociaux	740	1 068
Etat & autres collectivités	3 919	12 563
<i>dont impôt sur les sociétés</i>	<i>3 530</i>	<i>11 995</i>
<i>dont impôts divers</i>	<i>389</i>	<i>568</i>
Divers	810	630
	<b>12 588</b>	<b>20 639</b>

**● P6 - PROVISIONS**

	31/12/2006	Dotations	Reprises	31/12/2007
<b>Provisions réglementées</b>	<b>8 306</b>	<b>431</b>	<b>49</b>	<b>8 688</b>
- Amortissements dérogatoires	8 306	431	49	8 688
<i>Amortissements SCI Zac Bouillé (1)</i>	6 828	296		7 124
<i>Traitement des immob. par composants (2)</i>	1 478	135	49	1 564
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>15 219</b>	<b>1 692</b>	<b>3 035</b>	<b>13 876</b>
- Provisions pour engagements sociaux	15 138	1 670	3 035	13 773
<i>Fonds spécial de la caisse de retraite* - agents actifs (3)</i>	2 750	64	916	1 898
<i>Fonds spécial de la caisse de retraite* - agents retraités</i>	96	46		142
<i>Congés de solidarité</i>	626	5	98	533
<i>Indemnités de fin de carrière</i>	1 163	375		1 538
<i>Médailles du travail</i>	929	3	138	794
<i>Mutuelle santé - agents actifs (4)</i>	2 327	680		3 007
<i>Mutuelle santé - agents retraités (4)</i>	1 149	295		1 444
<i>Engagements de retraites (5)</i>	6 098	202	1 883	4 417
- Provisions pour litiges (6)	81	22		103
	<b>23 525</b>	<b>2 123</b>	<b>3 084</b>	<b>22 564</b>

\* Caisse de retraite AFD-IEDOM

(1) Ce montant est à rapprocher de l'encours des titres de participation (A6) conformément aux principes comptables appliqués pour le traitement des SCI « transparentes ».

(2) Un amortissement dérogatoire est constitué au 31/12/2007 pour conserver la durée fiscale des biens décomposés.

(3) La diminution des provisions au titre du fonds spécial de la caisse de retraite résulte notamment de l'application des nouvelles dispositions de la loi « Fillon » qui ont pour effet de diminuer la durée du versement de la rente.

(4) L'augmentation des engagements de la mutuelle (975 K€) est due notamment à l'introduction des nouvelles tables de mortalité qui entraîne l'allongement de la durée de vie.

(5) D'une part, la provision relative au fonds de prévoyance (4 215 K€) est représentative au 31 décembre 2007 des engagements sociaux résiduels liés aux mesures transitoires mises en place dans le cadre de la clôture du fonds de prévoyance (régimes PR1 et PR2). La diminution de 1 883 K€ de l'engagement évalué par ARIAL ASSURANCE à la date de clôture des comptes, résulte de :

– l'externalisation de 820 K€ en décembre 2007 correspondant aux départs possibles à la retraite des agents éligibles au régime PR1 sur l'année 2008,

– l'ajustement des engagements relatifs aux agents éligibles au régime PR1, et provisionné au 31 décembre 2005, mais qui n'ont pas fait valoir leurs droits sur l'exercice (1 063 K€).

D'autre part, dans le cadre de la transformation de la Caisse de retraite AFD-IEDOM, une provision de 202 K€ est constituée au 31 décembre 2007 au titre de la probable mise en place d'un régime transitoire pour une population fermée d'agents sous statut IEDOM.

(6) La provision au 31 décembre 2007 de 103 K€ couvre les risques fiscaux (83 K€) et sociaux (20 K€) de l'IEDOM.

**● P7 - DOTATION EN CAPITAL**

	31/12/2007	31/12/2006
Dotation en capital	33 540	33 540
	<b>33 540</b>	<b>33 540</b>

**● P8 - RESERVE STATUTAIRE**

	31/12/2007	31/12/2006
Réserve statutaire	16 770	16 770
<i>soit 50 % de la dotation en capital</i>		
	<b>16 770</b>	<b>16 770</b>

**● P9 - AUTRES RESERVES**

	31/12/2006	Dotations	Prélèvements	31/12/2007
Réserve pour risques généraux	23 656	0	0	23 656
Réserve pour investissements	48 329	0	0	48 329
	<b>71 985</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>71 985</b>

**● P10 - REPORT A NOUVEAU**

	31/12/2006	Dotations	Prélèvements	31/12/2007
Affectation des résultats antérieurs	1 309	24	0	1 333
	<b>1 309</b>	<b>24</b>	<b>0</b>	<b>1 333</b>

**● P11 - RESULTAT DE L'EXERCICE**

	31/12/2007	31/12/2006
Résultat avant affectation	80 266	50 024
	<b>80 266</b>	<b>50 024</b>

**RESULTAT**

	en milliers d'euros	
Résultat synthétique	2007	2006
Résultat net des activités de l'IEDOM	133 897	96 004
Charges d'exploitation	-38 352	-34 070
Résultat ordinaire avant impôt	95 545	61 934
Résultat exceptionnel	68	85
Impôt sur les sociétés	-15 347	-11 995
Résultat net de l'exercice	<b>80 266</b>	<b>50 024</b>

**● R1 - RESULTAT NET DES ACTIVITES DE L'IEDOM**

	2007	2006
<b>1-1 Produits nets d'intérêts</b>	<b>125 801</b>	<b>88 400</b>
<b>Produits d'intérêts</b>	<b>126 490</b>	<b>88 758</b>
Intérêts sur compte Banque de France (1)	126 064	88 378
Autres intérêts et commissions	426	380
<b>Charges d'intérêts et commissions</b>	<b>-689</b>	<b>-358</b>
<b>1-2 Net des autres produits et charges</b>	<b>8 096</b>	<b>7 604</b>
<b>Produits divers d'exploitation</b>	<b>9 615</b>	<b>9 123</b>
Refacturation des services rendus	8 918	8 608
<i>Trésor public</i>	<i>6 246</i>	<i>6 561</i>
<i>IEOM (2)</i>	<i>2 108</i>	<i>1 289</i>
<i>AFD (3)</i>	<i>504</i>	<i>695</i>
<i>Autres refacturations</i>	<i>60</i>	<i>63</i>
Autres produits d'exploitation	626	532
Résultat net sur cession d'immobilisations	71	-17
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>-1 519</b>	<b>-1 519</b>
Charges sur prestations de services financiers	-444	-428
Autres charges d'exploitation bancaire	-1 075	-1 091
<b>Résultat net des activités de l'IEDOM</b>	<b>133 897</b>	<b>96 004</b>

(1) Les avoirs du compte courant dit « Compte d'opérations » ouvert à la Banque de France sont rémunérés au taux le plus bas pratiqué par la Banque centrale européenne dans le cadre de ses opérations principales de refinancement. Les intérêts calculés quotidiennement sont crédités mensuellement. En 2007, ces intérêts se sont élevés à 126 064 316 €.

(2) Au 31 décembre 2007, la refacturation à l'IEDOM comprend notamment les prestations de services généraux du siège, dont le champ s'est élargi avec le regroupement des sièges de l'IEDOM et de l'IEOM au 1<sup>er</sup> septembre 2006.

(3) Au 31 décembre 2007, la refacturation des services rendus à l'AFD comprend :

- un montant de – 65 K€ correspondant à la participation de l'AFD à l'externalisation du fonds de prévoyance. Ce montant se décompose en charges refacturées en 2008 (483 K€ au titre de 2007 et un ajustement de – 2 K€ au titre de 2006) et à l'ajustement de la quote-part de l'AFD sur les engagements résiduels du fonds de prévoyance liés aux mesures transitoires (– 546 K€),

- un montant de 174 K€ au titre des engagements sociaux du personnel mis à disposition de l'AFD correspondant à la charge normale de l'exercice 2007 (200 K€) et à l'ajustement de l'exercice précédent (– 26 K€),

- un montant de 395 K€ correspondant aux refacturations liées principalement à la gestion des établissements mixtes de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon.

## ● R2 - CHARGES D'EXPLOITATION

	2007	2006
<b>Frais de personnel et charges assimilées</b>	<b>-14 925</b>	<b>-14 052</b>
Personnel non soumis à mobilité (1)	-14 118	-13 804
<i>Rémunérations</i>	-9 033	-8 914
<i>Charges patronales</i>	-4 060	-3 978
<i>Autres charges de personnel</i>	-529	-420
<i>Impôts et taxes sur rémunérations</i>	-496	-492
Externalisation des engagements du fonds de prévoyance (2)	-807	-248
<b>Impôts et taxes</b>	<b>-467</b>	<b>2 725</b>
<i>Dégrèvement de taxe professionnelle (3)</i>	0	3 407
<i>Autres impôts et taxes (4)</i>	-467	-676
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>-22 237</b>	<b>-19 901</b>
Personnel détaché (5)	-12 037	-11 400
Charges d'exploitation générale	-10 200	-8 501
<b>Dotations nettes aux amortissements et provisions sur immobilisations</b>	<b>-1 684</b>	<b>-1 463</b>
<b>Autres dotations nettes aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables</b>	<b>961</b>	<b>-1 379</b>
Provisions pour risques et charges (6)	1 343	-781
Provisions pour dépréciation	0	0
Provisions réglementées (7)	-382	-598
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-38 352</b>	<b>-34 070</b>

(1) Au 31 décembre 2007, l'effectif du personnel IEDOM affecté dans les agences de l'IEDOM est de 199 agents contre 196 au 31 décembre 2006.

(2) En 2007, cette charge correspond à la somme versée à l'assureur ARIAL ASSURANCE au titre du contrat PR1, et vient en déduction des provisions constituées.

(3) Au 31 décembre 2006, ce poste correspond au dégrèvement de taxe professionnelle au titre des exercices 2002 à 2005.

(4) Dont un plafonnement à la valeur ajoutée 2007 à hauteur de 982 K€, contre 853 K€ sur l'exercice précédent. Hors ce plafonnement, le poste autres impôts et taxes s'établirait à 1 448 K€ au 31 décembre 2007, contre 1 529 K€ sur 2006.

(5) Au 31 décembre 2007, l'effectif du personnel AFD et Banque de France détaché à l'IEDOM est de 108 agents contre 109 agents au 31 décembre 2006.

(6) En 2007, les provisions pour risques et charges incluent :

- une dotation de provision de 20 K€ pour risques sociaux de l'IEDOM,

- un complément de dotation pour risques fiscaux de 2 K€,

- des dotations nettes pour engagements sociaux divers de 1 321 K€.

(7) Dont en 2007, 86 K€ de dotations nettes aux provisions dérogatoires liées à l'impact du traitement des immobilisations par composants, et 296 K€ au titre du prorata de charges annuelles d'amortissements de la SCI Zac Bouillé (cf. détail p. 115, « P6 – provisions »).

## ● R3 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

	2007	2006
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>70</b>	<b>86</b>
Reprises sur amortissements	0	0
Autres produits exceptionnels	70	86
<b>Charges exceptionnels</b>	<b>-2</b>	<b>-1</b>
Dotations aux amortissements	0	0
Autres charges exceptionnelles	-2	-1
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>68</b>	<b>85</b>

## ● R4 – IMPOT SUR LES SOCIETES

	2007	2006
<b>Bénéfice fiscal imposable</b>	<b>44 739</b>	<b>34 976</b>
Bénéfice imposable avant déduction des dividendes	94 739	62 976
Déduction des dividendes versés à la Banque de France (1)	-50 000	-28 000
<b>Impôt sur les sociétés</b>	<b>-15 347</b>	<b>-11 995</b>
Impôt aux taux normaux calculés sur le bénéfice fiscal (2)	-15 347	-11 995

(1) La direction de la législation fiscale a statué par courrier du 15 janvier 2004 sur le régime fiscal applicable aux bénéfices nets versés par l'IEDOM à la Banque de France. Ces derniers constituent une charge déductible pour la détermination du résultat imposable de l'IEDOM l'année de leur versement.

(2) Dont 1 009 K€ d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2007, contre 717 K€ au titre de l'exercice précédent, réglés localement à Mayotte, compte tenu du régime fiscal en vigueur dans cette collectivité.

## HORS-BILAN

Au 31 décembre 2007, les comptes de hors bilan sont représentatifs de la valeur du stock de pièces

en euros en réserve dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte.

### • LA RESERVE DE PIECES EUROS

	31/12/2007	en milliers d'euros 31/12/2006
Guadeloupe	3 367	3 625
Guyane	544	1 024
Martinique	4 650	4 172
Mayotte	1 071	122
Réunion	3 383	4 313
Saint-Pierre-et-Miquelon	279	306
<b>Réserve totale</b>	<b>13 294</b>	<b>13 562</b>

### • L'EVOLUTION DE LA RESERVE DE PIECES EUROS SUR L'EXERCICE

	en milliers d'euros
<b>STOCK DE PIECES EUROS AU 31/12/2006</b>	<b>13 562</b>
<b>Augmentations</b>	<b>14 509</b>
Versements aux guichets	8 721
Réceptions de pièces	5 788
<b>Diminutions</b>	<b>14 777</b>
Prélèvements aux guichets	14 777
Rapatriement sur la métropole	
<b>STOCK DE PIECES EUROS AU 31/12/2007</b>	<b>13 294</b>

KPMG

KPMG Audit  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

Synergie – Audit

22, boulevard de Stalingrad  
92323 Châtillon Cedex  
France

**Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer**

**Rapport général  
des commissaires aux comptes**

Exercice clos le 31 décembre 2007  
Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer  
5, rue Roland Barthes – 75598 Paris

*Ce rapport contient 26 pages*

**Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer**

Siège social : 5, rue Roland Barthes – 75598 Paris  
Capital : € 33 540 000

**Rapport général des commissaires aux comptes**

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil de Surveillance, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur Général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**2 Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

*Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer  
Rapport général des commissaires aux comptes  
Exercice clos le 31 décembre 2007*

Estimations comptables

- Votre société constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux résiduels en matière de préretraite liés aux mesures transitoires mises en place dans le cadre de la clôture du fonds de prévoyance. Ces provisions, décrites dans la note P6 de l'annexe, s'établissent au 31 décembre 2007 à 4 215 milliers d'euros.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons revu les processus mis en place par la société pour identifier et évaluer les risques, et leur couverture par les provisions nécessaires.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **3 Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport sur la situation patrimoniale et dans les documents adressés aux membres du Conseil de Surveillance sur la situation financière et les comptes annuels.

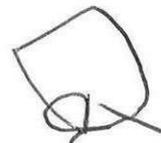
Paris La Défense, le 21 février 2008

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Pascal Brouard  
Associé

Synergie - Audit



Jean Petit  
Associé

# Annexe statistique

## Les comptes économiques régionaux

	Evolution à prix courants (en millions d'euros)					
	1999	2000	2001	2002	2003	Variations 2003/2002
<b>● GUADELOUPE</b>						
PIB (Produit Intérieur Brut)	5 328	5 593	5 940	6 202	6 741	8,7%
Importations	1 725	2 010	2 059	2 019	2 037	0,9%
<b>Total des ressources</b>	<b>7 053</b>	<b>7 603</b>	<b>7 999</b>	<b>8 221</b>	<b>8 778</b>	<b>6,8%</b>
Consommation finale effective	5 322	5 724	6 082	6 351	6 645	4,6%
. ménages	3 469	3 674	3 935	4 030	4 523	12,2%
. administrations (APU + ISBLSM) <sup>(1)</sup>	1 853	2 050	2 148	2 321	2 122	-8,6%
FBCF (Formation Brute de capital Fixe)	1 226	1 375	1 406	1 416	1 638	15,7%
Variations des stocks	9	-33,7	-43,2	-51,3	16,6	-132,4%
Exportations	496	538	553	505	478	-5,3%
<b>Total des emplois</b>	<b>7 053</b>	<b>7 603</b>	<b>7 999</b>	<b>8 221</b>	<b>8 778</b>	<b>6,8%</b>
<b>● MARTINIQUE</b>						
PIB	5 402	5 496	5 911	6 104	6 442	5,5%
Importations	1 706	1 958	2 012	1 941	1 978	1,9%
<b>Total des ressources</b>	<b>7 108</b>	<b>7 454</b>	<b>7 923</b>	<b>8 090</b>	<b>8 420</b>	<b>4,1%</b>
Consommation finale effective	5 499	5 774	6 136	6 382	6 654	4,3%
. ménages	3 533	3 702	3 937	4 039	4 370	8,2%
. administrations (APU + ISBLSM) <sup>(1)</sup>	1 966	2 072	2 199	2 387	2 283	-4,4%
FBCF	1 087	1 080	1 189	1 128	1 238	9,8%
Variations des stocks	-34	15	20	-35	-79	125,7%
Exportations	557	585	578	571	608	6,5%
<b>Total des emplois</b>	<b>7 108</b>	<b>7 454</b>	<b>7 923</b>	<b>8 090</b>	<b>8 420</b>	<b>4,1%</b>
<b>● GUYANE</b>						
PIB	1 905	1 729	2 045	2 255	2 207	-2,1%
Importations	1 418	1 910	1 497	2 005	1 276	-36,4%
<b>Total des ressources</b>	<b>3 323</b>	<b>3 639</b>	<b>3 542</b>	<b>4 269</b>	<b>3 484</b>	<b>-18,2%</b>
Consommation finale effective	1 897	1 959	2 030	2 177	2 293	5,3%
. ménages	996	1 042	1 048	1 127	1 139	1,1%
. administrations (APU + ISBLSM) <sup>(1)</sup>	900	917	982	1 050	1 154	9,9%
FBCF	394	420	529	503	493	-2,0%
Variations des stocks	-87	-15	4	-21	-29	38,1%
Exportations	1 118	1 274	978	1 599	727	-54,5%
<b>Total des emplois</b>	<b>3 323</b>	<b>3 639</b>	<b>3 542</b>	<b>4 259</b>	<b>3 484</b>	<b>-18,2%</b>
<b>● REUNION</b>						
PIB	8 205	8 641	9 316	9 923	10 523	6,0%
Importations	2 537	2 872	3 007	3 095	3 423	10,6%
<b>Total des ressources</b>	<b>10 742</b>	<b>11 513</b>	<b>12 323</b>	<b>13 018</b>	<b>13 946</b>	<b>7,1%</b>
Consommation finale	8 774	9 385	9 997	10 687	11 275	5,5%
. ménages	5 235	5 628	6 004	6 449	6 844	6,1%
. administrations (APU + ISBLSM) <sup>(1)</sup>	3 539	3 757	3 993	4 239	4 431	4,5%
FBCF	1 523	1 665	1 823	1 830	2 151	17,5%
Variations des stocks	-75	-119	-73	-84	-92	9,5%
Exportations	520	582	576	585	612	4,6%
<b>Total des emplois</b>	<b>10 742</b>	<b>11 513</b>	<b>12 323</b>	<b>13 018</b>	<b>13 946</b>	<b>7,1%</b>

Source : INSEE

(1) Administrations publiques et institutions sans but lucratif au service des ménages

## Evolution des principaux indicateurs économiques, monétaires et financiers dans les DOM et les collectivités d'outre-mer

Ces tableaux ne représentent que les principaux indicateurs sélectionnés par départements et collectivités. Des analyses et de plus amples détails sont fournis dans les rapports d'activité des agences de l'IEDOM.

### Indicateurs économiques

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
<b>1. Taux d'inflation moyen</b>						
- Guadeloupe	2,1%	1,3%	3,2%	2,1%	1,4%	-0,7 pt
- Guyane	2,0%	1,2%	1,6%	2,1%	3,4%	+1,3 pt
- Martinique	2,1%	2,0%	2,4%	2,4%	2,4%	0 pt
- Réunion	1,1%	1,7%	2,2%	2,6%	1,3%	-1,3 pt
- Mayotte	1,1%	0,6%	1,7%	1,4%	4,4%	+3 pts
- Saint-Pierre-et-Miquelon	2,2%	2,1%	6,6%	5,7%	0,8%	-4,9 pts
<b>2. Taux de chômage</b>						
<i>INSEE (au sens du BIT – enquête emploi)</i>						
- Guadeloupe	24,6%	23,3%	24,3%	25,1%	22,7%	-2,4 pts
- Guyane	23,1%	24,7%	23,7%	27,6%	20,6%	-7 pts
- Martinique	20,2%	21,0%	17,9%	23,0%	21,2%	-1,8 pt
- Réunion	30,8%	32,2%	29,5%	27,5%	24,2%	-3,3 pts
<i>DTEFP (DEFM au 31 décembre) <sup>(1)</sup></i>						
- Mayotte	29,9%	29,4%	25,4%	25,6%	ND	-
- Saint-Pierre-et-Miquelon	7,9%	8,8%	8,4%	8,4%	10%	+1,6 pt
<b>3. Commerce extérieur (en millions d'euros)</b>						
<b>. Importations de biens</b>						
- Guadeloupe	1 877,6	1 814,2	2 204,3	2 248,0	2 201,0	-2,1%
- Guyane	635,2	672,6	733,9	749,7	757,8	1,1%
- Martinique	1 888,0	2 031,2	2 251,6	2 457,8	2 429,3	+0,8%
- Réunion	3 272,0	3 291,7	3 567,5	3 912,0	3 971,0	1,5%
- Mayotte	189,5	226,4	274,3	343,1	199,5 <sup>(2)</sup>	7,0% <sup>(3)</sup>
- Saint-Pierre-et-Miquelon	66,6	59,8	68,2	58,5	60,5	3,4%
<b>. Exportations de biens</b>						
- Guadeloupe	171,3	144	186,2	187	136,0	-27,3%
- Guyane	111	90,5	93,2	122,1	94,2	-22,9%
- Martinique	357,5	343,1	377,7	489,1	320,3	-22,4%
- Réunion	238,6	249,3	261,9	238	267,0	12,2%
- Mayotte	4,4	3,9	5,2	5,8	3,5 <sup>(2)</sup>	-16,1% <sup>(3)</sup>
- Saint-Pierre-et-Miquelon <sup>(4)</sup>	6,8	5,4	5,4	6,3	6,1	-3,2%
<b>. Solde commercial de marchandises</b>						
- Guadeloupe	-1 706	-1 670	-2 018	-2 061,0	-2 065,0	-0,19%
- Guyane	-524	-582	-641	-627,6	-663,6	-5,7%
- Martinique	-1 543	-1 688	-1 874	-1 968,7	-2 109,0	-7,1%
- Réunion	-3 033	-3 043	-3 306	-3 674,0	-3 704,0	-0,8%
- Mayotte	-185	-222	-269	-337,3	-196 <sup>(2)</sup>	-7,5% <sup>(3)</sup>
- Saint-Pierre-et-Miquelon <sup>(4)</sup>	-60	-54	-63	-52,2	-54,4	-4,2%
<b>. Taux de couverture des exportations</b>						
- Guadeloupe	9,1%	7,9%	8,6%	8,3%	6,18%	-2,12 pts
- Guyane	17,5%	13,5%	12,7%	16,3%	12,43%	-3,87 pts
- Martinique	18,9%	16,9%	16,8%	19,9%	13,18%	-3,92 pts
- Réunion	7,3%	7,6%	7,3%	6,1%	6,72%	+0,62 pt
- Mayotte	2,3%	1,7%	1,9%	1,7%	1,8% <sup>(2)</sup>	+0,1 pt
- Saint-Pierre-et-Miquelon <sup>(4)</sup>	10,2%	9,1%	7,9%	10,8%	10,08%	-0,72 pt

(1) DEFM : Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois. (2) Uniquement sur la base des huit premiers mois 2007. (3) Correspond à la variation entre les huit premiers mois 2006 et les huit premiers mois 2007. (4) Y compris les admissions temporaires et les provisions de bord

ND : Non Disponible

## Indicateurs monétaires et financiers

	en millions d'euros					Variations 2007/2006
	2003	2004	2005	2006	2007	
<b>1. Passifs financiers globaux <sup>(1)</sup></b>						
- Guadeloupe	4 680	4 919	5 320	6 080	6 719	10,5%
- Guyane	1 268	1 295	1 411	1 753	1 854	5,8%
- Martinique	5 103	5 289	5 661	6 444	6 943	7,7%
- Réunion	10 112	10 926	12 192	13 874	15 650	12,8%
- Mayotte	327	364	395	419	517	23,4%
- Saint-Pierre-et-Miquelon	138	144	148	149	151	1,3%
<b>2. Actifs financiers globaux</b>						
- Guadeloupe	4 186	4 500	4 771	5 304	5 721	7,9%
- Guyane	788	835	903	1 072	1 119	4,4%
- Martinique	4 055	4 404	4 679	5 107	5 608	9,8%
- Réunion	7 125	7 809	8 581	9 345	10 080	7,9%
- Mayotte	216	252	275	278	307	10,4%
- Saint-Pierre-et-Miquelon	170	173	170	175	192	9,7%
<b>3. Passifs financiers globaux des entreprises <sup>(1)</sup></b>						
- Guadeloupe	2 246	2 446	2 506	3 065	3 453	12,7%
- Guyane	748	750	773	958	1 006	5,0%
- Martinique	2 303	2 334	2 529	3 047	3 230	6,0%
- Réunion	4 910	5 325	5 811	6 645	7 449	12,1%
- Mayotte	162	170	177	198	239	20,7%
- Saint-Pierre-et-Miquelon	44	47	49	47	50	6,4%
<b>4. Passifs financiers globaux des ménages <sup>(1)</sup></b>						
- Guadeloupe	1 861	1 927	2 102	2 298	2 490	8,4%
- Guyane	319	316	353	457	536	17,3%
- Martinique	2 113	2 249	2 352	2 543	2 807	10,4%
- Réunion	4 023	4 316	5 811	5 607	6 160	9,9%
- Mayotte	83	106	124	140	178	27,1%
- Saint-Pierre-et-Miquelon	64	68	69	73	77	5,5%
<b>5. Actifs financiers globaux des entreprises</b>						
- Guadeloupe	905	910	939	1 048	1 208	15,3%
- Guyane	176	189	203	245	255	4,1%
- Martinique	768	848	947	1 026	1 254	22,2%
- Réunion	1 537	1 764	2 024	2 270	2 537	11,8%
- Mayotte	66	46	70	67	85	26,9%
- Saint-Pierre-et-Miquelon	17	16	17	15	21	40,0%
<b>6. Actifs financiers globaux des ménages</b>						
- Guadeloupe	3 090	3 363	3 601	4 017	4 253	5,9%
- Guyane	591	630	674	801	834	4,1%
- Martinique	3 224	3 478	3 647	3 975	4 228	6,4%
- Réunion	5 297	5 719	6 196	6 640	7 089	6,8%
- Mayotte	83	98	134	139	150	7,9%
- Saint-Pierre-et-Miquelon	136	138	138	139	147	5,8%
<b>7. Créances douteuses brutes des établissements de crédit locaux</b>						
- Guadeloupe	469	459	476	453	478	5,5%
- Guyane	149	128	108	104	88	-15,4%
- Martinique	434	395	431	403	409	1,5%
- Réunion	456	496	502	501	526	5,0%

(1) Etablissements de crédit locaux et non installés localement.

Sources : INSEE, DTEFP, Douanes, IEDOM

## Evolution des principaux indicateurs sectoriels dans les DOM et les collectivités d'outre-mer

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
<b>1. Exportations de bananes</b> (en milliers de tonnes)						
- Guadeloupe	87,0	66,9	50,4	44,5	37,9	-14,8%
- Martinique	265,0	273,6	228,4	216,8	134,0	-38,2%
<b>2. Cannes manipulées par les sucreries</b> (en milliers de tonnes)						
- Guadeloupe	572,3	841,6	841,1	716,9	732,5	+2,2%
- Martinique	76,4	92,1	82,7	59,6	84,5	+41,8%
- Réunion	1 916,3	1 968,9	1 801,3	1 864	1 576	-15,5%
<b>3. Sucre produit</b> (en milliers de tonnes)						
- Guadeloupe	63,6	74,0	72,8	73,7	80,8	+9,6%
- Martinique	5,2	4,1	4,4	4,1	5,8	+41,5%
- Réunion	210,0	220,0	202,0	205,0	158,0	-22,9%
<b>4. Production de rhum</b> (en hectolitres d'alcool pur)						
- Guadeloupe	54 813	55 531	58 831	57 447	74 899	+30,4%
- Guyane	ND	3 193	4 249	3 966	2 965	-25,2%
- Martinique	78 400	81 091	80 754	74 824	79 352	+6,1%
- Réunion	112 568	86 130	78 929	92 263	110 109	+19,3%
<b>5. Exportations de rhum</b> (en HAP)						
- Guadeloupe	33 021	38 148	41 753	42 240	44 853	6,2%
- Martinique	53 727	55 031	54 938	53 067	52 846	-0,4%
- Réunion	80 434	64 132	59 250	70 761	77 047	8,9%
<b>6. Elevage</b>						
. Abattages contrôlés de viande bovine (en tonnes)						
- Guadeloupe	1 875	1 824	1 772	1 740	1 936	+11,3%
- Guyane	242	215	272	282	283	+0,4%
- Martinique	1 198	1 188	1 224	1 235	1 214	-1,7%
- Réunion	1 670	1 723	1 774	1 841	1 915	+4,0%
. Abattages contrôlés de viande porcine (en tonnes)						
- Guadeloupe	699	734	745	732	926	+26,5%
- Guyane	376	381	423	453	449	-0,9%
- Martinique	1 225	1 167	895	971	1 010	+4,0%
- Réunion	11 609	12 394	13 144	12 368	12 355	-0,1%
<b>7. Riz de Guyane</b>						
. Production (en tonnes)	23 461	25 529	17 774	15 073	8 671	-42,5%
. Rendement moyen (tonnes / hectare)	3,9	2,9	2,0	1,7	2,3	+35,3%
<b>8. Exportations d'ylang-ylang de Mayotte</b> (en tonnes)	9,3	5,5	7,7	7,8	8,0	+2,6%
<b>9. Exportations de poissons d'aquaculture frais et entiers de Mayotte</b> (en tonnes)	154,1	123,6	130,1	118,0	119,6	+1,4%
<b>10. Pêche crevettière de Guyane</b> (en tonnes)	3 565	3 364	2 964	2 239	2 362	+5,5%

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
<b>11. Pêche artisanale à Saint-Pierre-et-Miquelon</b> (en tonnes)	1 837	1 459	1 641	1 332	1 693	+27,1%
<b>12. Pêche industrielle à Saint-Pierre-et-Miquelon</b> (en tonnes)	1 719	1 862	1 738	1 844	1 925	+4,4%
<b>13. Ventes de ciment (en tonnes)</b>						
- Guadeloupe (consommation)	265 682	263 152	266 121	277 860	288 376	+3,8%
- Guyane	67 776	72 756	60 091	72 905	86 730	+19,0%
- Martinique	232 077	224 089	234 204	258 277	264 900	+2,6%
- Réunion	458 830	475 708	517 774	596 471	620 315	+4%
- Mayotte (importation)	64 594	71 996	78 901	84 256	56 961 <sup>(1)</sup>	+13,8% <sup>(2)</sup>
- Saint-Pierre-et-Miquelon (importation)	1 882	1 693	1 926	1 290	1 760	+36,4%
- Saint-Barthélemy (importation)	11 851	10 954	12 484	13 144	15 927	+21,2%
<b>14. Consommation d'énergie électrique</b> (en millions de kWh)						
- Guadeloupe	1 420	1 498	1 565	1 603	1 671	+4,2%
- Guyane	585	605	647	653	582	-10,9%
- Martinique	1 231	1 225	1 305	1 335	1 488	+11,5%
- Réunion (production)	2 079	2 191	2 271	2 365	2 461	+4,1%
- Mayotte	109	123	139	148	167	+12,8%
- Saint-Pierre-et-Miquelon	38	40	40	42	44	+4,8%
- Saint-Martin	146	160	168	173	181	+4,6%
- Saint-Barthélemy	78	78	85	91	91	0%
<b>15. Tourisme</b>						
<b>Nombre de touristes de croisières <sup>(3)</sup></b>						
- Guadeloupe	130 256	103 630	67 014	72 383	91 860	+26,9%
- Martinique	268 542	159 416	96 324	96 089	76 698	-20,2%
- Saint-Martin	9 954	11 139	8 144	8 843	8 500	-3,8%
- Saint-Martin (partie hollandaise incluse)	1 181 688	1 359 589	1 496 605	1 438 840	1 430 406	-0,6%
- Saint-Barthélemy	36 404	56 300	56 300	45 636	45 039	-1,3%
<b>Nombre de touristes de séjour</b>						
- Guadeloupe	506 898	620 000	525 000 <sup>(4)</sup>	ND	ND	-
- Martinique	453 160	470 890	484 127	503 474	505 455	+0,4%
- Réunion	432 000	430 000	409 000	278 800	ND	-
- Mayotte	22 800	32 000	39 000	32 000	44 000	+37,5%
<b>Coefficient d'occupation des chambres</b>						
- Guadeloupe <sup>(5)</sup>	63,8%	64,5%	ND	51,9%	55,7%	+3,8 pts
- Martinique <sup>(6)</sup>	54,9%	55,0%	56,2%	59,4%	59,6%	+0,2 pt
- Réunion	ND	58,3%	57,8%	53,5%	61,4%	+7,9 pts
- Guyane	50,5%	46,6%	50,9%	51,7%	53,7%	+2 pts
- Saint-Martin	45,6%	55,8%	52,9%	60,1%	60,1%	0 pt

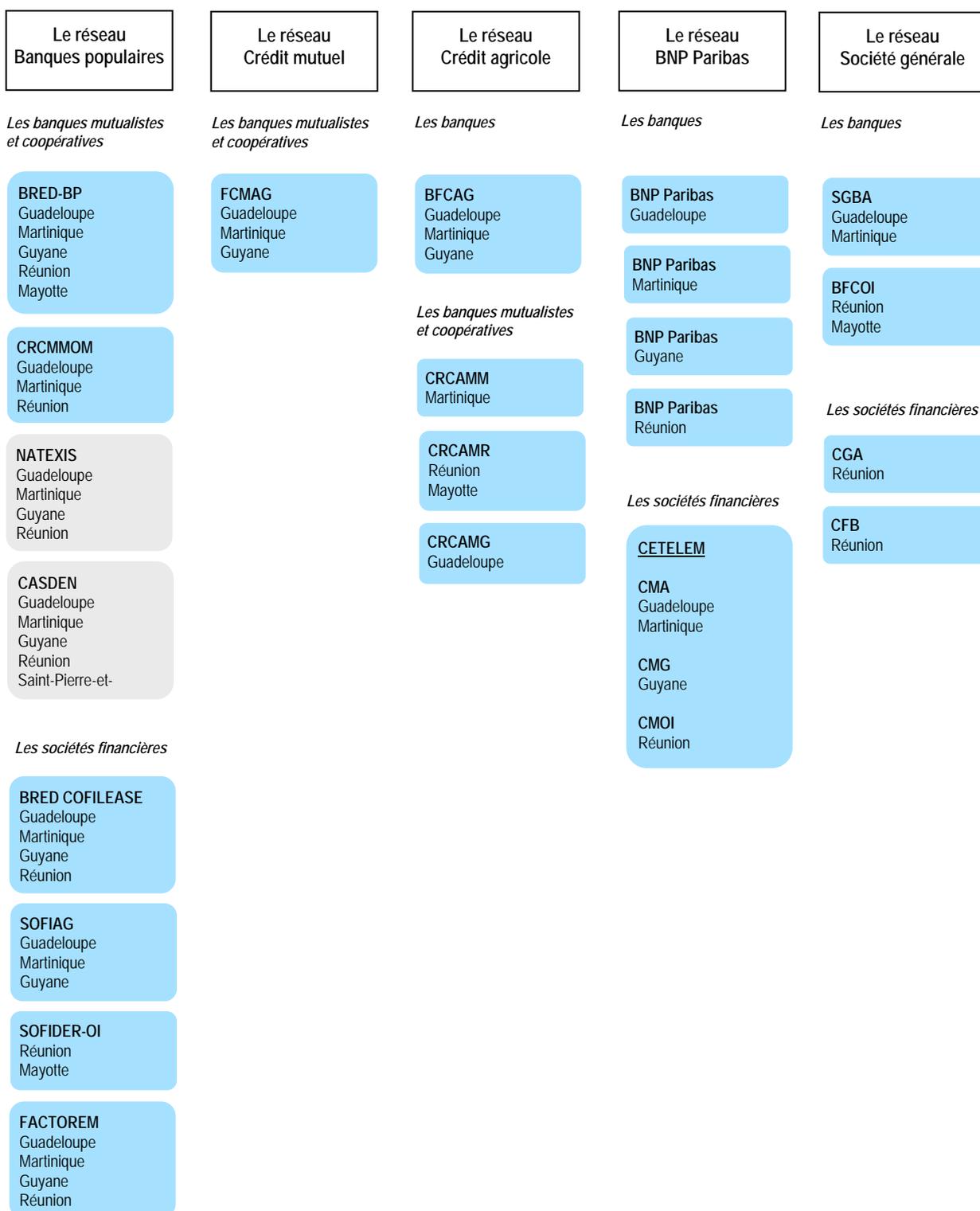
(1) Chiffre correspondant aux importations de ciment durant les huit premiers mois de l'année 2007. (2) Correspond à la variation des volumes de ciments importés entre la période janvier-août 2006 et janvier-août 2007. (3) Hors plaisanciers. (4) Hors touristes provenant des marchés américains (USA et Canada) et caribéens. (5) Années 2003 et 2004 : source Groupement des hôtels de tourisme de la Guadeloupe ; Années 2006 et 2007 : estimation effectuée à partir de la moyenne simple des coefficients mensuels d'occupation des chambres publiés par l'INSEE. (6) Années 2003 à 2005 : source Club des hôteliers ; Années 2006 et 2007 : estimation effectuée à partir de la moyenne simple des coefficients mensuels d'occupation des chambres publiés par l'INSEE.

ND : Non disponible.

Sources : AHSM, CODERUM, CTCS, CTICS, Douanes, DAF, Direction départementale des affaires maritimes, Ciment antillais, Ciments guyanais, CER-BTP, Comité des îles de Guadeloupe, Comité martiniquais du tourisme, Comité départemental du tourisme de Mayotte, Port de Gustavia, Direction régionale au commerce, à l'artisanat et au tourisme, DRCCRF, EDF, EDM, INSEE, Office du Tourisme de Saint-Martin, Préfectures, Régie du droit de quai de Saint-Barthélemy, SEMAM, Syndicat des Producteurs exportateurs de sucre et de rhum.

# Répartition des principaux établissements et les collectivités

## 7 GRANDS RESEAUX



# de crédit intervenant dans les départements d'outre-mer



## Les banques

**BDAF**  
Guadeloupe  
Martinique  
Guyane

**BDI**  
Saint-Pierre-et-Miquelon

**CREDIT ST-PIERRAIS**  
Saint-Pierre-et-Miquelon

**BR**  
Réunion  
Mayotte

## Les banques mutualistes et coopératives

**CEPAC**  
Réunion  
Guadeloupe  
Martinique

**CEIDFP**  
Saint-Pierre-et-Miquelon

## Les sociétés financières

**OCEOR LEASE REUNION**  
Réunion

**COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER**  
Guadeloupe  
Martinique  
Guyane  
Réunion

## Les sociétés financières

**FORTIS**  
**FORTIS OCEAN INDIEN**  
Réunion

**GENERAL ELECTRIC MONEY**  
**SOGUAFI**  
Guadeloupe  
**SOMAFI**  
Martinique  
Guyane  
**SOREFI**  
Réunion  
Mayotte  
**REUNIBAIL**  
Réunion

**RR INVESTISSEMENT**  
**SAGEFI**  
Guadeloupe  
Martinique

**SCISPM**  
Saint-Pierre-et-Miquelon

## Etablissement non soumis à la loi bancaire

**CDC**  
Guadeloupe  
Martinique  
Guyane  
Réunion

## Institution financière étrangère

**BEI**  
Guadeloupe  
Martinique  
Guyane  
Réunion  
Mayotte  
Saint-Pierre-et-Miquelon

## Les institutions financières spécialisées

**OSEO**  
Guadeloupe  
Martinique  
Guyane  
Réunion  
Mayotte

**AFD**  
Guadeloupe  
Martinique  
Guyane  
Réunion  
Mayotte  
Saint-Pierre-et-Miquelon

## Les banques

**LA BANQUE POSTALE**  
Guadeloupe  
Martinique  
Guyane  
Réunion  
Mayotte

## En 2007 45 établissements exercent une activité dans les DOM

### 38 établissements de crédit locaux

dont  
12 banques  
8 banques mutualistes et coopératives  
17 sociétés financières  
1 institution financière spécialisée

### 7 établissements non installés localement

dont  
1 banque  
2 banques mutualistes et coopératives  
1 institution financière spécialisée  
1 établissement non soumis à la loi bancaire  
1 institution financière étrangère  
1 société financière

# Chronologie des principaux faits en 2007 dans les DOM et les collectivités d'outre-mer

Cette chronologie n'a pas vocation à être exhaustive, mais s'attache à retracer les principaux événements importants qui ont marqué les économies domiennes en 2007.

## Faits économiques et sociaux

### JANVIER

#### 1) Saint-Martin et Saint-Barthélemy : statut

Le 24 janvier, le projet de loi organique et ordinaire pour l'Outre-mer conférant à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin le statut de Collectivités d'outre-mer a été adopté.

#### 2) Guyane : un pont sur l'Oyapock

Le projet de construction du pont sur l'Oyapock a été adopté par le Sénat le 11 janvier, après l'accord de l'Assemblée nationale de fin 2006.

#### 3) Réunion : travaux d'aménagement du territoire

Le financement de la nouvelle route du littoral et du tram-train est finalisé. L'Etat investira 725 millions d'euros. La participation croisée de l'Etat et de la Région à ces deux projets permettra de mobiliser près de 2 milliards d'euros. Ajouté au chantier de la route des Tamarins, l'investissement consenti dans les 20 ans à venir pour ces infrastructures de transport s'élève à plus de 3 milliards d'euros.

#### 4) Mayotte : statut

L'Assemblée Nationale adopte un amendement avançant la date de consultation de la population mahoraise sur le statut de Mayotte de 2011 à 2008.

### FEVRIER

#### 1) DCOM : publication, au journal officiel, de la loi organique du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer (DSIOM)

La loi organique met en œuvre la révision de la Constitution du 28 mars 2003 en matière de décen-

tralisation. Après avoir reçu une habilitation du Parlement national, les assemblées des départements d'outre-mer (DOM) pourront adapter localement les lois et décrets nationaux.

Les statuts de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon sont adaptés et modernisés : Mayotte devient, sous l'appellation de « collectivité départementale de Mayotte », une collectivité d'outre-mer (COM). Les compétences de la COM de Saint-Pierre-et-Miquelon sont étendues en matière de fiscalité, d'urbanisme et d'exploitation de la zone économique exclusive.

Surtout, le texte tire les conséquences du référendum du 7 décembre 2003 qui avait vu les électeurs de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, dans les Antilles françaises, demander leur séparation administrative de la Guadeloupe. Saint-Martin et Saint-Barthélemy deviennent des collectivités d'outre-mer, disposant chacune d'un conseil territorial élu pour cinq ans. Les nouvelles compétences de ces deux collectivités s'étendent notamment à la fiscalité, bien que la fiscalité directe nationale continue de s'appliquer à ceux qui ne pourront justifier de cinq ans de résidence dans ces îles.

#### 2) DCOM : contrats de projets Etat - Région - Développement 2007-2013

Conformément à la réforme engagée par le Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité du territoire (CDIACT) du 6 mars 2006, la Réunion, a signé, en février 2007, son contrat de projets Etat/Région/Département 2007-2013. Cette signature a été suivie, durant l'année, par celle des autres DOM. Ces contrats sont concentrés sur des objectifs prioritaires à chaque géographie. L'enveloppe financière globale, dont le financement est réparti entre l'Etat, les Conseils régionaux et les

Conseils généraux s'élève à :

- 333 millions pour la Guadeloupe,
- 169 millions pour la Guyane,
- 458 millions pour la Martinique,
- 531 millions pour la Réunion.

### 3) Réunion : Cyclone *Gamède*

Le 25 février 2007, le cyclone *Gamède* s'est abattu sur l'île de la Réunion. Le cyclone a paralysé l'activité économique de l'île durant quelques jours. D'importants dégâts sont à déplorer dans le secteur agricole et infrastructures routières (effondrement du pont de la rivière Saint-Etienne à Saint-Louis notamment). Des problèmes d'alimentation en eau et en électricité ont par ailleurs été rencontrés. *Gamède* s'est distingué par sa taille imposante, sa trajectoire particulière et ses fortes précipitations.

### 4) Guyane : le chantier Soyouz

Inauguration le 26 février du chantier de l'ensemble de lancement de Soyouz, un lanceur développé par l'Agence fédérale spatiale russe.

### 5) Saint-Pierre et Miquelon : Recensement

En mars 2006, l'archipel comptait 6 125 habitants, dont 5 509 dans la commune de Saint-Pierre (contre 5 618 en 1999, soit une baisse de 1,9 %) et 616 dans la commune de Miquelon-Langlade (contre 698 en 1999, soit une baisse de 11,7 %).

### 6) Martinique : conflit social

Le Club Méditerranée de la Martinique est bloqué durant trois semaines en raison d'un conflit opposant les salariés à la direction.

### 7) Réunion : réserve naturelle marine

Une réserve naturelle marine d'une superficie d'environ 3 500 hectares sur les communes de Saint-Paul, Trois-Bassin, Saint-Leu et l'Etang-Salé est créée.

## MARS

### 1) DCOM : Cotation en bourse du groupe Outremer Telecom

### 2) Guyane : Ariane 5

Premier lancement réussi de l'année d'Ariane 5, version 10 tonnes, pour la mise en orbite du satellite de communication indien Insat 4B et du

satellite de télécommunication à haut débit sécurisé britannique Skynet 5A.

### 3) Guyane : création du Parc National

Le Parc National de Guyane constitue le plus grand parc national de France, totalisant une superficie de 3,4 millions d'hectares. La ministre de l'Ecologie annonce la mise en place d'un plan d'accompagnement à la création du Parc, de 50 millions d'euros de l'Etat sur sept ans, auxquels s'ajoutent 15 millions d'euros de l'Union européenne.

### 4) Réunion : création du Parc National

Le Parc national des hauts de la Réunion, qui totalise 105 000 hectares, soit les deux tiers de la surface de l'île, est créé. Il constitue un enjeu majeur pour le tourisme à la Réunion. Entre 100 et 200 emplois de manière directe et jusqu'à un millier d'emplois de manière indirecte devraient être générés. Une enveloppe budgétaire de 2 millions d'euros a été annoncée pour l'année 2007.

### 5) Réunion : hôtellerie

Le Palm Hôtel & Spa est ouvert à Grand Anse ; l'établissement constitue le cinquième hôtel 4 étoiles de l'île.

## AVRIL

### 1) Réunion : éruption volcanique

Une nouvelle éruption volcanique du Piton de la Fournaise a débuté le 2 avril 2007. Elle entraînera notamment la fermeture, jusqu'au mois de novembre, de la RN2, en raison de la coulée de lave qui s'est étendue jusqu'à l'océan Indien.

## MAI

### 1) DCOM : Observatoire des prix et des revenus

Suite au décret n°2007-662 du 2 mai 2007, il est créé, dans les DOM, à Mayotte et à Saint-Pierre et Miquelon, un observatoire des prix et des revenus, dont la mission est d'analyser le niveau et la structure des prix et des revenus et de fournir aux pouvoirs publics une information régulière sur leur évolution. Cet observatoire est notamment composé de représentants de l'Etat, d'élus locaux, de syndicalistes des corps consulaires, et de l'IEDOM.

## 2) Martinique-Guadeloupe : plan de modernisation de la filière banane

Le ministère de l'Outre-mer et le ministère de l'Agriculture ont annoncé dans un communiqué conjoint que le gouvernement a arrêté en concertation avec les professionnels de la filière, un plan global de modernisation de la filière banane antillaise à l'horizon 2011. Ce plan regroupe l'ensemble des mesures nationales de soutien et accompagne le nouveau dispositif d'aide communautaire en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Il prévoit notamment un volet d'aide au désendettement des planteurs à hauteur de 40,5 millions d'euros et d'un complément de 38 millions d'euros au titre de l'année 2006 afin de stabiliser financièrement la filière. Le volet d'aide au désendettement a été soumis à la validation de la Commission européenne.

## 3) Guyane : Ariane 5

Deuxième lancement réussi de l'année d'Ariane 5, pour la mise en orbite des satellites de télécommunication ASTRA 1L et GALAXY 17 (masse cumulée de 8 600 kg).

## 4) Guadeloupe : Zones franches urbaines

Le 15 mai, le gouvernement a promulgué le décret n° 2007-895 d'extension des Zones franches urbaines (ZFU) aux communes des Abymes, de Basse-Terre et de Pointe-à-Pitre.

## JUIN

### 1) DCOM : nomination du secrétaire d'Etat chargé de l'Outre-Mer

Le 19 juin 2007, Christian Estrosi est nommé secrétaire d'Etat chargé de l'Outre-Mer auprès de la ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales, Michèle Alliot-Marie.

### 2) Mayotte : desserte aérienne

La compagnie aérienne Corsairfly a effectué un premier vol direct Paris-Dzaoudzi, assurant une desserte hebdomadaire métropole-Mayotte pendant la période estivale.

### 3) Réunion : Cession de Vindémia du groupe Bourbon au groupe Casino

Le Conseil d'administration du groupe Bourbon a décidé le 20 juin d'exercer son option de vente de

sa part restante du capital de Vindémia (30 %) au profit du groupe Casino après lui avoir cédé respectivement 33,34 % et 36,66 % de ses parts en 2001 et 2005. Par conséquent, le groupe Casino détient la totalité du capital des enseignes Jumbo Score et Score, soit 45 magasins répartis dans l'océan Indien entre la Réunion, Mayotte, Madagascar et l'île Maurice. Le groupe Casino, présent également avec les enseignes Casino, Géant et Leader Price à la Réunion, concentre désormais 43,8 % des surfaces commerciales de plus de 300 m<sup>2</sup> du département. Cette opération est le reflet de la stratégie de recentrage des activités de Bourbon dans les services maritimes.

## JUILLET

### 1) DCOM : adoption du décret 2007-1125

Le 23 juillet, est adopté le décret 2007-1125 relatif aux attributions déléguées au secrétaire d'Etat chargé de l'outre-mer.

### 2) DCOM : approbation de la Commission Européenne des aides d'Etat

- 1,8 milliard d'euros d'aides pour les DOM pour la période 2007-2013

La Commission européenne a approuvé, le 18 juillet 2007, en vertu des règles du traité CE en matière d'aides d'Etat, dix régimes d'aides en faveur des DOM. Les dix régimes d'aide concernent des exemptions de taxes et de charges sociales qui visent à compenser les handicaps spécifiques des DOM (insularité, faible superficie de leur relief, climat difficile, dépendance économique vis-à-vis d'un nombre réduit de produits) en tant que régions ultrapériphériques.

- 50 millions d'euros d'aide au rhum dans les DOM

La Commission européenne a approuvé, le 27 juin 2007, en vertu des règles du traité CE en matière d'aides d'Etat, une réduction du droit d'accise sur le rhum traditionnel produit dans les DOM et consommé en France.

### 3) DCOM : Zones franches globales

Le secrétaire d'Etat à l'Outre-Mer, Christian Estrosi, a annoncé la future création de zones franches globales d'activité dans les départements d'outre-mer en 2008. Chaque département fera l'objet d'un traitement spécifique.

#### 4) Guyane : inauguration du chantier du Pôle Universitaire Guyanais (PUG) à Cayenne

#### 5) Guadeloupe-Guyane : pôles de compétitivité

Lors de sa réunion du 5 juillet 2007, le Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité du territoire (CIACT) a décidé de labelliser cinq nouveaux pôles de compétitivité en France. Le CIACT a reconnu l'intérêt particulier de deux projets outre-mer en décidant d'adosser le projet « Santé tropicale en Guyane » au pôle de compétitivité mondial Lyon Biopôle (Rhône-Alpes) et de favoriser l'adossment du projet « Technologies éco-efficientes en milieu insulaire tropical à risques » (Guadeloupe) au pôle CAPENERGIES (régions PACA, Corse et Monaco).

#### 6) Guadeloupe : élimination des déchets

Le 31 juillet, les élus du Conseil général de la Guadeloupe et les acteurs de la filière « environnement » approuvent le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA). Le PDEDMA est entré en application le 15 janvier 2008, après avoir été soumis à une enquête publique.

#### 7) Mayotte : revalorisation du SMIG

Le Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) a été revalorisé de 17 % le 1<sup>er</sup> juillet 2007. Cette augmentation porte le SMIG brut à 4,89 € l'heure contre 4,18 € en 2006, soit un salaire brut de 826,41 € par mois pour 169 heures travaillées et 772,69 € en net. Ce nouveau SMIG mahorais correspond à 58 % du SMIC métropolitain brut et 69 % du SMIC net. Le SMIG sera revalorisé selon les paliers fixés par l'accord du 2 février 2007 dans l'objectif d'atteindre 85 % au 1<sup>er</sup> juillet 2010.

### AOUT

#### 1) Martinique-Guadeloupe : ouragan *Dean*

Le 17 août 2007, l'ouragan *Dean*, caractérisé par des vents violents (180 km/h en moyenne) et des précipitations importantes (150 à 250 mm en données cumulées), s'est abattu sur la Martinique et sur la Guadeloupe. L'agriculture, la pêche et le tourisme sont les secteurs les plus touchés. Aucune récolte de banane n'est prévue avant février 2008 et

les infrastructures de pêche sont gravement endommagées. Les entreprises et les particuliers pâtissent des dysfonctionnements des réseaux. Par ailleurs, environ 5 000 maisons sont endommagées et 340 détruites.

Les dégâts sont évalués à 500 millions d'euros selon le rapport exposé par François FILLON lors de la rencontre du 29 août entre les élus antillais, le Président de la République, Nicolas SARKOZY, et une partie de son gouvernement, à l'Élysée :

- une enveloppe de 225 000 € a été débloquée au titre des secours d'extrême urgence aux personnes sinistrées ;
- la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été engagée ;
- le fonds de secours qui permet d'indemniser, sous certaines conditions, les biens non assurés, sera abondé.

#### 2) Martinique-Guadeloupe : Chloredécone

Le rapport d'expertise et d'audit externe du Professeur Belpomme sur la pollution des sols par les pesticides aux Antilles est présenté. Ce rapport évalue les conséquences de l'utilisation des pesticides sur la qualité de l'eau, la fertilisation des sols, l'alimentation et la santé des populations.

#### 3) Guyane : Ariane 5

Troisième lancement réussi de l'année d'Ariane 5, pour la mise en orbite des satellites de télécommunication SPACEWAY 3 et BSAT-3a (1 970 kg).

### SEPTEMBRE

#### 1) DCOM : projet de loi de finance pour l'Outre-Mer

Le 26 septembre, le projet de loi de finance pour 2008 fixe les quatre priorités suivantes pour l'Outre-Mer:

- 1 - Soutenir l'économie et l'emploi outre-mer.
- 2 - Soutenir le développement local en partenariat avec les collectivités territoriales.
- 3 - Garantir la sécurité des citoyens et lutter contre l'immigration clandestine.
- 4 - Garantir l'égalité des chances des citoyens d'outre-mer.

## OCTOBRE

**1) Déroulement de la commission mixte de coopération régionale entre Saint-Pierre-et-Miquelon et les provinces atlantiques du Canada**

Cette rencontre a permis de réfléchir sur les possibilités existantes en matière d'échanges économiques entre le Canada et Saint-Pierre-et-Miquelon (coopération dans les domaines de l'aquaculture et de l'agriculture en particulier) et d'identifier les obstacles à surmonter.

**2) Guyane : Ariane 5**

Quatrième lancement réussi de l'année d'Ariane 5, pour la mise en orbite des satellites INTELSAT 11 et OPTUS D2, le premier étant destiné aux distributeurs de programmes vidéo en Amérique Latine et le second aux services de télévision directe en Australie et Nouvelle-Zélande.

## NOVEMBRE

**1) Guyane : Ariane 5**

Cinquième lancement réussi de l'année d'Ariane 5, pour la mise en orbite du satellite de communications militaires Skynet 5B et du satellite de communications civiles Star One C1.

**2) Mayotte : recensement**

Les premiers résultats du recensement général de la population mahoraise par l'INSEE, qui s'est déroulé du 31 juillet au 27 août, sont dévoilés : la collectivité compte 186 452 habitants au 31 juillet 2007.

**3) Réunion : bilan difficile de la campagne cannière**

La campagne cannière s'est achevée le 30 novembre à l'usine de Bois Rouge et le 5 décembre à l'usine du Gol. Les deux usines de l'île ont traité un peu plus de 1 576 milliers de tonnes de cannes contre 1 864 milliers de tonnes la campagne précé-

dente, ce qui correspond à une diminution de 15,5 % par rapport à la campagne précédente. Cette très mauvaise campagne, la pire depuis plusieurs décennies, résulte d'une conjonction de facteurs parmi lesquels les dégâts du cyclone *Gamède*, l'important déficit de pluviométrie dans l'Ouest et le Sud de l'île au cours de la campagne, mais également les pluies acides générées par l'éruption volcanique.

## DECEMBRE

**1) Guadeloupe-Martinique-Guyane : accord de partenariat UE-Caraïbes**

La Commission européenne a signé, le 16 décembre 2007 à la Barbade, le premier Accord de partenariat économique (APE) avec la Caraïbe, l'une des six régions du groupe ACP. Cet accord compatible avec les règles de l'OMC prévoit la libéralisation de 82 % du commerce, inclut les biens et les services à la différence des accords dit « intérimaires » conclus avec les autres régions ou pays ACP.

**2) DCOM : prix des médicaments**

Roselyne Bachelot, ministre de la Santé, a annoncé la baisse en 2008 du prix des médicaments dans les DCOM, actuellement majorés de 30 % à 40 % par rapport à la métropole.

**3) DCOM : Création d'une appellation « rhum des départements français d'outre-mer »**

Le Conseil des ministres de l'Union européenne a adopté, le 19 décembre 2007, un règlement portant sur la définition, la désignation, la présentation, l'étiquetage et la protection des indications géographiques des boissons spiritueuses. Cette décision donne une définition précise du rhum traditionnel et crée une nouvelle appellation.

**4) Guyane : Ariane 5**

Sixième lancement réussi de l'année d'Ariane 5, pour la mise en orbite des satellites de télécommunications RASCOM-QAF1 et Horizons 2.

## Faits monétaires et financiers

### JANVIER

#### 1) Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Le règlement européen du 15 novembre 2006 relatif aux informations accompagnant les virements de fonds est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Aux fins de prévention, d'enquête et de détection des activités de blanchiment de capitaux et de financement de terrorisme, tous les virements de fonds envoyés ou reçus par un prestataire de services de paiement établi dans la Communauté doivent contenir les informations complètes sur le donneur d'ordre.

### FEVRIER

#### 1) Publication au journal officiel de la loi du 20 février 2007 portant diverses dispositions intéressant la Banque de France

Cette loi transforme le comité de politique monétaire en comité monétaire du conseil général, composé de sept membres. Ce texte de loi autorise aussi le gouvernement à prendre les dispositions législatives nécessaires à la transposition des directives du parlement européen du 14 juin 2006 relatives d'une part à l'accès et à l'exercice de l'activité d'établissement de crédit et d'autre part à l'adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit. La loi autorise enfin le gouvernement à prendre les mesures nécessaires afin de transposer la directive du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2006 concernant les exigences organisationnelles et les conditions d'exercice applicables aux entreprises d'investissement.

**2) Décret n°2007-161 du 6 février 2007 relatif à la création du Livret de Développement Durable** en remplacement du Compte pour le Développement Industriel (CODEVI).

**3) Décret n°2007-218 du 19 février 2007 relatif à la création du Compte épargne codé-**

**veloppement.** Ce compte, destiné aux populations étrangères vivant en France, permet à son titulaire d'épargner et de bénéficier d'un avantage fiscal dès lors que les sommes sont réinvesties dans un projet de développement dans son pays.

### MARS

#### 1) Publication le 19 mars 2007 de la directive européenne 2007/16/CE visant à améliorer l'efficacité du marché européen des fonds d'investissement

Cette directive est relative aux modalités d'application de la directive 85/611/CE du Conseil portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM).

#### 2) Extension d'agrément accordée à la Banque Postale

Dans sa séance du 30 mars 2007, le CECEI a accordé à la Banque Postale l'extension d'agrément demandé pour l'octroi des crédits dits « micro crédit social ».

### AVRIL

#### 1) Adoption par le parlement européen de la directive sur les services de paiement

Le parlement européen a adopté le 24 avril 2007 la directive sur les services de paiement (SEPA) qui vise à rendre les paiements au sein de l'Union européenne, notamment les virements, les prélèvements et les paiements par cartes, aussi faciles et aussi sûrs que les paiements nationaux.

**2) Décret n°2007-535 du 10 avril 2007** relatif à la nouvelle modalité de fixation des plafonds de ressources pour l'octroi des prêts à taux zéro.

## MAI

**1) Evolution de la distribution des livrets A et bleu**

Par communiqué en date du 10 mai 2007, la Commission européenne a demandé à la France de modifier dans un délai de neuf mois sa législation afin de « supprimer les entraves aux règles du marché intérieur qui résultent des droits spéciaux de distribution des livrets A et bleu octroyés à la Banque Postale, aux Caisses d'épargne et au Crédit Mutuel ».

## JUIN

**1) Fusion de la Caisse d'épargne de Martinique (CEM) avec la Caisse d'épargne Provence Alpes Corse (CEPAC) le 12 juin 2007.** La CEPAC avait déjà absorbé les Caisses d'épargne de la Réunion (1996) et de la Guadeloupe (2005).

**2) Arrêté du 28 juin 2007 abrogeant le règlement du CRB n°86-17 relatif au coefficient de fonds propres et de ressources permanentes.**

Ce règlement imposait aux établissements de crédit de respecter en permanence un rapport minimal de 60 % entre leurs ressources à long terme en euros et leurs emplois de même nature.

**3) Changement d'actionariat pour la Compagnie Financière de Bourbon**

Par décision en date du 26 juin 2007, le CECEI a autorisé la prise de contrôle intégrale de la Compagnie Financière de Bourbon par FRANFINANCE, après rachat des parts de la société Bourbon.

## AOUT

**1) Relèvement du taux du livret A**

Par un avis en date du 28 juillet 2007, le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi a relevé les taux des produits de l'épargne réglementée, portant le taux du livret A à 3 %, son niveau le plus élevé depuis quatre ans.

## SEPTEMBRE

**1) Signature de la charte sur l'accèsion à la propriété pour tous**

Le 27 septembre 2007, la Fédération bancaire française (FBF) a signé, au nom de l'ensemble des banques françaises, la charte sur l'accèsion à la propriété pour tous, élaborée sous l'égide du ministère du Logement et de la Ville. Les établissements de crédit se donnent comme objectif d'informer le plus largement les candidats à l'accèsion des dispositifs publics d'accèsion sociale à la propriété et de les accompagner dans leur choix des solutions les plus adaptées.

## NOVEMBRE

**1) Décret n° 2007-1611 du 15 novembre 2007,** relatif au plafonnement des frais bancaires en cas d'incidents de paiement.

**2) La Banque Postale est autorisée à distribuer des crédits à la consommation**

Par signature en date du 19 novembre 2007, la Banque Postale a été autorisée par le ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi à étendre son offre de services aux crédits à la consommation.

**3) Entrée en application le 1<sup>er</sup> novembre 2007 de la directive sur les marchés d'instruments financiers (MIF)**

Cette directive vise à renforcer le cadre législatif des services d'investissement et des marchés réglementés de façon, d'une part à protéger les investisseurs et préserver l'intégrité des marchés, et d'autre part à promouvoir l'équité, la transparence l'efficacité et l'intégration des marchés financiers.

**4) Fusion de l'agence de l'innovation industrielle avec le groupe OSEO**

Le décret 2007-1629 en date du 19 novembre 2007 a officialisé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, la fusion de l'Agence de l'innovation industrielle (AII) avec le groupe OSEO. Cette fusion doit permettre de remédier à la faiblesse actuelle du soutien aux entreprises moyennes innovantes et de mettre en place au sein d'OSEO un guichet unique proposant une gamme complète d'aides adaptée à toutes les tailles d'entreprises et de projets innovants.

**DECEMBRE**

**1) Publication le 5 décembre 2007 au Journal officiel de l'Union européenne de la directive n° 2007/64/CE sur les services de paiement**

Cette réglementation fournit la base juridique nécessaire à la création de l'espace unique de paiement en euros (SEPA) et le cadre juridique indispensable à la mise en place du marché européen unique des paiements.

**2) Adoption le 20 décembre 2007 par l'Assemblée nationale de la Loi Chatel pour le développement de la concurrence au service des consommateurs**

Les dispositions de la loi concernant les services bancaires visent à la création d'un relevé périodique des frais bancaires et obligent les banques à fournir au moment de l'obtention d'un prêt à taux variable, une simulation de variation des taux.

Directeur de la publication et responsable de la rédaction: Y. BARROUX  
Editeur : IEDOM – 5, rue Roland Barthes – 75598 PARIS CEDEX 12  
Imprimé sur papier recyclé par LUCIOLE GRAPHIC – 75003 PARIS  
Achevé d'imprimer : juin 2008 – Dépôt légal : juin 2008

ISSN 1632-420X